

L'Action NATIONALE

«Un peuple en marche»

Volume LXXXI, numéro 4, avril 1991

La lutte à la pauvreté: des causes aux solutions

Yvon Leclerc

Le Québec: une société distincte à reconnaître et une identité collective à consolider

Simon Langlois

Le statut politique et constitutionnel du Québec

Rodrigue Tremblay

Les francophones du Canada: un cas de nécessaire réciprocité

Jean-Luc Dion

L'Action NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard TURCOTTE

Secrétaire: Monique TREMBLAY

Comité de rédaction:

André GAULIN, Robert LAPLANTE,
Alain LARAMÉE, Gérard TURCOTTE
et Rosaire MORIN, secrétaire de la rédaction

Abonnement:

	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35,00\$	60,00\$
Autres pays	45,00\$	75,00\$
Abonnement de soutien	75,00\$	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «l'Index de périodiques canadiens» depuis 1948 et dans «Point de repère», publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans «l'Index analytique» et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans «Radar» et dans «Périodex». Les articles demeurent la responsabilité de leurs auteurs.

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action Nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162
Dépôt légal:
Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest, Montréal H2X 1X3 - 845-8533

«Un peuple en marche»

Volume LXXXI, numéro 4, avril 1991

TABLE DES MATIÈRES

Nous avons mille ans	Pierre Vadeboncœur	471
La lutte à la pauvreté: des causes aux solutions	Yvon Leclerc	474
Le Québec: une société distincte à reconnaître et une identité collective à consolider	Simon Langlois	482
Le statut politique et constitutionnel du Québec	Rodrigue Tremblay	502
Marc-Yvan, t'es passé à côté	Guylaine Lanctôt	522
La population active dans un régime de faible fécondité	Hervé Gauthier	527
Essais, études et critiques littéraires des années 80	Kenneth Landry	542
Les francophones du Canada: un cas de nécessaire réciprocité	Jean-Luc Dion	549
L'assimilation des francophones hors Québec	Marc Lavoie et Maurice Saint-Germain	557
Questions d'action nationale	Rosaire Morin	564
Les précurseurs: Anatole Vanier — Joseph Gauvreau — Léon Lorrain	Rosaire Morin	577

L'Action Nationale

L'Action Nationale existe pour défendre et promouvoir le fait français au Québec, au Canada et à travers l'univers.

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain et pour faciliter *l'insertion sociale et professionnelle des jeunes*.

Champ d'observation

L'Action Nationale s'intéresse aussi à la vie des francophones hors Québec. Elle présente des chroniques sur des problèmes internationaux.

Elle reflète certaines préoccupations partagées par des associations *coopératives, syndicales et patronales*. Elle publie des *comptes rendus* sur des volumes qui contribuent au progrès de la nation.

Liberté d'expression

L'Action Nationale fait appel à un grand nombre de collaborateurs. Elle ouvre ses pages à la fois aux jeunes auteurs et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'Action Nationale peut refuser de publier un texte qui ne correspond pas au programme de la revue. Elle peut aussi demander à un auteur d'apporter certaines corrections.

L'article demandé peut comprendre de 20 à 25 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages.

Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. Il doit être dactylographié sur papier 8 1/2 x 11, à *double interligne*. L'heure de tombée indiquée est la limite de temps à ne pas franchir. □

Éditorial

Nous avons mille ans

Redécouvrir la France, dirais-je.

Le Québec a un problème dont il est peu conscient.

C'est que sa culture actuelle, à de nombreux égards, s'est faite depuis trente ans sur une espèce de modèle, principalement et profondément américain, qui peut s'exprimer comme suit: selon ce modèle, les idées, les comportements, les moeurs, les points de repère, enfin les choses que l'on imite ou dont on s'inspire, ont peu de racines dans le passé, peu de continuité, de sorte que nous semblons vivre dans des sociétés dont la culture n'aurait guère plus de cinq ans... Voilà aussi l'envers de la médaille de la Révolution tranquille et de ses liquidations, une révolution qui était néanmoins bien nécessaire.

TOUTE notre culture

Est-ce qu'une société comme la nôtre, déjà précaire et de relativement peu d'importance, peut se passer à ce point de profondeur historique? ne pas se former davantage d'après des sources? ne se rattacher qu'à elle-même à chaque moment de son évolution improvisée? ignorer l'histoire et des siècles de littérature? ne guère s'éduquer autrement qu'en attrapant les modes elles-mêmes passagères et elles-mêmes improvisées d'une civilisation de la discontinuité?

L'état de la langue et la question de son avenir posent ce problème général avec un relief encore plus grand. Peut-on nous imaginer conservant ici la langue française sans la rattacher fortement, par l'éducation, à la France, à la littérature française et québécoise, à une conception suffisamment rigoureuse de la syntaxe et de l'orthographe françaises, et à l'histoire de la civilisation dont la France est le centre? La langue française peut-elle se fonder ici, de

cinq ans en cinq ans, sur la morphologie du joul? sur ses habitudes? sur l'inconscience qu'il traduit? sur son esprit brouillon, lequel correspond d'ailleurs à un esprit plus général de bâclage et d'à-peu-près, si néfastes pour nous: croit-on que nous ferons jamais l'indépendance sans un certain sens de la grandeur Et de l'histoire? Et de la volonté? Et de la culture?

Il saute aux yeux que nous ne saurions nous représenter seulement nous-mêmes devant le monde. Cela n'a pas de sens. Dans ces conditions, nous ne réussirions même pas à nous persuader de notre propre valeur. Nous ne pouvons réussir en nous privant de l'assise de mille ans qui est encore la nôtre à cause de la langue et de nos origines. Nous ne semblons pas trop nous en rendre compte, distraits que nous sommes par un américanisme de pacotille. Mais c'était jadis une évidence.

Le Québec, c'est mille ans

Si nous n'en venons pas à représenter une histoire et une réalité plus larges et profondes que nous-mêmes, tout simplement nous n'existerons pas. Nos minorités, d'ailleurs, ne s'y tromperont pas: nous ne leur en imposerons pas suffisamment pour les acculturer. Cela sera le test. On le voit dès à présent. Ce n'est pas seulement un hasard Ni l'effet d'une loi du nombre en continent américain si tant d'immigrants, en dépit des correctifs de la loi 101, optent pour la langue anglaise. Nous ne sommes pas assez conscients d'être issus d'une des grandes civilisations de l'histoire universelle, à laquelle nous sommes rattachés au moins par la naissance et par une espèce de droit et d'héritage. Sans tout cela, nous-mêmes, ce n'est pas assez. Le système d'éducation nous a trahis et continue de le faire. Nous ne nous soucions pas assez de traduire dans les faits, dans notre éducation démocratisée, dans notre discours public, les exigences culturelles de notre ascendance.

Peut-être même est-ce cela qui, en dernière analyse, de dix ans en dix ans, compromet notre projet, celui de devenir le pays que nous sommes?

Je ne pense pas que nous puissions, entre autres choses, nous passer du souvenir de la France, ni de sa réalité, ni de son concours actuel, ni surtout de l'immense courant littéraire, philosophique et artistique qu'elle a porté jusque dans notre siècle. Prétendre parler

français dans l'avenir sans lier tout cela ensemble, je crois que c'est de l'illusion. Peut-être même notre mouvement politique dépend-il de la même chose. □

Pierre Vadeboncoeur

La lutte à la pauvreté

Des causes aux solutions

Yvon LECLERC

Secrétaire général Conseil des affaires sociales

Présentation

L'Action Nationale est en guerre. La guerre à la pauvreté est déclarée. Et la guerre durera des années. Elle durera aussi longtemps que nécessaire. La bataille qui s'engage est décisive. La révolution sociale est obligatoire. Au Québec, une personne sur quatre est pauvre. Cette situation affecte toute la société. Elle produit un gaspillage social et économique intolérable. C'est une question nationale prioritaire.

Le combat sera conduit sur divers fronts. Au début, les opérations paraîtront imprécises. Les stratèges interviendront. Les légions syndicales mobiliseront les travailleuses et les travailleurs fortuné(e)s pour mettre en oeuvre un projet de plein emploi. Les troupes Desjardins et les unités coopératives établiront en campagne les chômeurs, les assistés et les miséreux concentrés dans les centres-villes.

En un premier temps, le LXXXV^e régiment embrigadera tous les collaborateurs préoccupés par le sous-prolétariat qui s'accroît. Le temps est venu d'exposer la situation, d'étudier les causes, de rechercher des solutions durables. Chaque mois, la revue publiera un dossier sur la pauvreté. La question fondamentale: «Comment s'en sortir?» L'analyse de ce jour est présentée par M. Yvon Leclerc, le secrétaire du Conseil des Affaires sociales.

La Rédaction

Rien de plus pernicieux, de plus complexe et de plus troublant que la pauvreté telle que la vit le Québec.

Traditionnellement, la pauvreté découlait de l'état de l'individu: mauvaise formation académique, faiblesse d'esprit, accident, dépression, revers de fortune, etc. Mais en voulant parer à l'infortune individuelle, l'État a engendré de nouvelles causes qui logent maintenant dans l'environnement administratif et politique de l'individu. La prise en charge et le désir naturel de tout individu de participer à la création de la richesse se butent à un enchevêtrement de programmes issus de trois ou quatre niveaux de gouvernement, souvent en concurrence, pas toujours en accord et dont l'individu fait les frais. L'État a réussi à aider certains; mais en «rationalisant» les programmes, il en a restreint l'accès à ceux qui composent facilement avec les formulaires et les complexités bureaucratiques. Certains s'en tirent, d'autres s'enfoncent. Deux Québec dans un.

Bien sûr, les programmes de la Révolution tranquille ont amélioré la situation de la pauvreté. On peut même avancer que le nombre de personnes pauvres a diminué si on place la barre au niveau du seuil de faible revenu comme défini par Statistique Canada. Mais ces personnes et familles pauvres posent un problème d'éthique à toute la société. Comment une société qui s'enrichit peut-elle tolérer qu'une partie importante de ses citoyens vivant sous le seuil de la pauvreté se regroupent dans des quartiers où sévit la misère, mettant ainsi en péril l'avenir de près d'un quart de million d'enfants¹?

Pourtant, tout avait été prévu: la Révolution tranquille avait tissé un filet de sécurité qui devait empêcher quiconque de glisser à travers ses mailles. Que s'est-il donc passé durant ces trente ans pour qu'on en soit encore au même point, à peu de chose près? En fait, on a réussi à corriger la pauvreté telle qu'elle apparaissait alors. Les nouvelles formes de la pauvreté se définissent de plus en plus à partir de l'incapacité de participer à la création de la richesse. Les désordres

1. De plus en plus d'analystes et d'économistes se penchent avec compétence sur cette question. Je pense, entre autres, à Pierre Fortin de l'UQAM, à Pierre Paquette de la CSN et à Raynald Langlois de la CEQ dont le remarquable ouvrage *S'appauvrir dans un pays riche* expose bien ce problème.

individuels, familiaux et sociaux ont une corrélation presque totale avec le sous-emploi. De nombreuses études² ont montré la relation qui existe entre les problèmes multiples de santé et de comportement social d'un individu et le fait qu'il occupe ou non un emploi. Comme si, dans une économie de marché comme la nôtre, il était normal d'occuper un emploi et que l'individu qui en est privé se réfugie dans la maladie physique ou mentale pour justifier son incapacité à participer à la création de la richesse. Terrible, ce constat. Et coûteux en terme de gaspillage de ressources humaines. Imaginez: travail équivaut à santé et maladie à sous-emploi!

Le palmarès du sous-emploi

Difficile d'imaginer, pour les artisans de la Révolution tranquille, que la cause principale de l'appauvrissement de la société des années 80 et 90 proviendrait du sous-emploi. Même que, au moment de la refonte du système d'assistance sociale effectuée par Claude Castonguay, 36,4% des adultes bénéficiaires du régime étaient considérés aptes au travail, alors que ce taux s'élève maintenant à près de 80%. On est donc passé, en vingt ans, de un sur trois à quatre sur cinq. En fait, la situation s'est tellement aggravée que les progrès enregistrés au plan de la santé publique sont maintenant menacés par la détérioration sociale causée par le sous-emploi. À titre d'exemple, le suicide s'est maintenant substitué aux accidents de la route comme principale cause de mortalité chez les jeunes.

On aura beau évoquer toutes sortes de raisons qui mettent en cause la structure industrielle, la productivité de la main-d'œuvre ou les politiques économiques, la répétition constante des mêmes informations déprimantes concernant le sous-emploi laisse des séquelles dans notre mémoire collective.

Reste que ce genre d'information forge une culture entrepreneuriale et crée un esprit défaitiste. «Trouvez-moi un peuple au monde qui a des proverbes comme *quand on est valet, on n'est pas roi* ou quand on est né pour un p'tit pain» disait, rage au cœur, monsieur René Lévesque.

2. Voir, à ce sujet, les deux études du Conseil des affaires sociales. *Deux Québec dans un* et *Agir ensemble*, publiées chez Gaëtan Morin, éditeur, Boucherville, tél.: (514) 449-2369.

C'est ainsi que notre culture économique s'est enrichie de mots comme retard, rattrapage, décalage qui définissent une nouvelle normalité: notre inconscient s'habitue à nous voir évoluer dans les ligues mineures. «En politique comme en communication, l'important, disait encore monsieur René Lévesque, ce n'est pas la réalité, mais la *perception* de la réalité.» Comme si un deuxième niveau, plus diaphane, mais bien présent, en arrivait à prendre une importance aussi grande que les faits réels. C'est à ce niveau que logent beaucoup des valeurs qui expliquent nos comportements individuels et collectifs.

Au cours des trente dernières années, la mise en place des grands programmes de la Révolution tranquille a réussi à extirper une bonne partie de ces attitudes qui freinent les élans. Une garde montante de jeunes entrepreneurs est parvenue, au cours des années 1980, à modifier notre culture économique et à exorciser certains démons.

On tentera sans doute d'expliquer le phénomène du sous-emploi par des facteurs comme l'entrée massive des femmes sur le marché du travail; mais les jeunes, par contre, sont moins nombreux à s'y présenter. Et les travailleurs se retirent de plus en plus tôt, à 60, 55 ou même 50 ans, privant ainsi la société d'une riche expérience. Toutes les raisons et statistiques qu'on évoque pour atténuer la perception de cette réalité du sans-emploi ne parviennent plus à masquer la réalité. Qu'on en juge.

En octobre 1990, le nombre de prestataires du régime d'assurance-chômage s'élevait à 330 000³. Le même mois, le nombre d'adultes bénéficiaires de l'aide sociale et classés aptes au travail s'élevait à 305 000⁴. Ajoutons-y les découragés (autour de 70 000) et on obtient le nombre de 705 000, duquel il faut retrancher 5 500 prestataires de l'assurance-chômage que leur niveau de prestation situe sous les barèmes de l'aide sociale. Pour un total d'environ 700 000 personnes qui souhaiteraient participer au marché du travail, mais qui demeurent en marge. Globalement, le Québec offre 3 mil

3. Statistique Canada, cat. 73-001 (données les plus récentes).

4. Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (données les plus récentes). Une nouvelle forme de pauvreté.

lions d'emplois à 3 700 000 personnes adultes qui veulent les occuper. Voilà le problème.

Une nouvelle forme de pauvreté

Il faut dire que peu de gens avaient vu venir le coup. Après tout, l'indicateur classique de la croissance économique, le produit intérieur brut, ne révélait-il pas que les mesures prises durant les années 60 et 70 pour supporter l'économie livraient la promesse des fleurs? Le hic, c'est que cet indicateur et certains autres du même genre montrent l'évolution des ventes ou des «expéditions», mais pas le nombre de bras et de cerveaux qui y sont employés.

Dans un modèle de production de plus en plus technique, on exige une meilleure formation, plus de «testes bien faites» et moins de bras à tout faire. C'est ici que se trouvent les nouvelles formes de la pauvreté: ceux dont la formation ne répond plus aux exigences techniques des emplois d'aujourd'hui. Voilà l'arène où se livre la lutte à la pauvreté. Dans le coin droit, ceux qui détiennent un emploi qualifié, stable et bien rémunéré; dans le coin gauche, les sans-emplois, de même que ceux qui occupent des emplois non qualifiés, souvent précaires et peu rémunérés. Deux Québec dans un.

Bien sûr, le développement technologique permet l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, mais en même temps il hausse les critères d'admission aux emplois et jette sur le pavé de nombreux travailleurs non qualifiés. Ce phénomène n'est pas nouveau; mais jamais auparavant cette sorte de machine à fabriquer du sous-emploi n'aura atteint le niveau d'efficacité qu'on lui reconnaît maintenant. Jamais, non plus, n'aura-t-elle été plus menaçante pour miner la confiance fragile que la garde montante du milieu des affaires affiche depuis quelques années. Jamais, enfin, n'aura-t-elle exigé autant d'efforts et de concertation pour la réduire à l'impuissance. Rien de pire pour déterrer nos vieux démons.

Si on se compare...

Cette contre-performance du Québec en ce domaine est d'autant plus décevante que d'autres pays parviennent à lutter contre la pauvreté qui découle du sous-emploi et des salaires crève-faim. Cela est bien connu. La Suisse, le Danemark, la Norvège et même le Luxembourg et l'Islande nourrissent, comme le Québec, des objectifs de

justice sociale, d'équité et d'égalité des chances. Et ils endiguent l'épidémie du sous-emploi malgré le fait qu'ils ne disposent pas, comme le Québec, de deux réseaux publics de centres de main-d'œuvre, l'un du gouvernement du Canada et l'autre du gouvernement du Québec, qui rivalisent d'ingéniosité et d'ardeur pour développer des politiques économiques et des programmes de lutte au chômage et à la pauvreté. Peu de pays ont cette chance! Mais est-ce bien une chance? Car ils réussissent là où le Québec échoue. Au moins deux raisons expliquent cet échec.

Tout d'abord, certains leviers macro-économiques échappent à tout contrôle du Québec et sont responsables de l'environnement économique dans lequel évoluent les individus. Par exemple, la banque centrale qui fixe le taux d'escompte et détermine la valeur de la monnaie relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. En outre, ce gouvernement a pris l'habitude de poser des conditions chaque fois qu'il délie les cordons de la bourse. Ce qui est bien normal; sauf que ces conditions ou normes nationales ne s'accordent pas toujours avec celles du Québec. Même qu'elles entravent souvent les politiques économiques du gouvernement québécois. Le domaine de la main-d'œuvre et de la formation comme celui des principaux leviers de développement économique doivent être placés sous la responsabilité du gouvernement du Québec. La Commission Bélanger-Campeau fera sans doute écho à cette demande unanime des mémoires qui, ont été déposés devant elle et au consensus unanime des patrons, des syndicats, des coopératives et des groupes communautaires qui composent notre société.

Ensuite, il faut se donner un gouvernement (pas deux!) qui contrôlera les leviers macro-économiques et décentralisera certains programmes nationaux touchant la main-d'œuvre et la promotion industrielle, les adaptera aux réalités des régions et des centres-villes afin de *permettre à tout citoyen ou citoyenne, où qu'il vive sur le territoire, de participer à la création de la richesse.*

Le plein emploi et le développement maximal du potentiel de notre société exigent maintenant que l'on se tourne vers des aires géographiques plus petites, où les individus se regroupent par affinité par intérêt commun et par goût d'agir ensemble. On pourrait tous citer des cas de réussites économiques et sociales réalisées grâce au supplément d'âme et à la concertation qui émergent des complicités

locales. Malgré les conditions exogènes défavorables à leur action, plusieurs communautés locales ont réussi à retrouver la voie du développement économique, social et démographique. Qu'on pense à Thetford-Mines, Sacré-Cœur, Lac Drolet, Frontenac, etc. Peut-on imaginer ce qu'il adviendrait si les conditions objectives favorisaient le développement de ces communautés? C'est la voie de l'avenir.

La santé et l'épanouissement social des habitants du Québec où qu'ils vivent et quelles que soient leurs conditions sociales exigent un nouveau pacte politique et administratif qui place l'emploi pour tous et partout comme objectif obsessionnel de toute réorganisation politique et administrative de l'État.

En somme, les programmes gouvernementaux doivent être appliqués par le bon niveau de gouvernement. Cet objectif signifie surtout que l'examen de la répartition des pouvoirs commence par attribuer au niveau de gouvernement le plus près des citoyens, la municipalité, les leviers indispensables à cette fin.

En voulant tout contrôler, tout régenter par le haut, les gouvernements centraux minent la confiance des élus locaux, tentent d'encadrer leur action sur leur milieu comme s'ils étaient des enfants, et savent ainsi la capacité de leurs citoyennes et de leurs citoyens à prendre charge de leur développement économique et social. Le redressement passe par le rétablissement des conditions objectives qui permettront le développement de l'entrepreneurship local et régional, partout au Québec, et particulièrement dans les zones rurales et urbaines touchées par le sous-emploi.

Conclusion

Somme toute, malgré la période de croissance économique que l'on vient de vivre, la pauvreté et les inégalités sociales continuent de s'étendre et de faire des victimes. Les gouvernements de Québec et d'Ottawa multiplient les programmes de compensation et de redressement sans parvenir à enrayer le fléau. Au contraire, les dédoublements, les normes nationales souvent contradictoires et insensibles aux spécificités locales et régionales, la complexité bureaucratique et la distance entre la conception des programmes et leur application locale montrent, à l'évidence, que notre système politico-administratif contribue à l'aggravation de la pauvreté qui découle du sous-emploi. Trop de national, pas assez de local.

«L'environnement, avant les espaces verts, c'est d'abord les autres hommes» disait Laborit. Bien avant lui, Socrate proclamait: «Je n'ai rien à faire avec les arbres; je n'ai à faire qu'avec les hommes dans la cité.» La guerre au sous-emploi ne doit plus être une question prioritaire: c'est devenu une affaire d'urgence nationale. Ce n'est donc pas tant les programmes mis en place durant la Révolution tranquille qu'il faut remettre en question que l'idéologie néo-libérale introduite par le courant reaganien des années '80 qui fait porter sur l'individu la responsabilité de s'en sortir seul. La bouchée est trop grosse. Il faut, au plus tôt, réformer l'environnement politique et administratif québécois pour rattraper ceux qui tombent à côté du filet de sécurité et sombrent dans la misère. Pour élargir le filet et livrer à la pauvreté une guerre de tous les instants, le Québec doit s'en donner les moyens. Car chaque jour qui passe enfonce les plus démunis dans la pauvreté, réduit leurs chances de s'en sortir et en fait basculer d'autres dans la misère. L'actuel régime fédéral ne répond plus à ces exigences. Le patronat et les syndicats récusent la nouvelle Commission de formation professionnelle que la ministre fédérale est en train de créer, sans le Québec. Quittons vite ce bateau qui coule...! Et donnons-nous un pays qui disposera des moyens nécessaires pour accorder à tous ses habitants la chance de poser sa pierre à la construction de l'édifice et de participer à la création de la richesse. □

Le Québec: une société distincte à reconnaître et une identité collective à consolider

Simon LANGLOIS
Professeur
Département de sociologie
Université Laval

Résumé

Le partage actuel des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial n'est plus adapté pour répondre aux besoins sociaux nouveaux, nés des mutations et des changements observables dans la société. Il y a un hiatus grandissant entre la constitution et la société. Il faut, de plus, reconnaître que le Québec a des caractéristiques et des aspirations distinctes qui exigent aussi des changements majeurs en matière constitutionnelle. Il est nécessaire de tirer une conséquence claire et sans équivoque de la situation actuelle de la société québécoise: seule la souveraineté complète permettra de fixer un cadre nouveau et approprié dans lequel pourront être effectués des choix politiques neufs, mieux articulés pour répondre aux besoins déjà existants

ou en émergence et aussi mieux ajustés aux aspirations des québécois. Il faudra ensuite proposer au Canada anglais non pas une association (terme péjoratif associé à la police d'assurance), mais plutôt une alliance entre pays souverains et étroitement unis, une alliance profitable à tous.

Le fossé entre la constitution et la société

La constitution d'un pays sanctionne une réalité sociologique. Si l'écart entre les deux s'agrandit, c'est le fondement même de la société civile qui vacille. On observe au Canada un divorce croissant, un fossé grandissant entre le pays réel et la constitution qui répartit et aménage les pouvoirs des niveaux respectifs de gouvernement. Le partage actuel des pouvoirs et des responsabilités entre les niveaux de gouvernement fédéral et provincial n'est plus adapté pour répondre aux attentes spécifiques du Québec, c'est un fait connu. Le Québec est devenu et s'affirme maintenant comme une société distincte avec des besoins propres et des aspirations spécifiques, et une majorité grandissante de Québécois a peine à se reconnaître symboliquement dans le Canada tel qu'il s'est lui-même transformé. Mais ce qui a moins attiré l'attention, c'est le fait que les pouvoirs du fédéral et des provinces, tels qu'ils sont actuellement partagés, ne correspondent plus aux besoins nouveaux qui sont nés des changements et des mutations sociales observables dans la société contemporaine.

Donnons quelques exemples pour fixer les idées.

Les femmes mariées travaillent en proportion grandissante en dehors du foyer et les mères de jeunes enfants ont un profil de plus en plus continu de participation au marché du travail. Il en découle plusieurs conséquences importantes: Comment financer et organiser la garde des jeunes enfants? Comment maintenir le revenu des femmes enceintes ou en congé de maternité? Comment régir les normes de travail (congés parentaux, santé au travail, etc.)? Comment assurer le recyclage des femmes qui sont peu qualifiées, peu scolarisées? Ottawa et Québec se concurrencent pour intervenir en

la matière. On a intégré un programme de congé de maternité payé dans l'assurance-chômage administré par le fédéral; Québec donne une allocation pour couvrir la période de carence de 2 semaines; Québec donne aux parents à faible revenu une aide financière pour la garde des enfants et subventionne les garderies; Ottawa examine la possibilité d'établir une politique nationale de garde des enfants; les frais de garde sont déductibles de l'impôt aux deux niveaux de gouvernement. Les interventions sont nombreuses, diverses, non concertées. L'examen des nouveaux programmes gouvernementaux montre que ce partage est loin d'être clair, que chaque niveau de gouvernement intervient selon ses priorités et qu'il y a de l'inefficacité.

Il en va de même dans bien d'autres domaines. L'aide aux familles, par exemple. On a deux programmes d'allocations familiales. Depuis 1979, le fédéral donne un crédit d'impôts pour les enfants âgés de moins de 18 ans. Le Québec donne une aide au moment de la naissance et il a un programme pour enfants handicapés. Ou encore le logement. Ottawa a administré en ce domaine une foule de programmes depuis 30 ans, au fil de la conjoncture économique. Le Québec intervient aussi: programme Logirente, remboursement d'impôts fonciers, Corvée-habitation, etc. Même chose pour la main-d'œuvre et le travail. Le Québec a créé des Commissions de formation professionnelle pour administrer les sommes allouées par le gouvernement fédéral aux fins de recyclage de la main-d'œuvre. Mais les programmes doivent être approuvés par le fédéral, qui se réserve d'ailleurs le droit d'intervenir dans les entreprises comptant 200 employés ou plus et dans les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre. Sans parler de la complexité et de la longueur des négociations lors du renouvellement des ententes. Le Québec intervient dans la formation professionnelle: s'il s'agit des jeunes, par le biais de l'école; s'il s'agit des assistés sociaux, à travers les programmes d'aide sociale; le fédéral a des programmes pour les chômeurs, pour les employés des grandes entreprises. Le Québec veut impliquer son réseau scolaire dans le domaine de la formation professionnelle et du recyclage de la main-d'œuvre (d'où la création des CFP), mais le fédéral privilégie les subventions directes aux entreprises. Où est la concertation, la cohérence?

Cette liste n'est qu'indicative. Il faudrait aussi parler des communications, de la recherche scientifique ou de l'immigration. Dans

tous les cas, on note la même confusion, duplication, absence de concertation. Les divers niveaux de gouvernement ont été amenés à intervenir dans le désordre, en dédoublant programmes et administrations de ces programmes. Un sénat non élu, onze gouvernements, plus de 260 ministres, des milliers de fonctionnaires: cela fait beaucoup d'intervenants pour gérer une fédération qui n'a pas su redéfinir ni adapter les champs de juridiction de ses composantes.

Tous ces changements nécessitent un nouveau partage des pouvoirs, soit, mais aussi un nouveau cadre juridique et constitutionnel qui permettra au Québec de se réaliser comme société globale. Ce cadre nouveau devra être élaboré d'abord pour corriger le hiatus entre constitution et société signalé plus haut, mais aussi pour rendre possible l'affirmation de l'identité québécoise.

I. La société distincte

Les deux creusets

Les Canadiens anglais ont probablement raison de reprocher aux Québécois de ne pas percevoir clairement les transformations récentes et les mutations qu'a connues le Canada sans le Québec et d'avoir encore une perception trop globale des Canadiens. En dehors du Québec, l'origine ethnique des Canadiens est très diversifiée. Les descendants des Britanniques sont minoritaires (43,2%) et on y observe une forte proportion de personnes d'origine multiple, à la suite de mariages interethniques (près du quart de la population). Le quart des Canadiens ont une origine ethnique unique autre que française ou britannique. La situation est fort différente au Québec. Le caractère ethnique du Québec est beaucoup moins prononcé qu'il ne l'est au Canada et l'origine ethnique multiple, beaucoup moins fréquente. La minorité ayant une origine unique autre que française ou britannique est aussi beaucoup plus faible.

Le contraste est encore plus frappant, lorsqu'on examine les langues. Rappelons — pour mémoire — des faits connus. La langue maternelle est majoritairement l'anglais (80%) au Canada sans le Québec et majoritairement le français (82,8%) au Québec. La langue d'usage est encore plus fortement l'anglais au Canada sans le Québec (88,7%) et la proportion des individus ayant comme langue d'usage une langue autre que le français ou l'anglais est même le double de

celle des individus déclarant le français (7,7% contre 3,6%). Enfin, moins de 10% des Canadiens se disent bilingues en dehors du Québec (et cela comprend les Acadiens...) contre 34,5% au Québec.

Le Canada des deux nations s'estompe. La notion des deux peuples fondateurs ne tient plus, puisque le Canada est devenu un ensemble multiethnique (avec une proportion grandissante de minorités visibles), dont les citoyens ont adopté massivement l'anglais. Ce creuset est tellement fort qu'il entraîne même une partie des francophones hors Québec à adopter l'anglais. Le Québec s'est aussi, plus tardivement, engagé sur la voie du creuset. L'immigration y a été moins importante, mais les Québécois tentent maintenant d'imposer le français comme langue d'enseignement et langue d'usage sur le territoire, avec un succès encore incertain. Les dix prochaines années seront, de ce point de vue, déterminantes.

Le Canada des deux nations rêvé par Henri Bourassa ou Georges Grant n'est plus. La dualité linguistique qui a servi de point d'ancrage aux politiques de Pierre Trudeau est aussi en voie de disparaître. Considérons l'origine ethnique française (y inclus l'origine multiple dont une des composantes est française), la langue maternelle et la langue d'usage: le fait français régresse comme une peau de chagrin en dehors du Québec. En lieu et place des deux nations et de la dualité linguistique canadienne, on retrouve maintenant deux sociétés, l'une déjà fortement multiethnique et l'autre, qui tend aussi à l'être, mais surtout deux sociétés ségréguées qui ont choisi ou décidé de vivre dans une langue majoritaire différente.

Pendant ce temps, le Canada français éclatait, ou plutôt l'identité canadienne-française était en train d'être remplacée par des identités régionales francophones: Québécois, Acadiens, Fransaskois, Franco-Ontariens, Franco-Manitobains, et même Franco-Américains. L'industrialisation, l'urbanisation, la scolarisation, l'exposition aux mass-médias ont brisé les cadres traditionnels de la vie et les institutions des francophones hors Québec, expliquant l'assimilation d'une partie d'entre eux et la disparition de cette identité commune. Les francophones du Canada se définissent de moins en moins comme Canadiens français et de plus en plus en référence à la fois à leur origine française et à leur appartenance régionale. Ils deviennent donc des «ethniques francophones», d'une certaine façon, définition d'eux-mêmes qu'ils avaient jusque-là refusée, mais qui est

en train de s'imposer dans la réalité. Ce processus explique la naissance d'oppositions et de tensions entre les divers groupes de francophones du Canada et les Québécois.

L'identité canadienne-française, ou ce qui en reste, se fonde sur des liens de descendance, de filiation, de consanguinité. L'identité québécoise n'est pas avant tout ethnique et elle le sera de moins en moins. Pour les Québécois, la langue française est le moyen privilégié permettant l'intégration de personnes de diverses origines à un même ensemble. Le français joue ici le même rôle que l'anglais au États-Unis ou au Canada. La langue ne marque pas l'appartenance à un groupe ethnique précis; elle est le moyen de marquer l'appartenance à une société globale.

Un développement d'institutions parallèles

C'est un fait connu que les inégalités entre francophones et anglophones au Canada se sont estompées. Les Canadiens français ne sont plus systématiquement les porteurs d'eau d'autrefois. La réduction des écarts et des différences entre les membres des deux groupes linguistiques s'est effectuée prioritairement par le biais du développement d'institutions parallèles. Voilà l'un des traits originaux de la société canadienne, qui a conduit à l'avènement d'une société distincte au Québec. La «minorité officielle» du Canada ne se limite pas à être en compétition avec la majorité dans les grandes institutions nationales, comme c'est le cas pour les Noirs américains, par exemple; comme elle est concentrée au Québec, elle a créé ses propres institutions: politiques, scolaires, sociales, culturelles, de communications, mais aussi ses propres institutions économiques, principalement durant les années 1970 et 1980.

Ce développement d'institutions parallèles a eu tendance à toucher un grand nombre de secteurs d'activités. Les grandes associations savantes et scientifiques ont pour la plupart été dédoublées; il y a deux galas du disque (l'un, francophone; l'autre, anglophone), sans parler des autres manifestations artistiques; il y a deux bibliothèques nationales, deux archives nationales; on compte aussi deux systèmes de Conseils de recherches scientifiques: CRSH, CRSNG et CRS au fédéral et CQRS, FCAR, CRSQ au Québec. Et la liste de ces institutions parallèles pourrait s'allonger.

Durant les années soixante-dix et quatre-vingt, le déplacement

des activités économiques vers l'Ouest du pays et principalement vers Toronto a favorisé le départ d'une partie de l'élite anglophone, ce qui a contribué à faire augmenter l'importance relative des francophones dans le monde des affaires. Ce déplacement a amené les grandes entreprises canadiennes à créer des centres régionaux au Québec et par conséquent, à confier plus de pouvoir aux francophones afin de couvrir ce marché. Enfin, les grandes entreprises restées au Québec ont engagé davantage de cadres francophones. Le départ d'un bon nombre d'anglophones ayant des postes importants et la montée des francophones dans les entreprises ont modifié la place respective des deux groupes linguistiques dans l'économie du Québec au profit de ces derniers.

Une société globale spécifique

Jusqu'à présent, on a trop restreint la spécificité du Québec à des questions de langue et d'ethnicité. Or, le Québec est aussi devenu peu à peu une société globale, pour reprendre un concept de la sociologie, avec un ensemble d'institutions spécifiques, une organisation sociale propre, une culture propre et un genre de vie spécifique, des objectifs nationaux et politiques différents, qui en ont fait bien davantage un pays qu'une province, qui en ont fait bien davantage une société civile qu'un groupe ethnique. C'est cette spécificité québécoise qu'il faut reconnaître dans le débat constitutionnel actuel.

Les Canadiens perçoivent encore les francophones comme une minorité; les Québécois se perçoivent comme une majorité. La spécificité québécoise s'est affirmée au fil des ans, alors que s'éroussait l'identité canadienne-française, parce qu'elle a su s'appuyer sur un ensemble d'institutions fortes et sur l'existence d'un État qui a assuré la promotion collective de ses citoyens, mais aussi des institutions pour reconnaître et donner tous les services à sa minorité historique anglophone, pour affirmer le visage français de la société civile québécoise, des institutions pour atteindre des objectifs sociaux donnés (services sociaux, etc.) et des institutions pour accueillir et intégrer les immigrants à la majorité francophone. Comme tous les États du monde, le Québec a établi des règles du jeu pour constituer une société civile originale et spécifique.

Un décalage politique

Il y a toujours eu un décalage politique entre le Québec et le Canada, comme si les deux sociétés n'évoluaient pas sur la même longueur d'ondes, n'évoluaient pas au même rythme. Au début du siècle, Henri Bourassa plaidait la thèse des deux nations, luttait pour la reconnaissance du fait français dans les institutions du pays. Lorsque l'État fédéral a enfin accepté de reconnaître vraiment la composante française du Canada, il était trop tard: l'État du Québec s'était déjà constitué comme le principal appareil politique des francophones de ce pays. Les Canadiens français ont beaucoup lutté pour le bilinguisme; quand ce dernier est arrivé au Canada, le Québec était déjà bien engagé dans la promotion du fait français, en allant même jusqu'à tasser quelque peu l'anglais et en proclamant le Québec province unilingue française. Les Canadiens français ont été les premiers à revendiquer la séparation d'avec l'Angleterre; le rapatriement de la constitution est venu tardivement (sans encore briser les liens symboliques avec cette dernière). Même chose avec les symboles nationaux. Les Canadiens français ont longtemps proposé au Canada l'adoption d'un hymne national et d'un drapeau canadiens. Ce dernier est arrivé plus de vingt ans après l'adoption du fleur-de-lysé, devenu entre-temps symbole de ralliement au Québec. Quand le Canada anglais s'est mis à envoyer ses enfants dans les écoles d'immersion française, le plus souvent avec la réelle conviction de servir l'unité nationale et dans un geste d'ouverture envers le français, le Québec fermait l'accès de ses écoles anglaises aux francophones et aux nouveaux arrivants. La liste des exemples à l'appui de ce décalage pourrait se multiplier longuement.

Les propositions du Québec ou du Canada français ont souvent heurté le reste du Canada. Quand ce dernier a fini par s'y rallier tardivement, le Québec était passé à autre chose. Le dernier exemple, peut-être le plus important, est le refus de reconnaître la société distincte québécoise dans la Constitution. À notre avis, c'est ce décalage qui est la source de l'échec du lac Meech. Or, ce décalage dans les perceptions et les actions augure mal pour de futures négociations avec le Canada dans le cadre actuel. Quand on négocie avec un partenaire, il faut être sur la même longueur d'onde, ne serait-ce que pour s'entendre sur la nature du conflit, que pour identifier les enjeux et les points de désaccord. Or, ce n'est pas le cas entre le Québec et le reste du Canada actuellement. Certains, au Québec, avancent

l'idée d'une négociation à deux, après l'échec de la négociation à onze. Le reste du Canada, et notamment les neuf autres provinces, a refusé ce cadre de négociation, du moins pouvons-nous le prévoir, précisément à cause de ce décalage dans les représentations collectives dont nous venons de faire l'hypothèse.

* * *

Il y a déjà longtemps que l'on décrit le Québec comme une société distincte, depuis le *Rapport préliminaire*, de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1965), dont le paragraphe 104 est justement intitulé «la société distincte», jusqu'au texte de l'Accord du Lac Meech. Mais on n'a pas encore réussi à en tirer les implications et les conséquences sur le plan constitutionnel, notamment parce que cette perception du Québec comme société distincte globale, comme nouveau creuset, est très floue dans le reste du Canada. On y perçoit le français comme une langue ethnique, à protéger pour des raisons historiques, alors que le Québec revendique plus de pouvoirs pour consolider son identité. Voilà le nœud du problème actuel.

II. Balises pour un choix politique et constitutionnel

Une forte majorité de Québécois s'entendent pour apporter des changements majeurs — sinon radicaux — à la Constitution actuelle. Les discussions en la matière tournent vite à l'examen des mérites et des inconvénients des diverses options constitutionnelles, mais on parle moins des orientations fondamentales qu'il ne faudrait pas manquer aussi d'examiner. Quel type de société voulons-nous bâtir? Pour quel type de société voulons-nous une nouvelle constitution? Ce sont là des questions préalables qui appelleront des réponses au moment de fixer le statut constitutionnel du Québec.

Le lien froid de l'argent

Plusieurs observateurs ont critiqué le biais économiste ou affairiste du débat sur l'avenir du Québec. Marx est mort (de même que meurent sous nos yeux bien des régimes qui s'en sont réclamés), mais le «lien froid de l'argent» dont il parlait est bien vivant. Il est même en train de devenir fort important dans les pays de l'Est qui

se tournent vers l'économie de marché. Il n'en va pas autrement dans les débats sur l'avenir du Québec. Le Référendum de 1980 a été marqué par les discussions comptables sur le bilan des échanges, la rentabilité du fédéralisme ou le coût de l'indépendance. Dix ans plus tard, on a résolument placé les travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec sur le terrain de l'économie, des affaires.

Il faut ramener cette perspective à sa juste dimension et ne pas enfermer le débat sur l'avenir du Québec dans cette seule approche. Elle est importante, certes, mais elle n'est pas la seule. Le spectre du dollar à 70 cents a fait peur à bien des gens en 1980. Pourtant, lorsque le dollar a atteint un creux de 69,8 cents américains quelques années plus tard, sous un régime fédéraliste est-il besoin de le souligner, on a prétendu que c'était bon pour l'économie exportatrice et cette année-là, des centaines de milliers de Québécois ont de nouveau passé leurs vacances d'hiver et d'été aux États-Unis.

Il faut mettre le débat sur un autre terrain. Quand on discute de l'avenir d'un pays, il faut savoir compter, c'est sûr, mais il faut aussi être capable d'espérer. Il faut savoir ouvrir des voies nouvelles et s'engager dans leur consolidation ou dans leur construction si nécessaire. Il faut savoir compter aussi sur la capacité d'ajustement, sur la compétence à faire face à l'inconnu et au nouveau. D'autres pays nous offrent en ce moment des exemples à suivre, des exemples de situations qui impliquent des changements radicaux: réunification de l'Allemagne de l'Est à l'Allemagne de l'Ouest, l'adhésion de la Grèce ou du Portugal au marché commun, le passage de la Pologne à l'économie de marché. Il n'en va pas différemment du Québec.

Plus de nationalité, moins de nationalisme

Le nationalisme a fait beaucoup de dégât, au XX^e siècle, et il continue d'en faire dans certains coins du monde. Les étrangers qui nous visitent lorsque notre pays connaît certaines poussées de fièvres nationalistes ne sont pas sans ressentir quelques malaises devant la marée des drapeaux québécois qui envahit nos rues. Ils ne peuvent faire autrement que d'associer ces débordements à d'autres qui ont dérapé ailleurs, s'appuyant au hasard sur une pancarte malheureuse qui donne parfois le ton à leur perception. Le jour du fameux jugement de la cour supérieure sur la loi 101 en décembre 1989, un

collègue sociologue allemand m'a fait part de son étonnement, lors d'une manifestation nationaliste à Montréal, devant une pancarte portée par un manifestant: «Mieux vaut mourir que de parler anglais.» Lui Allemand, moi Québécois nous avons établi nos échanges scientifiques, mais aussi une amitié bien réelle, en parlant précisément anglais, *lingua franca* permettant de nous rejoindre par-delà nos langues maternelles respectives. Ce nationalisme étroit doit être clairement rejeté.

Mais il y a dans le nationalisme une autre face, celle de l'affirmation de soi: «Volonté de puissance chez les grands peuples, le nationalisme, chez les petits, est une volonté d'être¹.» Le nationalisme québécois a souvent été caricaturé par ses adversaires qui l'ont associé à cette volonté de puissance, alors qu'en réalité il entend d'abord exprimer une volonté d'être. Peut-être vaudrait-il mieux, à la suite de Raymond Aron, appeler «nationalité» le sentiment d'appartenance à une communauté culturelle, pour le distinguer du nationalisme, ce mot trop chargé de connotations péjoratives?

Le mouvement nationalitaire québécois est une puissante force de rassemblement. Il doit aussi accueillir et faire une place aux nouveaux Québécois qui choisissent et choisiront encore le Québec, dans le respect et l'acceptation des institutions et des règles du jeu du pays d'accueil, tout comme il doit continuer de reconnaître et de respecter sa minorité anglophone qui est là pour rester.

Plus de culture, moins de multiculturalisme

Le Canada est un pays sans identité propre. Il a, pendant quelque temps, appuyé son identité sur son caractère biculturel et bilingue. Cette voie est de moins en moins privilégiée pour les raisons évoquées plus haut: une majorité croissante de Canadiens ne se reconnaissent pas dans l'idéologie des deux peuples fondateurs, le fait français se concentre de plus en plus au Québec, sans parler du développement d'institutions parallèles. Le bilinguisme des institutions d'un océan à l'autre imposé par Trudeau n'a pas réussi à souder une nouvelle identité canadienne. Sans identité propre, le Canada s'est engagé à fond dans le multiculturalisme au point d'en

1. Jean Bouthillette, *Le Canadien français et son double*, Montréal, L'Hexagone, 1972, 2^e édition, 1989, p. 54.

faire un absolu incontournable. Le Canada a érigé en politique officielle non seulement le respect, mais aussi la promotion des différences, parce qu'il était lui-même incapable d'offrir une culture originale susceptible de servir de modèle intégrateur. Les Canadiens, d'ailleurs, commencent à se demander si on n'a pas trop mis l'accent sur les différences et le respect des diverses cultures au Canada, au détriment de la construction d'une identité commune canadienne.

Le Québec a choisi une voie différente de la voie canadienne pour affirmer son rapport avec ses immigrants, une voie qui s'apparente davantage à ce qui se fait aux États-Unis ou en France. Il doit poursuivre dans cette direction, en proposant aux nouveaux arrivants l'intégration dans la société d'accueil. Celle-ci leur sera ouverte, et en retour ces derniers l'enrichiront de leur apport. Il ne s'agit pas ici de nier la spécificité culturelle des immigrants, mais plutôt de leur faire une place. Intégration ne signifie pas assimilation pure et simple.

La culture exprime d'abord l'idée de partage, l'idée d'un vouloir-vivre en commun. Elle s'appuie sur un héritage, mais elle le transforme et le remodèle sans cesse. C'est ce qui différencie une culture vivante d'une culture morte. La culture n'a pas de frontière, mais elle a des racines. Elle s'alimente de partout, elle s'imprègne du monde, mais elle le traduit à partir d'un ici concret et non dans l'abstrait. Cette culture-là, qui débouche sur l'universel et qui s'y alimente, le Québec a mis du temps à la construire. Ses artisans ont beaucoup puisé à l'extérieur, principalement en France, en Angleterre et aux États-Unis, destinations privilégiées pour les études, les voyages, les visites de ressourcement. Ont aussi participé à l'élaboration de cette culture québécoise tous ceux qui se sont joints à nous en cours de route, cette fois d'horizons plus divers. Sait-on qu'une partie importante de nos artistes, de nos écrivains et de nos intellectuels sont de souche récente?

Les Québécois francophones de vieille souche ont longtemps vécu dans une société tricotée serrée, selon l'expression de Marcel Rioux. Ce sera de moins en moins le cas, dans un Québec déjà plus ouvert sur le monde. Il leur faudra, dans ce contexte nouveau, refuser l'idéalisation du «passé-antiquaire» dont parlait Nietzsche. Le Québec de demain va se construire aussi avec ceux qui étaient jusque-là étrangers à la majorité francophone. Par ailleurs, les nouveaux

immigrants devront reconnaître qu'ils s'établissent dans un pays de langue française, dans une société différente du Canada ou des États-Unis.

Un projet pour tous

Hubert Guindon a bien montré comment les classes moyennes avaient profité de la modernisation du Québec et de l'intervention accrue de l'État. La garde montante et les gens d'affaires ont aussi profité de l'appui de l'État. N'en soyons pas surpris: chaque pays, y compris les États-Unis, a ses façons propres d'appuyer le développement de ses entreprises et de son appareil de production. Le réaménagement des pouvoirs doit aussi se faire, non seulement pour assurer une meilleure formation de la main-d'œuvre au moyen de politiques intégrées, non seulement pour assurer des instruments et des politiques de développement de nos entreprises, il doit se faire aussi pour assurer une meilleure redistribution des revenus, une plus grande justice sociale et économique.

Nous nous sommes éloignés de cet objectif durant les années 1980. Les pauvres et les travailleurs à faible revenu ont effectué eux aussi des gains réels en termes de niveau de vie, durant les années soixante et soixante-dix. On a assisté durant ces années-là à une réelle diminution de la pauvreté et à une réelle diminution des inégalités économiques dans l'ensemble de la société. Cette tendance s'est arrêtée vers la fin des années 1970, malgré le fait que l'État ait continué à redistribuer plus d'argent et à taxer davantage les revenus du travail. En fait, l'intervention accrue de l'État en matière de redistribution n'a fait que *neutraliser* durant les années 1980 une augmentation des inégalités due à un ensemble de facteurs (fermetures d'entreprises, rationalisation de l'emploi, mais aussi divorce, habitudes de vie, etc.). Il y a en ce moment un paradoxe au Québec: l'État provincial et le fédéral prélèvent et redistribuent plus d'argent, mais les classes moyennes et supérieures en accaparent une part plus importante, avec comme résultat que les pauvres, les démunis et les travailleurs à faible revenu n'en tirent pas tout le profit qu'ils devraient en avoir. La réforme constitutionnelle doit profiter aux travailleurs organisés, aux entreprises, aux artisans de la culture, soit; elle doit aussi faire une place aux pauvres et aux gens à faible revenu.

III. Le statut politique du Québec

Le Canada est un pays incapable de modifier sa constitution, un pays qui s'est avéré incapable de l'amender pour y apporter les corrections que nécessitent l'évolution sociale ou un nouvel environnement. Les discussions constitutionnelles y ont été pourtant nombreuses. La première eut lieu en 1897 et depuis 1927, pas moins de 35 conférences constitutionnelles ont été convoquées. Les diagnostics sur la crise canadienne se sont succédé au fil des enquêtes royales et des commissions d'enquête (citons seulement Lowell-Sirois, Laurendeau-Dunton, Pépin-Robarts, Macdonald, auxquelles s'ajoutent la Commission Spicer dont les travaux sont en cours), sans déboucher sur de nouvelles ententes. L'échec de l'Accord du Lac Meech a marqué le dernier épisode des tentatives ratées pour donner au Québec un statut dans la constitution canadienne qui tienne compte de ses particularités.

Il faut tirer une leçon de toutes ces tentatives ratées, de tous ces rendez-vous manqués, de tous ces échecs en matière constitutionnelle. Le partage actuel des compétences n'est plus fonctionnel pour faire face aux défis nouveaux posés par les changements sociaux profonds observés durant les dernières décennies. Il ne correspond pas non plus aux aspirations qui se sont développées de part et d'autre, et notamment aux aspirations des Québécois. Ces deux constats doivent guider la recherche de solutions et l'élaboration de nouvelles propositions sur le statut politique du Québec.

L'option de la souveraineté

Le Québec et le Canada ont évolué dans des directions différentes, qui exigent maintenant plus que du bricolage ou du rafistolage constitutionnels *ad hoc*. Nous voilà en présence de sociétés qui sont à la fois proches l'une de l'autre, mais fort différentes, un peu comme les frères et sœurs qui se retrouvent, à l'âge de cinquante ans, à la fois liés pour l'enfance vécue en commun, mais étrangers les uns aux autres à la suite des décisions qu'ils ont prises tout au long de leur vie. Or, nous sommes en présence de sociétés dans lesquelles les différences sont en voie d'escamoter les liens communs, liens qui sont cependant toujours évoqués avec une certaine nostalgie.

S'agissant du statut du Québec, le regard doit se tourner résolument vers le futur. Ce futur doit être pensé en fonction du présent

tel qu'il est ou tel qu'il est devenu au fil des ans et des choix que l'on veut renforcer. La souveraineté du Québec apparaît comme un choix logique qui découle de l'analyse proposée plus haut et comme un choix politique et stratégique pour sortir de l'impasse canadienne.

Les opposants à l'option souverainiste du Québec critiquent ce choix en soutenant qu'il va à contre-courant de l'histoire. Certains vont même jusqu'à traiter cette option de retour à la grande noirceur et de recul au XIX^e siècle, ou encore la considèrent comme une idée rétrograde et obscurantiste, à l'heure où se construit la communauté européenne, référence obligée de ces commentateurs critiques. Ces critiques sont non fondées et abusives.

Réfléchissons un peu sur l'expérience européenne. Se reconnaissant une identité commune, les Européens affirment en même temps leurs particularismes locaux et régionaux. Les régions profiteront du marché commun vraiment ouvert pour affirmer leur particularité, leur identité propre. Voilà un paradoxe apparent sur lequel on n'a pas assez réfléchi: l'ouverture à un ensemble plus large redonne aux citoyens le goût, et les moyens, de reconstruire et de renforcer des identités particulières, plus locales. L'identité européenne qui s'affirme avec plus de force n'efface pas ni ne remplace les identités nationales. Les Français et les Allemands vont rester français et allemands, mais en partageant plus de choses, en acceptant de se faire concurrence encore plus que par le passé, notamment en ouvrant leurs marchés du travail respectifs. Sur bien des plans, ils iront même plus loin que le Canada actuel qui a érigé de nombreuses frontières entre ses provinces. L'engagement dans une communauté supranationale suppose d'abord que chaque pays dispose de moyens pour affirmer sa spécificité, à partir de laquelle ils peuvent s'ouvrir sur l'extérieur. Il en va de même pour le Québec.

De l'association à l'alliance

Beaucoup de Canadiens perçoivent l'association avec le Canada proposée par les souverainistes québécois comme une façon commode de minimiser les risques de la souveraineté tout en retirant les avantages. Bien des Québécois pensent aussi de même: rêvant de souveraineté, mais craintifs devant les risques qu'elle comporte, ils se donnent comme police d'assurance l'association avec le reste du Canada.

Il faut revoir cette perception, de part et d'autre. Le Québec ne pourra pas chercher à obtenir à la fois les avantages de l'appartenance à la fédération canadienne et ceux de la souveraineté. Le nouveau lien avec le Canada doit être une alliance avec un voisin qui profitera à tous, et non une police d'assurance. Le mot association est en ce moment très péjoratif au Canada anglais; c'est un terme chargé de connotations qui le rapprochent de la police d'assurance, car la perception que le Québec tire profit du Canada y est largement répandu². Le mot association doit être abandonné, à notre avis, pour décrire le nouveau lien du Québec avec le Canada. Appelons un chat, un chat, et la souveraineté, la souveraineté. Ceci dit, la position du Québec aura l'avantage de la clarté, ce qui facilitera les discussions avec le reste du Canada. Plutôt que de proposer l'association, le Québec devrait proposer au reste du Canada une nouvelle alliance entre partenaires souverains, ce qui est différent. Des partenaires qui feront des affaires ensemble, qui partageront des politiques, qui rechercheront en commun l'atteinte de certains objectifs. Il y aura un grand travail à faire pour changer la perception et les représentations sociales au Canada anglais, peu enclin en ce moment à envisager les relations avec le Québec sur cette nouvelle base.

La souveraineté, un cadre constitutionnel plus approprié pour des choix politiques

La souveraineté seule permet de faire des choix, de proposer des alliances. Elle se distingue de la recherche d'une plus grande autonomie parce que cette dernière ne donne pas le contrôle sur la prise de décision. La souveraineté n'est pas une fin en soi. Elle n'est pas non plus importante seulement sur le plan symbolique, pour permettre aux diplomates et politiciens du Québec de se promener à l'étranger «avec le *flag* québécois sur le *hood* de leur *char*» pour reprendre les mots de Jean Chrétien. Elle est plutôt un cadre privilégié pour des choix politiques. Évitions, au passage, la référence au concept flou de «choix de société». Une société ne choisit pas d'être;

2. M. Conrad Black, entre autres, véhicule cette perception partout au Canada et ailleurs dans le monde. Il est même allé jusqu'à écrire récemment dans *Saturday Night*, que le Québec retirait six milliards de son appartenance au Canada. Il avait manifestement oublié d'ajouter que le Québec payait aussi des impôts au palier fédéral...

elle existe, marquée par des conflits et des oppositions, avec une histoire et dans un environnement qui lui imposent leurs contraintes; elle existe comme le résultat des actions libres et contraintes de ses citoyens. On peut faire des choix politiques, certes, mais on ne peut pas vraiment choisir ce que sera une société.

Quels sont ces choix politiques? Il faut d'abord éviter de dresser une liste d'épicerie remplie de bonnes intentions et de généreuses mesures pour tous, liste qui ne nous mènera pas très loin. Le Québec a besoin de plus de pouvoirs pour trouver ici des solutions aux problèmes qui se posent et pour atteindre des objectifs, décisifs pour son avenir en Amérique. Donnons quelques exemples pour illustrer ce point de vue.

Tous les États gèrent leur population. Certains ferment leurs frontières aux étrangers (le Japon), d'autres ne reconnaissent pas la nationalité aux enfants des «travailleurs invités» pourtant nés dans le pays (l'Allemagne), plusieurs États cherchent à limiter la fécondité pendant que d'autres ont des politiques natalistes (la France, par exemple). Le Québec et le Canada ont effectué des choix politiques différents, très différents même, en ce domaine. Le Canada préfère ouvrir plus largement ses portes à l'immigration dans le but d'augmenter sa population, alors que le Québec a une stratégie mixte, axée sur la mise en place d'une politique nataliste (en fait, un embryon de politique, comparée à ce qui se fait en France, par exemple) et sur le maintien de l'immigration.

La natalité a baissé, au Québec comme ailleurs dans les sociétés développées, entre autres à cause des exigences de la vie contemporaine moderne. Il faudra changer bien des choses dans la société afin de la rendre plus accueillante aux enfants et afin d'aider les couples qui le veulent à en avoir: politiques de garde, congés parentaux, aide aux familles, garde en milieu de travail, etc. Or, la division actuelle des pouvoirs et des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernements empêche ou empêchera le Québec d'adopter des mesures vraiment efficaces pour atteindre les objectifs propres qu'il s'est fixés. Comment aider efficacement les familles avec jeunes enfants par le biais de mesures fiscales, lorsque la moitié de la fiscalité lui échappe?

Il en va de même dans le domaine de l'immigration. La situation particulière du Québec en Amérique exige de sa part toute une série

de mesures pour assurer l'intégration des immigrants à la majorité francophone. Pour y arriver efficacement, le Québec doit contrôler tous les aspects de l'immigration, depuis le choix des immigrants jusqu'aux services qui leur sont offerts dans les années qui suivent leur entrée au pays. Le Québec doit poursuivre une politique claire d'intégration, à l'opposé de la politique du multiculturalisme canadien. Intégration ne signifie pas assimilation, avons-nous écrit plus haut. Au contraire, le Québec sortira enrichi par l'apport des nouveaux arrivants et ceux-ci y trouveront une terre d'accueil pour refaire leur vie dans un autre environnement.

Ouvrons une parenthèse, au passage. Le Québec doit en particulier être plus ouvert aux immigrants venant de France. Il est scandaleux de noter que les portes du Québec sont en ce moment presque fermées pour les Français qui veulent s'établir chez nous, sous prétexte qu'ils sont souvent trop qualifiés. Cette politique doit changer. Qu'on informe les personnes qui veulent immigrer et qui ont des qualifications déjà «en surplus» au Québec qu'elles auront des problèmes, mais laissons-leur courir le risque de venir au Québec si elles le veulent. Les immigrants sont le plus souvent des gens dynamiques et innovateurs: ces personnes trouveront bien à s'employer, quitte à se réorienter. Il n'est pas normal que le Québec, proche cousin de la France, soit ainsi fermé aux quelques milliers de personnes qui désireraient venir ici. Il en va de même pour les étudiants français, qui peuvent très difficilement obtenir des visas pour venir étudier au Québec.

C'est sur le plan des politiques sociales que l'inadéquation entre d'un côté les changements sociaux et, de l'autre, la répartition actuelle des pouvoirs apparaît la plus importante. Les deux niveaux de gouvernement interviennent chacun selon leurs propres priorités, avec comme résultat une absence d'intégration dans les programmes et beaucoup de duplication.

Prenons le cas du système de la sécurité du revenu. Nous avons recensé plus de 20 programmes différents, administrés par Ottawa et par le Québec. (Un nouveau programme vient de s'ajouter au moment d'écrire ces lignes: le remboursement par Ottawa de la taxe sur les produits et services.) Quand émerge un nouveau besoin (la garde des enfants, par exemple), ou quand on effectue un choix politique (relancer la natalité, aider les familles), on crée un programme

ad hoc. C'est le fédéral qui paie le congé de maternité, mais c'est le Québec qui légifère sur les congés parentaux. Et que dire des politiques d'aide aux familles, qui reçoivent à la pièce chèques d'allocations et crédits d'impôts des deux ordres de gouvernement?

Plusieurs observateurs ont déjà critiqué les *coûts* de cette duplication. Nous insisterons ici plutôt sur l'absence d'un partage clair des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement et surtout sur l'absence de concertation entre les programmes. Parce qu'il a des besoins spécifiques et parce qu'il effectue des choix politiques différents (relancer la natalité, par exemple), le Québec doit récupérer le domaine de la sécurité du revenu. On pourra ainsi établir des ponts entre divers programmes (recyclage de la main-d'œuvre, formation professionnelle et soutien du revenu, par exemple).

C'est peut-être sur les plans culturel et linguistique que le Québec a effectué des choix politiques qui le distinguent le plus du reste du Canada. Le Québec français a réussi là où le Canada français a échoué, parce qu'il disposait de pouvoirs propres. Ce n'est pas l'État fédéral qui a assuré le développement d'institutions vivantes, fonctionnant en français. Ce dernier a fait des efforts louables pour dispenser des services dans leur langue aux francophones, c'est certain, mais c'est d'abord l'existence d'un pouvoir politique provincial important qui a permis au français d'être plus qu'une langue de minoritaire parlée avant tout dans la famille. L'expérience passée montre que le Québec doit conserver et obtenir le plus de pouvoirs possibles pour adopter des politiques de développement culturel appropriées.

Ne pas oublier les cousins canadiens-français

La minorité anglophone du Québec pourra compter sur l'appui de tout l'environnement nord-américain pour assurer son développement. Il en va différemment de la minorité canadienne-française. Celle-ci ne devra pas être laissée à l'abandon par le Québec, qui aura à son égard un rôle historique à jouer. Devant un Québec souverain, le Canada va redéfinir radicalement ses politiques officielles de bilinguisme. Dans ce contexte, le Québec devra apporter un soutien accru aux communautés francophones, notamment en matière d'enseignement, de culture et de communication.

L'une des principales difficultés qui surgira dans l'établissement de nouveaux rapports avec les Canadiens français sera sans doute la

montée des identités francophones régionales, décrites et analysées plus haut. Les francophones des autres provinces ne sont pas des Québécois en exil et les Québécois se sentent de moins en moins Canadiens-français. À la recherche d'un nouveau statut constitutionnel pour eux-mêmes, les Québécois devront aussi prêter attention aux conséquences qu'il impliquera pour leurs cousins francophones qui ne manqueront pas d'être affectés, quelle que soit la solution retenue, comme on l'a vu au moment des discussions sur l'Accord du Lac Meech. □

Le statut politique et constitutionnel du Québec

Rodrigue TREMBLAY
Professeur de finances internationales
Université de Montréal

Résumé

Le professeur Tremblay commence son exposé en rappelant que le Québec est et demeurera une minorité politique dans le système politique canadien. Il juge illégitime et irréfornable l'Acte de 1982. Il considère que le gouvernement fédéral est devenu un monstre fiscal et que ses pouvoirs illimités menacent les compétences du Québec.

Cette situation d'ensemble justifie les Québécois de récupérer tous les pouvoirs d'un pays souverain. Bien sûr, l'auteur préconise l'intégration du Québec au reste de l'Amérique du Nord et il souligne avec force que le niveau de vie des populations ne dépend pas des gouvernements. Il établit que l'action fiscale du fédéral est à peu près nulle à l'égard du Québec. Il démontre que 7 des 12 pays les plus riches ont des populations inférieures à 10 millions d'habitants. Il termine son analyse

en traitant des institutions et des mécanismes à établir pour réaliser le contrôle politique du territoire québécois par des Québécois.

«Comme la Grande-Bretagne au sein de la Communauté Économique Européenne, le Québec appuie sans réserve la notion d'un grand marché commun canadien, mais s'accommode plutôt mal de l'intégration politique qui l'accompagne...

Les Québécois vont en conséquence tenter de mettre en place un nouvel arrangement avec le reste du Canada qui laissera la porte toute grande ouverte à la circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. Soit exactement le projet Europe 1991 actuellement en cours».

Conrad Black
Londres
Presse Canadienne
La Presse, p. B8
18 novembre 1990

I. Quelques problèmes

Le Québec, une minorité politique

Le problème central du Québec est le statut de *minorité politique* des Québécois francophones dans le système politique canadien.

L'évolution démographique et les vagues d'immigration ne peuvent dans l'avenir qu'accentuer le statut minoritaire des Québécois francophones à l'intérieur du Canada.

Cette «minorisation» du Québec dans le système politique canadien se traduit par une proportion décroissante des députés québécois à la Chambre des Communes. En 1867, cette proportion était égale à 33,5%. Aujourd'hui, la proportion est égale à 25,4%.

L'Acte de 1982

Le *problème constitutionnel immédiat* du Québec est l'*Acte constitutionnel de 1982*, lequel a été imposé au Québec par le gouvernement fédéral et par les provinces anglophones. Le gouvernement du Québec s'est officiellement opposé à cette constitution, et la population du Québec ne fut jamais directement consultée.

De plus, la constitution de 1982 comporte des amendements majeurs de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, et ces amendements sont au désavantage du Québec. En particulier, on a retiré au Québec son droit de veto en tant que province fondatrice de la confédération canadienne de 1867; et on a confié à la Cour Suprême du Canada, organisme sous le contrôle exclusif du seul gouvernement fédéral, un rôle politique semblable à celui de la Cour suprême des États-Unis. Ceci crée une situation extrêmement sérieuse, car c'est de cette façon qu'une foule de pouvoirs des États américains ont été transférés au gouvernement central aux États-Unis. Cette situation constitutionnelle et politique du Québec est illégitime et intolérable.

Une Constitution irréformable

La Constitution canadienne qui a été imposée au Québec est en pratique irréformable. Ceci a été démontré au cours des trois ans qu'ont duré les débats sur les réformes «minimales» contenues dans l'Entente du Lac Meech. Ces obstacles à la réforme de l'Acte constitutionnel de 1982 sont politiques et techniques.

Sur le plan politique, de nombreux sondages d'opinion ont démontré que la population du Canada anglais a une vision «américaine» du Canada, en ce sens qu'elle considère le Canada comme un pays de plus en plus unitaire, *one nation, one language*, et n'accepte pas que le Québec soit autre chose qu'une province comme les autres.

Sur le plan technique, l'Acte constitutionnel de 1982 est une camisole de force incontournable, parce que l'article 41 établit la règle de l'unanimité pour tout changement constitutionnel majeur. À titre d'exemple, il est impossible de faire de la Cour suprême du Canada un organisme vraiment fédéral, sans l'unanimité de tous les

Tableau 1

Les déficits budgétaires du gouvernement fédéral

	Millions de dollars	Ministre des finances
1969-70	332	Edgar J. Benson
1970-71	-780	
1971-72	-1 542	John Turner
1972-73	-1 675	
1973-74	-1 999	
1974-75	-2 009	
1975-76	-5 737	Donald S. MacDonald
1976-77	-6 297	
1977-78	-10 426	Jean Chrétien
1978-79	-12 617	John Crosbie
1979-80	-11 500	
1980-81	-13 356	Allan MacEachan
1981-82	-14 872	
1982-83	-27 816	Marc Lalonde
1983-84	-32 399	
1984-85	-38 324	Michael Wilson
1985-86	-34 404	
1986-87	-30 605	
1987-88	-28 083	
1988-89	-28 900	
1989-90*	-30 500	Michael Wilson
1990-91*	-28 500	
Ajustement de dette du 29 octobre 1990	-8.4	
1991-92 (prévision de l'auteur découlant de la récession)	-34 000 (-26 800 prévu dans le budget de M. Wilson du 20 février 1990).	

*Estimé.

Source: Comptes publics du Canada et budgets du Gouvernement du Canada.

gouvernements, central et provinciaux. Il serait aussi impossible de faire du Canada une république plutôt qu'une monarchie constitutionnelle sans l'unanimité de tous les gouvernements.

Le Québec se retrouve donc prisonnier d'un carcan constitutionnel qui lui a été imposé et qui ne peut être réformé. Il en résulte une situation doublement illégitime et doublement intolérable.

Un monstre fiscal

Au plan de la croissance économique, le gouvernement fédéral est devenu un monstre fiscal incontrôlé qui impose à l'ensemble des provinces canadiennes un *fardeau fiscal* improductif qui ralentit leur croissance économique. Depuis 1982, en effet, les déficits budgétaires du gouvernement fédéral ont oscillé autour de 30 milliards de dollars par année (voir le tableau 1, ci-joint).

En effet, la dette du gouvernement fédéral devrait atteindre le chiffre de 400 000 000 000 \$ à la fin de l'exercice 1990-91, ou au cours des trois premiers mois de l'exercice fiscal 1991-92. Ceci représente 60 000 \$ de dette fédérale pour une famille de quatre personnes (deux adultes, deux enfants), et au taux de 12% d'intérêt, *une charge d'intérêts égale 7 200 \$ par année par famille québécoise.*

Dans un scénario de faible croissance économique, soit 6% de croissance nominale par année (soit 1 pour cent de croissance réelle et 5% d'inflation), et un déficit budgétaire fédéral annuel égal à 6% du produit intérieur brut, il n'est pas impensable alors que la dette fédérale atteigne une valeur égale à 100% du Produit intérieur brut canadien au cours des vingt prochaines années.

$$\left[\frac{\text{Dette}}{\text{PIB}} \right] \Rightarrow \frac{\% \text{ déficit fédéral annuel/PIB}}{\% \text{ croissance économique annuelle}}$$

$$\left[\frac{\text{Dette}}{\text{PIB}} \right] \Rightarrow \left[\frac{0.06}{0.06} \right] = 100\%$$

Dans un tel cas, les paiements d'intérêts du gouvernement fédéral pourraient atteindre 40% des dépenses budgétaires, et sérieusement menacer la capacité du gouvernement fédéral d'assurer le

financement de ses engagements envers la population canadienne. Cette situation représenterait, en effet, un service de la dette égale à 100 milliards de \$ par année sur des dépenses totales de l'ordre de 250 milliards de \$¹.

Des pouvoirs illimités

La Constitution canadienne est défectueuse dans ses fondements mêmes, parce que les pouvoirs du gouvernement fédéral de dépenser et de taxer sont, en pratique, illimités. En effet, le préambule de l'article 91 de l'AABN établit que le gouvernement du Canada peut passer toute loi concernant «la paix, l'ordre et le bon gouvernement», tandis que l'article 91(3) établit le pouvoir illimité du gouvernement canadien de taxer de toutes les façons au Canada.

Il y a plus. Les articles 56 et 90 de l'AABN permettent au gouvernement fédéral de mettre tout gouvernement «provincial» en tutelle en désavouant les lois de ce dernier jusqu'à un an après leur adoption. Ce pouvoir a d'ailleurs été utilisé au-delà de 120 fois depuis 1867.

Cette situation est malsaine pour la croissance économique, parce qu'elle conduit à des *dédoulements* coûteux de juridictions et de dépenses entre le gouvernement du Québec et celui du Canada.

L'exemple le plus criant du dédoublement des responsabilités et ses conséquences néfastes pour la croissance économique du Québec est l'usage que fait le gouvernement canadien de ses lois sur l'environnement pour contrôler le développement des richesses naturelles et énergétiques du Québec. C'est tout le développement d'Hydro-Québec qui est menacé par le gouvernement canadien.

II. Domaines de juridiction dont le Québec devrait jouir

Puisque nous croyons la Constitution canadienne «irréformable», il nous apparaît logique que le gouvernement du Québec

1. Une telle conclusion repose sur l'hypothèse d'un PIB à terme égal à 1 000 milliards de \$, un budget fédéral des dépenses égal à 250 milliards de \$ et un taux d'intérêt nominal égal à 10 pour cent, et une dette publique fédérale égale à 1 000 milliards de dollars.

récupère tous les pouvoirs d'un État souverain sur le territoire du Québec.

Nous croyons, en effet, que le principe de la souveraineté politique du gouvernement du Québec sur le territoire du Québec relève du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et la population du Québec est l'instance supérieure à laquelle il revient d'entériner et de concrétiser un tel principe.

Cela constituerait la première fois que les Québécois, en 456 ans d'histoire depuis 1534, formerait une société pleinement libre au plan politique. En effet, les Québécois ont vécu sous le régime d'une *colonie française* pendant 225 ans (1534-1759). Ils vécurent dans une *colonie britannique* pendant 107 ans (1759-1867), et ils constituent une minorité politique depuis 123 ans dans le système fédéral canadien.

Une fois souverain politiquement, et seulement une fois souverain politiquement, le Québec sera en mesure d'accepter de mettre en commun avec les voisins du Canada anglais et des États-Unis des juridictions de type économique, commercial, monétaire et financier afin d'assurer la quadruple mobilité des biens et des services, des capitaux et des personnes. Des ententes, par voie de traités, seraient nécessaires pour le maintien des règles du *marché commun existant* (marché unique), afin que les provinces maritimes ne soient coupées, ni du Québec, ni de l'Ontario. Il saute aux yeux que de telles règles sont à l'avantage des provinces maritimes et de l'Ontario, de même qu'à celui du Québec².

Le maintien de la stabilité financière et monétaire et la libre circulation des capitaux exigeront aussi des ententes sur le fonctionnement d'une *union monétaire Québec-Canada*. Peu de changements à la situation actuelle seraient requis, si ce n'est une entente sur la composition d'un Conseil monétaire mixte Québec-Canada, et sur les catégories de titres pouvant figurer au bilan des organismes bancaires. Il convient de remarquer, ici, que le Québec pourrait opter

2. Ceux qui prétendent qu'en cas de souveraineté politique du Québec, le marché unique Québec-Canada ne serait pas préservé n'ont pas songé qu'il faudrait aux camions de Canadian Tire, Sears, Eaton... etc., qui partent des entrepôts de Toronto ou de Scarborough, fournir une facture d'origine à la frontière du Québec! Les entreprises de l'Ontario seront les plus chaudes partisans du marché unique.

unilatéralement de continuer d'utiliser le dollar canadien en appliquant les politiques monétaires requises.

D'autres ententes, par voie de traités, pourraient être conclues avec les États-Unis concernant l'*Accord de Libre-Échange nord-américain*, de même qu'avec le Canada, et probablement à compter de 1993, avec le Mexique, lequel s'applique au Québec depuis le 1^{er} janvier 1989.

Au plan politique, le Québec pourrait conclure des ententes avec le Canada concernant:

1- la *double citoyenneté et un passeport commun* pour les ressortissants du Québec et du Canada;

2- la défense du Golfe Saint-Laurent et la participation aux traités de NORAD et de l'OTAN.

Par conséquent, les seules ententes de juridictions partagées entre le Québec et le Canada qui apparaissent souhaitables se limitent aux questions suivantes:

- au marché commun Québec-Canada;
- à l'union monétaire Québec-Canada;
- à l'Accord de Libre-Échange nord-américain;
- à la double citoyenneté et au passeport commun Québec-Canada;
- à la défense.

III. L'identité nationale

La souveraineté politique du Québec et l'intégration économique du Québec au reste de l'Amérique du Nord constitue la formule la plus sûre d'assurer à la fois l'identité québécoise et le niveau de vie des Québécois.

En effet, les Québécois constituent moins de 2,5% de la population nord-américaine. L'avenir sera fait d'interdépendance économique et de communications instantanées. Dans ce contexte, la langue et la culture française sont menacées en Amérique du Nord. *Sans un contrôle politique du territoire du Québec par les Québécois eux-mêmes, il sera difficile d'empêcher une lente «louisianisation» du Québec au cours des décennies à venir.*

Au vingt et unième siècle, il existera vraisemblablement trois grands blocs économiques industrialisés dans le monde: la Communauté Économique Européenne, le bloc économique nord-américain et un bloc économique asiatique qui est à se constituer. Le Québec devrait participer pleinement au bloc économique nord-américain. Mais il le ferait en tant que société à majorité francophone, soucieuse de préserver son identité nationale et de défendre ses intérêts économiques légitimes.

IV. Le niveau de vie

Il convient ici de souligner que le niveau de vie des populations *ne dépend pas des gouvernements*. Plus souvent qu'autrement, le niveau de vie dans un pays est atteint en dépit des gouvernements et non pas à cause d'eux. Ce sont plutôt les gouvernements qui dépendent des impôts et des taxes qu'ils prélèvent sur les revenus qui sont engendrés par les producteurs au cours de l'activité économique. Tout au plus, les gouvernements peuvent ne pas nuire au progrès économique en ne taxant pas trop lourdement la production et en fournissant les services publics essentiels et l'infrastructure sociale nécessaire. Le régime politique peut favoriser ou défavoriser le progrès économique et le niveau de vie selon qu'il constitue un cadre favorable ou défavorable à l'activité économique. À ce chapitre, l'état national et le fédéralisme politique ne favorisent pas plus l'un que l'autre le progrès économique et le niveau de vie. Ce sont plutôt les règles de la liberté économique et de l'intégration économique qui sont déterminantes pour le dynamisme et l'efficacité de l'économie.

Sous ce chapitre, on ne peut dire avec certitude si le niveau de vie au Québec progressera ou non plus rapidement dans le cadre politique d'un état national intégré économiquement au reste de l'Amérique du Nord, ou dans le fédéralisme politique canadien actuel.

Le niveau de vie des Québécois dépend fondamentalement, en effet, des richesses naturelles du Québec et de la productivité des travailleurs et des entreprises du Québec, dans l'environnement économique mondial et nord-américain. Aucun niveau de vie ne peut être maintenu artificiellement à long terme par la charité venant de l'extérieur ou par un régime politique particulier.

Le maintien et la croissance du niveau de vie québécois exigent le développement des ressources naturelles du Québec, des investissements dans la qualité de l'éducation des jeunes Québécois et des investissements productifs dans la capacité économique et technologique de production, et un environnement économique qui est favorable à l'initiative et à la productivité.

En autant que l'économie du Québec est compétitive et intégrée commercialement et financièrement au reste de l'Amérique du Nord, le niveau de vie au Québec non seulement se maintiendra, mais ira en s'accroissant.

Comme il a été souligné plus haut, l'abaissement du *fardeau fiscal* au Québec avec la fusion des administrations fédérale et québécoise sur le territoire du Québec peut permettre de stimuler davantage la croissance économique en rendant le Québec plus compétitif et un meilleur endroit pour la localisation des investissements.

Présentement, le gouvernement du Canada ne peut contribuer de façon substantielle au niveau de vie des Québécois, parce que ce qu'il remet d'une main, il le reprend de l'autre, et parce que son inefficacité est un frein au progrès économique.

Selon les années, le gouvernement fédéral perçoit plus ou moins de fonds qu'il n'en injecte au Québec. Ce facteur étroitement fiscal ne saurait en aucune façon faire du gouvernement du Canada un facteur essentiel de la croissance économique et du niveau de vie au Québec.

La capacité fiscale

Au plan fiscal, le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) a prétendu publiquement, récemment, que le gouvernement fédéral aurait injecté en 1988, au Québec, un montant net égal à 119 \$ par habitant selon une hypothèse, ou à 157 \$ par habitant, selon une autre hypothèse. Le problème avec ce genre d'exercice comptable vient du fait qu'il existe trois méthodes de comptabiliser les prélèvements et les dépenses du gouvernement fédéral au Québec, soit la *méthode des comptes nationaux*, qui minimise le déficit budgétaire fédéral, la *méthode des flux financiers*, qui minimise les dépenses fédérales à l'extérieur du Québec, et la *méthode des avantages reçus*, laquelle minimise les dédoublements de dépenses que fait le gouvernement

fédéral avec le gouvernement du Québec. Par conséquent, les bilans comptables ne peuvent qu'être approximatifs et donnent des résultats qui varient selon qu'une méthode ou l'autre est utilisée. Les seules données officielles que les gouvernements publient sur les dépenses et les recettes fiscales du gouvernement du Canada dans chaque province canadienne sont celles qui sont contenues dans les *Comptes Économiques provinciaux* de Statistique Canada, n° de catalogue 13.213 S. Ce sont les données fiscales les plus sûres sur l'apport net ou le prélèvement fiscal net que le gouvernement fédéral effectue dans chaque province canadienne.

Nous reproduisons dans le tableau 2 ci-après les données les plus récentes pour l'année 1986, selon la méthode des comptes économiques provinciaux, laquelle s'apparente à la méthode des comptes nationaux. Cette méthode sous-estime l'ampleur du déficit budgétaire annuel, parce qu'elle ne prend en considération que les transactions du secteur de l'administration fédérale avec le reste de l'économie, sans considérer les emprunts qu'effectue le gouvernement fédéral auprès des fonds de retraite publics et des sociétés d'État. Cette méthode, en contrepartie, sous-estime les bénéfices reçus à partir des dépenses du gouvernement fédéral à l'extérieur du Canada.

En 1986, donc, le gouvernement fédéral a enregistré un déficit budgétaire, selon les comptes économiques, égal à 24 407 000 000 \$. Ces emprunts lui ont permis de dépenser dans toutes les provinces canadiennes des montants qui ont dépassé d'autant les rentrées fiscales, sous la forme d'impôts ou de taxes. En effet, le gouvernement fédéral a enregistré, en 1986, un excédent de dépenses sur les recettes fiscales dans toutes les provinces et territoires canadiens, sauf en Alberta. Dans le cas de la province de Québec, l'excédent des dépenses sur les recettes a été de 6 215 millions de \$.

Pour savoir si une province a reçu une entrée nette ou une sortie nette de fonds, il suffit de répartir le déficit budgétaire du gouvernement selon la population de chaque province. *Ce montant indique les excédents de dépenses fédérales sur les recettes que chaque province aurait dû recevoir cette année-là en contrepartie des emprunts fédéraux.* Le gouvernement ayant emprunté 24 807 millions de \$ en 1986, il va de soi que ses dépenses devaient excéder ses revenus.

Il ressort du tableau 2 que la province de Québec pouvait

s'attendre à recevoir un excédent de dépenses fédérales égal à 6 424 millions de \$. Or, l'excédent enregistré fut égal à 6 215 millions de \$, laissant un déficit net de 209 millions de \$.

Pour la dernière année disponible, soit 1986, on peut donc affirmer que le transfert des pouvoirs de taxation et d'emprunt du gouvernement du Canada au gouvernement du Québec aurait permis

Tableau 2

**Déficit budgétaire fédéral et excédents
des dépenses sur les recettes fiscales, par province — 1986**

	Millions de \$	
	Excédents des dépenses sur les recettes fiscales fédérales	Répartition du déficit budgétaire par province selon la population (emprunts +)
		24 807 \$
1. Terre-Neuve	- 2 571	562
2. Île-du-Prince-Édouard	-584	124
3. Nouvelle-Écosse	- 3 542	857
4. Nouveau-Brunswick	- 2 305	699
5. QUÉBEC	- 6 215	6 424
6. Ontario	- 1 578	8 901
7. Manitoba	- 2 221	1 044
8. Saskatchewan	- 1 843	990
9. Alberta	+ 2 409	2 316
10. Colombie britannique	- 2 008	2 817
11. Yukon et Territoire du N.-O.	- 1 505	72+

Sources: — Statistique Canada: Comptes Économiques Provinciaux, juin 1988, n° 13-2135, p. 55-105.

— Statistique Canada n° 91-001 et 91-210.

à ce dernier de s'acquitter pleinement des responsabilités publiques assumées par le gouvernement fédéral.

Il est donc faux d'affirmer que les citoyens du Québec vivent de la charité des contribuables du reste du Canada. Cela est cependant vrai pour les citoyens des provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan et des Territoires du Yukon et du Nord-Ouest, qui reçoivent des transferts nets importants de revenus fiscaux en provenance de l'Alberta (au premier titre), mais aussi de l'Ontario et de la Colombie britannique³.

Dans le cas du Québec, l'action fiscale nette du gouvernement fédéral, selon les données de 1986, est donc à peu près neutre, avec un léger déficit fiscal.

Une étude encore plus récente du Conseil des premiers ministres des maritimes vient corroborer les données officielles de Statistique Canada, et cela, pour l'année fiscale 1989-90.

En effet, le conseil des premiers ministres des maritimes a récemment complété une étude sur les prélèvements fiscaux et les dépenses du gouvernement fédéral par province, intitulée «*Federal Expenditures as a Tool for Regional Development, May 1990*».

Il se dégage de cette étude, entreprise selon la méthode des flux financiers pour l'année fiscale 1988-89, que c'est au Québec que les dépenses fédérales créatrices d'emplois sont les plus basses. Cela est vrai même si les paiements d'assurance-chômage, les transferts pour la péréquation et les programmes conjoints, et les subventions au développement régional sont pris en considération.

Le tableau 3 établit que la province du Québec reçut 2 976\$ par habitant en dépenses fédérales de toutes sortes et 1 993 \$ par habitant en dépenses fédérales créatrices d'emplois en 1988-89. Ceci plaça le Québec au dixième rang, soit au dernier rang des provinces, sur les douze territoires où le gouvernement canadien effectue des

3. À remarquer que la méthodologie de Statistique Canada, qui assigne les taxes directes au niveau des producteurs plutôt qu'à celui des consommateurs qui supportent la plus grande partie du fardeau, exagère les impôts et taxes payés par l'Ontario et l'Alberta.

Tableau 3

Dépenses fédérales par habitant par province, 1988-89

	TOTAL #1 (Incluant les paiements de transfert) (1)	TOTAL #2 (Excluant les paiements de transfert) (2)
1. Île-du-Prince-Édouard	6 130 \$	3 184 \$
2. Terre-Neuve	5 461	2 281
3. Nouvelle-Écosse	5 306	3 307
4. Manitoba	5 139	3 571
5. Nouveau-Brunswick	4 824	2 464
6. Saskatchewan	4 168	3 084
7. Alberta	3 080	2 401
8. Colombie-Britannique	3 017	2 070
9. Territoires du N.-O.	2 912	2 473
10. QUÉBEC	2 976	1 993
11. Yukon	2 868	1 869
12. Ontario	2 714	2 055
CANADA	3 376 \$	2 676 \$

Source: *Federal Expenditures as a Tool for Regional Development*, May 1990, Council of Maritime Premiers, table 6, page 8.

(1) Le TOTAL #1 comprend les dépenses des ministères suivants: Environnement, Défense, Pêcheries, Assurance-chômage, Communications, Énergie, Mines et ressources, Éducation post-secondaire, Emploi et Immigration, Agriculture, Vétérans, Conseil de la recherche, Santé et Bien-être, Industrie, Sciences et Technologie, Travaux publics, Régime de pensions du Canada, Transferts fiscaux, Développement régional.

(2) Le TOTAL #2 exclut les prestations d'assurance-chômage, les transferts fiscaux, les dépenses pour le développement régional, et le régime des pensions du Canada.

dépenses. *Les montants par habitant dépensés par le gouvernement fédéral en 1988-89 furent de 400 \$ inférieurs à la moyenne canadienne, dans un cas, et de 683 \$ dans l'autre.*

Il est difficile de croire, dans un tel contexte, que le retrait du Québec du système fédéral canadien puisse se traduire par une baisse du niveau des dépenses publiques au Québec. Le Québec reçoit moins que la moyenne canadienne, soit 12% de moins selon une hypothèse, et 26% selon une autre hypothèse.

Par conséquent, même en tenant compte des arrangements fiscaux particuliers du Québec avec le gouvernement fédéral, tel le dégrèvement égal à 16,5% de l'impôt sur le revenu des particuliers, ou ceux qui concernent certains paiements de transfert, il est donc tout à fait probable et réaliste de croire que la concentration des impôts et des taxes provenant du Québec, au niveau du gouvernement du Québec, permettra à ce dernier d'assumer toutes les obligations au chapitre des services publics et des paiements de transfert aux individus (assurance-chômage, assistance sociale, pensions de vieillesse, allocations familiales... etc.). Sur ce point, les données de Statistique Canada et ceux du Conseil des premiers ministres des maritimes concordent.

Dimension économique

L'idée selon laquelle le Québec, avec ses 7 millions d'habitants, serait trop petit pour assumer sa souveraineté nationale, tout en ayant un haut niveau de vie, ne résiste pas à l'analyse⁴.

Nous reproduisons dans le tableau 4 les chiffres de l'OCDE, ajustés pour les parités des pouvoirs d'achat, concernant les niveaux de vie dans les douze principaux pays industrialisés, en 1987. Cette année-là, *le Québec occupait le 3^e rang au monde en ce qui concerne le niveau de vie*, avec un PIB par habitant ajusté pour la PPA égal à 15 986 \$ US par habitant et une population égale à 6,6 millions.

4. Pour le développement de l'idée d'une complémentarité entre la souveraineté nationale et l'interdépendance économique, voir l'article de l'économiste de réputation internationale, Gary S. Becker de l'Université de Chicago: «Actually, Small-Fry Nations Can Do Just Fine», *Business Week*, 1^{er} octobre 1990, reproduit dans l'annexe 2.

Les études du professeur Robert Summers de l'University of Pennsylvania arrivent à la même conclusion.

Tableau 4

Niveaux de vie ajustés
pour la parité des pouvoirs d'achats (PPA)
et populations — 1987

Pays	Produit intérieur brut par habitant (\$US)	Population (millions)
1. États-Unis	18 338	243,9
2. Canada	17 211	25,8
3. QUÉBEC*	15 986	6,6
4. Suisse	15 870	6,6
5. Islande	15 508	0,245
6. Norvège	15 405	4,2
7. Luxembourg	14 705	0,372
8. Danemark	13 329	5,1
9. Allemagne	13 323	61,1
10. Japon	13 182	122,1
11. Finlande	12 838	4,9
12. France	12 803	55,6

Source: OCDE. Études économiques de l'OCDE, 1989/90, Norvège, p. 117.

N.B.: Le taux de change courant du \$ canadien en 1987 était de 0,7504 U.S., alors que le taux de la parité des pouvoirs d'achat était égal à 0,8062 U.S.

*Calculé par l'auteur à partir des données du Bureau de la Statistique du Québec et avec la parité des pouvoirs d'achat énoncée ci-haut. Le PIB du Québec en 1987 était de 131 014 millions \$ CAN, et la population était de 6 608 000 habitants, tandis que pour le Canada dans son ensemble en 1987, le PIB était égal à 549 185 millions \$ CAN, et la population était de 25 728 000 habitants. Le PIB par habitant du Québec en 1987 était égal à 19 827 \$ CAN, tandis que celui du Canada était égal à 21 346 \$ CAN. Convertis par l'indice de la parité des pouvoirs d'achat, les niveaux de vie au Québec et pour l'ensemble du Canada égalaient 15 986 \$ US et 17 211 \$ US, respectivement.

Parmi les douze pays les plus riches en 1987, pas moins de sept (7) pays sur douze avaient des populations inférieures à 10 millions d'habitants. Ceci devrait suffire à contredire la «religion» du fédéralisme politique, que certains professent, selon laquelle seulement les pays à fortes populations peuvent aspirer à un haut niveau de vie. La réalité économique contredit de façon éloquente une telle assertion.

Le Québec a la même population que la Suisse (6,6) et est plus grand que le Danemark (5,1), la Finlande (4,9), et la Norvège (4,2).

Le cas de la Norvège est intéressant. Ce pays s'est séparé de la Suède en 1905, et même si la Suède a une population deux fois plus grande (8,4), le niveau de vie en Norvège est aujourd'hui plus élevé que celui des Suédois.

Il est donc possible de vivre dans un pays à dimension moyenne et de jouir d'un haut niveau de vie.

Mentionnons finalement que sur le plan géographique, un Québec politiquement souverain, avec ses 1 356 791 kilomètres carrés, formerait le 18^e plus grand territoire politique du monde. Le Québec ne serait donc pas perdu dans le concert des nations⁵.

V. Les institutions et les mécanismes

L'expérience de la Communauté Économique Européenne au cours des trente-deux dernières années devrait servir de modèle pour les institutions et les mécanismes de coordination liant le Québec et le Canada.

Les institutions essentielles, pour un marché commun et une union monétaire, sont au nombre de trois:

1- une *commission ministérielle mixte*, dotée d'un secrétariat permanent, pour administrer les traités préservant le marché commun Québec-Canada;

2- un *conseil monétaire mixte*, assisté d'un comité de direction monétaire, pour superviser la politique monétaire devant prévaloir

5. Nous reproduisons dans l'annexe 1 la balance extérieure du Québec et la balance courante des paiements internationaux du Canada.

dans l'Union monétaire Québec-Canada (voir les détails dans l'appendice qui accompagne le présent texte concernant la structure d'un éventuel CanaFed);

3- un *mécanisme mixte et autonome de règlement des différends* ou une *cour commerciale de justice* pour trancher les différends relatifs au fonctionnement du marché commun Québec-Canada (marché unique).

La question d'une assemblée commune de parlementaires, nommés ou élus, est prématurée, parce qu'une telle assemblée n'est pas essentielle à l'association économique Québec-Canada. Afin de concrétiser les intérêts économiques communs du Québec et du Canada, une telle assemblée Québec-Canada pourrait être établie dans un avenir plus ou moins lointain, mais elle devrait nécessairement être localisée dans une ville autre qu'Ottawa et autre que Québec. Les villes de Hull ou de Montréal pourraient être des candidates pour accueillir une telle assemblée parlementaire Québec-Canada. Répétons-le, une telle assemblée parlementaire n'est pas requise pour établir les mécanismes d'association économique et monétaire entre le Québec et le Canada.

VI. Statut politique et constitutionnel du Québec

L'identité québécoise et le niveau de vie québécois peuvent être consolidés et garantis, si le gouvernement du Québec assume la plénitude des pouvoirs d'un État politiquement souverain. Le contrôle politique du territoire est, bien sûr, de nature à consolider l'identité québécoise, tandis que des politiques économiques sensées et l'intégration économique nord-américaine sont de nature à garantir le progrès économique et, partant, le niveau de vie.

Il convient de bien distinguer ici entre les contraintes du *fédéralisme politique* et celles du *fédéralisme économique*, ou de l'intégration économique. Autant l'un peut être contraignant, lourd à porter et coûteux (voir le fédéralisme soviétique), autant l'autre peut être librement accepté et être source d'épanouissement, de liberté et de prospérité (voir la Communauté Économique Européenne).

Il faudrait absolument mettre un terme à la *confusion* qui existe au Québec et au Canada entre le fédéralisme politique et le fédéralisme économique. Les deux ne sont pas synonymes.

Les autres formules politiques et constitutionnelles pour le Québec sont, à notre avis, des vœux pieux ou des diversions, dans le contexte constitutionnel actuel, et elles risquent de prolonger et de perpétuer le statu quo politique et constitutionnel du Québec.

Le fédéralisme «renouvelé», «réaménagé», «décentralisé» ou «flexible» n'est plus une option souhaitable, crédible ou réalisable pour le Québec, même si elle est légitime à cause de la légitimité des intérêts qui le défendent. Néanmoins, ceux qui avancent cette solution aux problèmes politiques et constitutionnels du Québec ont l'obligation, *primo*, de bien définir ce qu'ils entendent mettre dans cette «boîte magique» du fédéralisme renouvelé ou réaménagé et, *secundo*, de démontrer combien de négociations à onze, à l'intérieur de la Constitution actuelle, permettront de la réaliser.

La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel devrait recommander que la décision fondamentale de principe, entre une négociation politique et constitutionnelle à l'intérieur de la Constitution actuelle (statut de province dans un fédéralisme réaménagé) ou à l'extérieur de la Constitution actuelle (souveraineté nationale et intégration économique), soit tranchée par la population du Québec dans un référendum spécial. Un tel référendum devrait avoir lieu le plus tôt possible en 1991 ou, au plus tard, au printemps de 1992.

À cette occasion, les deux grandes options principales, légitimes et réalistes, qui confrontent les Québécois devraient clairement figurer sur le bulletin référendaire, afin que chacune d'entre elles soit évaluée et jugée au mérite. L'absence d'une des deux grandes options politiques et constitutionnelles confère à celle qui est absente un statut privilégié, puisqu'elle peut demeurer floue et imprécise, voire même magique, alors que celle qui est débattue est étudiée dans les détails.

VII. Les principales expériences historiques

Le Québec a de la chance, parce qu'il peut profiter de la riche expérience de deux exemples réussis de réconciliation de la souveraineté nationale et de l'interdépendance économique.

Depuis 1958, soit depuis le Traité de Rome, la Communauté Économique Européenne a été un grand succès historique. La démonstration est faite: les peuples peuvent rester eux-mêmes, sans avoir besoin de frontières économiques.

L'exemple de l'Union Monétaire Ouest-Africaine, laquelle existe depuis 28 ans, a démontré que l'on peut avoir aussi une monnaie stable et une banque centrale qui est responsable auprès de plusieurs gouvernements (U.M.O.A. comprend sept pays: la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Togo et le Bénin).

Nous avons nous-même, entre 1970 et 1974, activement participé à la rédaction des statuts renouvelés de cette union monétaire. Nous avons même publié un livre sur le sujet intitulé *Afrique et Intégration Monétaire* (Éditions HRW Ltée).

Nous constatons de plus, avec satisfaction, que les pays européens se dirigent vers une union monétaire européenne qui fonctionnerait selon le modèle de l'Union Monétaire Ouest-Africaine et selon le modèle du *Federal Reserve System* des États-Unis avec ses douze districts monétaires.

Les deux autres exemples pertinents sont ceux de la Suisse et la Norvège. La Norvège, invoquée plus haut, est devenue souveraine en 1905, mais fait partie de la Scandinavie (Conseil nordique) et de la Zone Européenne de Libre-Échange (EFTA). La Suisse est une confédération et fait aussi partie de l'EFTA.

La souveraineté et l'interdépendance économique sont donc conciliables dans la dignité et dans la prospérité.

De tels problèmes techniques sont loin d'être insurmontables, quand les intérêts économiques, financiers et monétaires des pays sont convergents. C'est, à notre avis, le cas pour les provinces des Maritimes, le Québec et l'Ontario. Il y a donc là les fondements d'un nouvel arrangement politique et économique original qui serait profitable à la fois au Québec et au Canada.

Par conséquent, nous en arrivons à la conclusion que *ce qui est essentiel pour maintenir et développer l'identité du Québec au cours du vingt et unième siècle, c'est le cadre politique d'un Québec politiquement souverain, mais fortement intégré au plan économique, commercial et financier avec le reste de l'Amérique du Nord. C'est là un objectif double et central, nécessaire pour l'épanouissement des Québécois, mais aussi pour des négociations fructueuses avec le Canada anglophone.* □

Marc-Yvan, t'es passé à Côté

Guylaine LANCTÔT, m.d.

Tu nous a annoncé une super-réforme, juste avant Noël: ça ne pouvait être autre chose qu'un cadeau; et un beau. Nous avons tellement confiance en toi que tu es devenu notre Père Noël qui nous apporterait ce qu'aucun de nos politiciens ne nous a donné depuis longtemps: une réforme du système lui-même et non des solutions *Band-Aid*. Ça, c'est l'emballage du cadeau. Je vais même te dire ce que nous espérons trouver dans la boîte: la réduction des coûts de l'assurance-maladie de moitié et, par conséquent, l'annulation de la TPS québécoise prévue pour 1992!

C'est cela, et rien de moins, que nous espérons trouver. Ça t'étonne? Et, pourtant, tu sais que c'est tout à fait réalisable. De plus, tu as la réputation d'être un fonceur et tu dis n'avoir plus d'ambitions politiques. Tu ne pouvais rater plus belle occasion, pour le Québec, de démontrer dans les faits ce que veut dire notre différence! Ottawa n'a rien trouvé de mieux qu'une lamentable TPS pour faire face à son déficit. Toi, avec le plus gros budget de la province, tu pouvais faire preuve de créativité et d'efficacité à la fois et nous rendre fiers d'être Québécois.

Dans cette conjoncture, tous les espoirs étaient permis. Nous avons rêvé en couleur... et nous avons trouvé du noir et blanc: les COÛTS demeureront les mêmes et le SYSTÈME restera inchangé.

Réduire les coûts de moitié

Douze (12) milliards! La plus grosse dépense du budget québécois! Et nous sommes endettés jusqu'aux oreilles! Beau tableau!

Nous, les consommateurs, ne sommes ni financiers ni comptables, Marc-Yvan, mais tenons notre budget personnel et familial avec un gros bon sens naturel: nous établissons le montant d'argent dont nous disposons; puis, à partir de là, nous décidons dans quelle voiture nous roulerons; si nous irons en vacances — et où; combien de fois par mois nous pourrions manger au restaurant; à quel rythme nous renouvelerons notre garde-robe. Et nous mettons 20% de côté pour les imprévus et les économies. Pour nous, c'est cela, un budget. C'est comme cela que nous fonctionnons pour y arriver. Toi aussi, je suppose bien, à la maison.

Alors, pourquoi fais-tu différemment en politique? Pourquoi dépenses-tu deux fois plus que tu en as les moyens?

— Parce que ça n'est pas ton argent?

— Mais c'est le nôtre et ça nous dérange que tu le dilapides de la sorte et que tu reviennes en chercher de plus en plus dans nos poches. La TPS de Mulroney, nous l'avons sur le cœur; la tienne, elle ne passera pas. Tiens-le-toi pour dit!

Comme nous n'avons pas les moyens d'être malades, soyons donc en santé!

Voilà notre devise, Marc-Yvan; elle est tellement simple que nous sommes sûrs que tu y as déjà pensé, toi aussi. D'ailleurs, tu as formulé des recommandations dans ce sens: accent sur la prévention, reconnaissance des médecines douces, responsabilité du patient, etc... C'est la bonne voie: celle de la santé! Bravo!

Mais qu'as-tu fait pour stopper les dépenses de la maladie? Avec toute ta belle réforme, nous dépensons douze (12) milliards par an. C'est deux fois trop. Nous n'en avons pas les moyens. Sans être des gens d'affaires avisés, notre gros bon sens nous dit: ne pars pas à douze (12) milliards, si tu ne les as pas. Assigne-toi un budget de (6) milliards et fais avec. La récession nous a tous appris cela. Pas toi? Il faudrait peut-être y songer.

Tu sais, Marc-Yvan, nous sommes dans le même bateau, toi et

nous: nous vivons au-dessus de nos moyens et sommes bien près de couler. Il est temps d'agir. C'est toi que nous avons assigné à cette tâche. Mais, cette fois, tu ne viendras pas chercher d'autre argent dans nos poches. Nous ne nous contenterons pas, non plus, de rafistolage. C'est le système lui-même qui doit être entièrement repensé. Il faut d'abord sortir du système de maladie (assurance-maladie) dans lequel nous sommes pour passer à un système de santé.

Changer le système

Il est évident qu'avec six (6) milliards au lieu de douze (12) milliards de dollars, tu ne pourras maintenir le même système de maladie que celui qui existe présentement. Tu ne pourras continuer à dépenser des fortunes comme tu le fais pour maintenir une médecine en consommation. Consommation folle de médicaments, de tests diagnostics et de traitements hospitaliers qui, pour la plupart, ne sont pas nécessaires ou pourraient être évités. Sans parler des effets secondaires des médicaments qui, à eux seuls, causent des milliers de morts chaque année et d'innombrables hospitalisations; d'où frais supplémentaires en attendant de prendre encore un autre médicament pour contrecarrer les effets néfastes du précédent... Ça n'en finit plus. *C'est cela, le cycle infernal de la consommation médicale.*

Tu n'es pas sans savoir, Marc-Yvan, que la haute technologie, qui coûte si cher, a eu peu d'effet sur la longévité de vie. C'est l'hygiène et l'amélioration des conditions de vie qui sont responsables du fait que l'on vive plus vieux.

Réalisés-tu que le réfrigérateur a fait plus pour la santé que la chirurgie à cœur ouvert? Les U.S.A., le pays occidental qui dépense le plus en frais de médecine par individu (600 milliards \$ pour 250 millions d'individus) ont un taux de mortalité infantile plus élevé, vivent moins longtemps que les autres et ne sont pas en meilleure santé.

Tu as sûrement lu l'article paru dans la revue *The Economist* du mois d'octobre 1990, intitulé «Warning: doctors can damage your Wealth», avec, en sous-titre: «The costly wonders of modern medicine have not had much effect on life expectancy or the incidence of sickness. Should the billions that rich countries spend on high-technology doctoring be spent on health instead?»

C'est cela, changer le système médical

Tu as bien suggéré quelques réformes administratives dans les hôpitaux, les CLSC, les urgences. Mais, le vrai problème, celui-là qui coûte cher, tu ne l'abordes pas. Et pourquoi pas?

Pourquoi pas?

- Aurais-tu peur de notre réaction à nous, les consommateurs? Il y a de quoi avoir peur: elle sera vive. Depuis tant d'années que tu nous fais consommer sans compter, nous en avons pris l'habitude... et des habitudes, c'est difficile à changer.

D'un autre côté, nous commençons à réaliser que c'est NOTRE argent qui passe en frais médicaux et nous commençons à en sentir les conséquences fâcheuses. Nous serons bientôt prêts à devenir des *consommateurs avertis et responsables*. Quand tu nous démontreras qu'on peut être en meilleure santé et à meilleur marché, nous endosserons ton nouveau système.

- Aurais-tu peur de la réaction des médecins? Ne t'en fais pas, nous aussi, nous aurions peur, à ta place; car ils vont réagir encore bien plus mal que nous. Ils vont se sentir terriblement menacés et inquiets, quand on leur dira de modifier leur pratique médicale; de remplacer la visite au laboratoire par un examen approfondi de leur patient; de remplacer la prescription du calmant par une écoute empathique du patient; de guérir les gripes avec un repos au lit plutôt que par des sirops et des antibiotiques... Ils vont crier au scandale, à la détérioration de la médecine; ils vont menacer de s'expatrier... Mais nous saurons interpréter leur angoisse et leur résistance au changement, étant donné que nous aurons vécu la même chose qu'eux.

Et, comme nous, ils finiront par réaliser qu'ils seront bien plus près de leurs patients et leur médecine bien plus conforme à leurs aspirations fondamentales: celles qui ont motivé le choix de leur profession. Ils retrouveront l'amour de la médecine, le respect et la complicité de leurs patients. De plus, ils auront enfin les fonds nécessaires à leur recherche!

Petit conseil, en passant, Marc-Yvan: cesse de te mettre les médecins à dos avec des mesures provocantes ici et là. Travaille en collaboration avec eux; tu finiras par réaliser que ce sont

de bons gars et de bonnes filles, dans le fond, pour la grande majorité. Implique-les dans tes décisions; tu verras, ils ont de bonnes idées. Prends soin d'eux et d'elles; nous en avons terriblement besoin.

Voilà donc les deux éléments fondamentaux du système médical: le consommateur et le praticien. Tous deux résisteront au changement, mais tous deux y viendront quand ils auront compris qu'il y va de leur intérêt à long terme.

Il ne semble donc pas y avoir d'obstacles à réformer le système de maladie en un système de santé. Pourquoi ne l'as-tu pas fait? Y aurait-il un autre facteur caché? Dis-nous ton secret, Marc-Yvan, et nous pourrons t'aider à le résoudre, car nous avons déjà une petite idée de ce qu'il peut être. Il y va de notre intérêt à tous. □

La population active dans un régime de faible fécondité

Hervé GAUTHIER

démographe

Bureau de la statistique du Québec*

Résumé

L'auteur analyse les liens qui existent entre la population active et les conditions démographiques. Il souligne la hausse de la participation des femmes au marché du travail, participation récente du nombre de jeunes dans la population active. Il présente l'évolution de la population active selon divers scénarios démographiques.

M. Gauthier montre ensuite le mouvement des migrations interprovinciales et internationales et leur influence sur la décroissante naturelle de la population québécoise. Il situe les perspectives du vieillissement et ses incidences sur la population active dont la décroissance sera difficilement contournable.

*L'auteur assume l'entière responsabilité de ce texte.

La population active assure la production des biens et services qui sont disponibles sur le marché officiel. Une partie des biens et services consommés ici proviennent de l'extérieur. Mais ces biens et services doivent être distribués et leur fonctionnement assuré par des travailleurs locaux. En outre, on ne pourrait payer les importations, s'il n'y avait en même temps des exportations qui proviennent d'ici. La vie économique d'une société dépend donc en grande partie de sa population active.

Le présent article vise à mettre en évidence certains liens qui existent entre la population active et les conditions démographiques. La population active comprend à la fois les personnes ayant un emploi et les chômeurs. Nous portons une attention particulière à l'influence de la faible fécondité. On sait qu'au Québec l'indice conjoncturel de fécondité a été inférieur à 1,5 enfant par femme dans la première moitié des années 1980 et qu'il se situe présentement autour de ce niveau¹.

Quatre points seront examinés: la présence d'enfants, l'effectif des générations, la migration et le vieillissement.

1. La présence d'enfants

La présence d'enfants constitue de moins en moins un obstacle à l'entrée ou au retour des femmes sur le marché du travail. Voici quelques chiffres²:

- Le taux de participation au marché du travail pour les femmes du groupe 25-34 ans, là où la fécondité des femmes est à leur sommet, a grimpé de 23,9% en 1951 à 73,2%, en 1986. Donc, presque trois femmes de ce groupe d'âge sur quatre, au lieu d'une seulement, sont sur le marché du travail: un gain impressionnant.

1. L. Duchesne, *La situation démographique au Québec, édition 1990*, tableau 402, à paraître.

2. Les chiffres utilisés dans cet article, sauf les projections de la population active, proviennent en grande partie d'une étude à paraître au Bureau de la statistique du Québec: *La population active au Québec: aspects démographiques*.

- Le taux d'activité des femmes ayant des enfants a augmenté de 44,5% à 53,0% au cours de la période 1981-1986. Ce sont les femmes ayant de jeunes enfants à la maison qui accroissent le plus leur participation au marché du travail. Ainsi, les femmes qui n'ont que des enfants d'âge préscolaire ont augmenté leur taux d'activité de 12 points de pourcentage, le taux passant de 48,5% à 60,8%.
- Si on se limite aux femmes ayant de très jeunes enfants (moins de 3 ans), on constate aussi une très forte hausse: entre 1976 et 1989, leur taux fait un bond de 29% à 60%.

Le mouvement des femmes vers le marché du travail est extrêmement puissant. L'évolution de la situation des femmes avec celle des hommes sur le marché du travail entre 1981 et 1986 en fournit une preuve supplémentaire. Au cours de cette période, le taux de participation de l'ensemble des femmes au marché du travail passe de 47,4% à 51,3%. C'est une hausse qui peut sembler modeste, mais elle est plutôt remarquable, si l'on tient compte du contexte de crise économique dans laquelle elle est survenue. Au cours de la même période, le taux d'activité des hommes diminue dans l'ensemble de 76,4% à 74,6%.

Beaucoup de facteurs interviennent dans ce mouvement: la scolarisation accrue des jeunes filles, le désir d'autonomie des femmes, l'instabilité du couple, le développement des activités tertiaires de l'économie, l'évolution des mentalités, les lois et programmes anti-discriminatoires. La réduction de la fécondité n'est donc qu'un facteur parmi de multiples facteurs. Cependant, il s'agit sûrement d'un facteur nécessaire, car avec 3 ou 4 enfants (ou plus) il est bien difficile de participer au marché du travail. Une femme qui a un ou deux enfants est plus disposée à un retour sur le marché du travail, si elle n'envisage pas d'autres enfants.

On ne sait pas trop lequel des deux phénomènes est la cause de l'autre: est-ce la faible fécondité qui détermine la hausse de la participation des femmes au marché du travail ou est-ce cette hausse qui entraîne la diminution de la fécondité? Il y a peut-être une interrelation, les deux phénomènes participant du même désir de mieux contrôler sa destinée et d'améliorer la qualité de sa vie. À tout le moins peut-on avancer que la faible fécondité *facilite* la participation des femmes au marché du travail.

2. L'effectif des générations

En favorisant la participation des femmes au marché du travail, la faible fécondité a un effet assez immédiat sur le volume de la population active. La faible fécondité a un autre effet direct, mais à long terme, par son rôle sur l'effectif des générations. Cet effet à long terme de la fécondité sur la population active peut être mis en évidence par la réduction récente du nombre de jeunes dans la population active.

L'arrivée de générations moins nombreuses, nées dans les années 1960, a commencé à se répercuter sur la population active à la fin des années 1970 et encore davantage dans les années 1980. Si on considère l'ensemble des jeunes, actifs ou non, la baisse d'effectif entre 1981 et 1986 est de 203 000, soit 16% des 15-24 ans de 1981. Quant au nombre de jeunes actifs, il a diminué de 120 000 dans la même période, soit de 15%. Selon nos estimations, la baisse du nombre de jeunes actifs est due aussi au sous-dénombrement plus élevé au recensement de 1986 qu'en 1981 et à des taux d'activité légèrement plus bas en 1986 chez les jeunes, mais le facteur principal est la réduction du nombre de jeunes.

Mentionnons en passant que le taux d'activité des jeunes a monté entre 1986 et 1989, pendant que leur taux de chômage diminuait. Il en a résulté une amélioration du rapport emploi-population chez les jeunes de 53,3 à 57,7 (nombre de jeunes ayant un emploi sur 100 jeunes) au cours de ces années. Dans un contexte économique plus favorable, la diminution du nombre de jeunes a pu favoriser une telle évolution.

L'analyse de l'ensemble de la période 1951-1986 montre bien l'importance de l'évolution de la population sur le nombre d'actifs. Au cours de cette période, la croissance de la population a permis à la population active de s'accroître de 93%. De leur côté, les taux d'activité ont entraîné une hausse de 18% du nombre d'actifs. Donc, malgré l'intérêt que représentent les taux d'activité, c'est la croissance de la population qui a été la source principale de l'augmentation du nombre d'actifs.

Tableau 1

Évolution de l'effectif de la population active
selon diverses simulations, Québec, 1986-2061

Année	Migration externe nulle			Immigration = 40 000/an		
	1	2	3	1	2	3
1986	3 379	3 379	3 379	3 379	3 379	3 379
1991	3 456	3 548	3 548	3 496	3 589	3 589
1996	3 513	3 715	3 715	3 622	3 829	3 829
2001	3 541	3 877	3 877	3 722	4 072	4 072
2006	3 514	3 929	3 929	3 769	4 207	4 207
2011	3 437	3 901	4 013	3 766	4 265	4 385
2016	3 300	3 755	4 078	3 704	4 203	4 551
2021	3 118	3 549	4 082	3 594	4 080	4 666
2026	2 935	3 334	3 988	3 479	3 942	4 679
2031	2 774	3 145	3 820	3 381	3 826	4 610
2061	2 034	2 305	2 820	2 954	3 341	4 049

Hypothèses de fécondité: 1,5 enfant par femme dans toutes les simulations.

Hypothèses de taux d'activité:

1. taux d'activité constants (taux de 1986, concepts de 1971);
2. tendance historique;
3. hausse supplémentaire à la tendance historique.

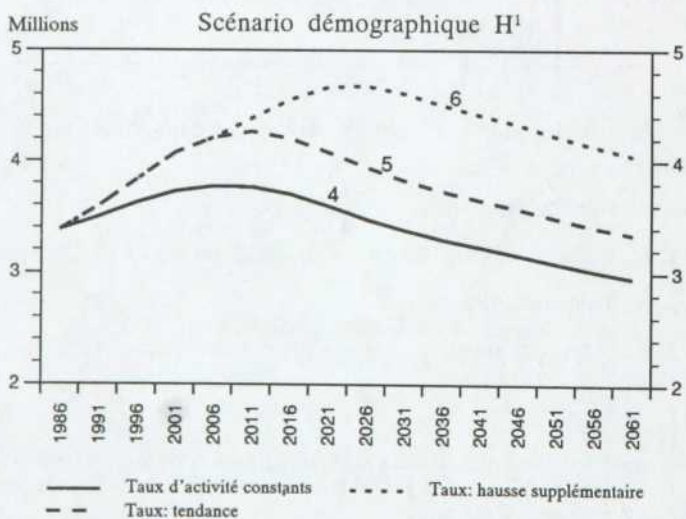
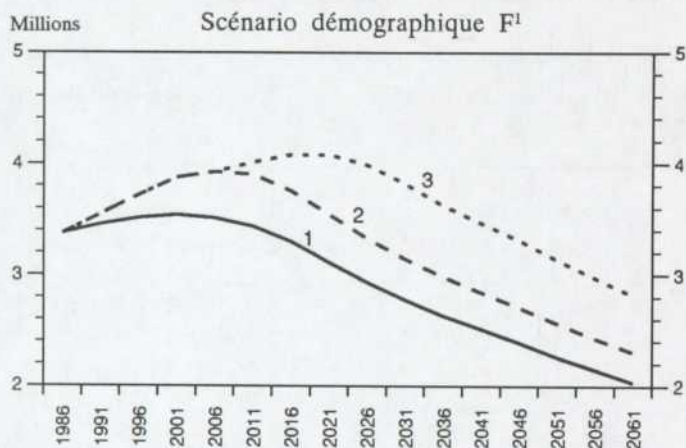
Sources:

— Scénarios F (migration externe nulle) et H (immigration de 40 000 par année et solde externe de 21 000 à 25 000 par année) des projections démographiques du Bureau de la statistique du Québec.

— Projections de population active de l'auteur.

FIGURE 1

Effectif de la population active, selon trois hypothèses d'activité¹, 1986-2061



Source: Tableau 1.

Diminution de la population active

Une autre démonstration de l'importance de l'accroissement démographique est fournie par des simulations de population active pour les prochaines décennies. En effet, prenons le cas du scénario démographique qui suppose une fécondité de 1,5 enfant par femme et une migration externe nulle pour l'ensemble du Québec³. Dans ce scénario, seuls les phénomènes démographiques naturels (natalité et mortalité) interviennent; la variation de la population de 15 ans et plus (effectif et structure par âge), dans laquelle se recrutent les actifs, provient donc de ces facteurs naturels. Appliquons à ce scénario démographique des taux d'activité constants (les taux de 1986). Il s'agit, bien sûr, d'une simulation, sans caractère réaliste, mais elle peut servir de point de repère. Cette première simulation, dans laquelle la migration externe de Québec est nulle, va permettre de tester l'influence de l'accroissement naturel de la population de 15 ans et plus.

Comme on peut le voir au tableau 1 et sur la figure 1 (courbe 1), dès la période 2001-1006, donc dans une dizaine d'années seulement, l'effectif de la population active se met à diminuer. À partir de 2016, le nombre d'actifs décroît de 5% à chaque période quinquennale. Sur une période de 60 ans, soit de 2001 à 2061, le nombre d'actifs diminue de 43%.

Ce n'est pas une petite baisse. On imagine mal qu'une société voie son marché du travail perdre 1,5 million de personnes, sur 3,5 millions, serait-ce en plusieurs décennies, sans qu'il en résulte des problèmes majeurs, et de tout ordre.

Cependant, l'évolution de l'effectif de la population active ne dépend pas seulement de la variation naturelle de la population en âge de travailler. Les taux d'activité et la migration ont un rôle important à jouer, aussi. On est donc amené à se demander dans quelle mesure ces deux autres facteurs peuvent empêcher la décroissance à long terme de la population active.

3. Scénario F des projections du Bureau de la statistique du Québec (1990).

Les taux d'activités

Commençons par les taux d'activité; nous verrons le rôle de la migration dans la section qui suit. Si la population de 15 ans et plus, dans laquelle se recrutent les actifs, diminue, il suffira d'augmenter les taux d'activité, disent certains. Qu'en est-il exactement:

- Pour vérifier cette possibilité, nous avons fait une deuxième simulation avec le scénario démographique décrit ci-haut (fécondité de 1,5 enfant par femme et migration externe nulle), mais cette fois les taux d'activité poursuivent leur tendance historique: hausse considérable chez les femmes (tendance vers l'égalisation avec les taux des hommes)⁴ et légère baisse chez les hommes. Avec cette évolution des taux selon les tendances, l'effectif de la population active continue d'augmenter pendant quelques années (voir sur la figure 1, la courbe 2), puis se met à diminuer à la période 2006-2011, soit à peine 5 ans plus tard qu'avec des taux constants. Et la population active continue de diminuer par la suite, à un rythme semblable à celui de la simulation précédente, puisque entre 2006 et 2061 son effectif se réduit de 41%.

En fait, ce résultat n'est guère surprenant, car au rythme où ils augmentent, les taux d'activité féminine vont parvenir à leur potentiel assez rapidement: dans notre simulation, la hausse de la participation des femmes au marché du travail se produit d'ailleurs entre 1986 et 2011, dans la foulée de la tendance historique. Par conséquent, on ne peut compter sur cette hausse, en cours, pour empêcher la décroissance prévue du nombre d'actifs.

- Il faut donc aller encore plus loin dans la recherche d'une solution par les taux d'activité. Adoptons une hypothèse de très forte participation au marché du travail qui se caractériserait notamment par un recul de l'âge de la retraite. L'activité des groupes de 55 ans et plus peut être relevée, si on parvient à

4. En Suède, les taux d'activité des femmes sont presque à égalité avec ceux des hommes: Bureau international du travail, *Annuaire statistique du travail 1989-1990*, p. 42.

convaincre les travailleurs âgés de demeurer plus longtemps sur le marché du travail. Présentement, la tendance est à l'opposé chez les hommes (les taux féminins sont très faibles à ces âges). Dans le groupe 60-64 ans, la baisse du taux d'activité des hommes est étonnante: de 65,3% en 1981 à 52,5%, en 1986. La grave récession économique de 1982 a pu contribuer à cette chute, mais ce n'est pas la seule explication, car la baisse se poursuit au-delà de 1986. D'après les données de l'enquête sur la population active, le taux d'activité des 55-64 ans a continué de baisser entre 1986 et 1989, passant de 63,3% à 59,4%. Supposons malgré tout que l'on réussisse à augmenter la participation au travail vers la fin de la vie active et que la majorité des hommes et des femmes demeurent au travail jusqu'à 70 ans. Nous supposons en outre que la hausse supplémentaire de l'activité, par rapport à la deuxième hypothèse, se produirait entre 2006 et 2036, de façon à contrecarrer le plus possible l'effet de la variation naturelle de la population en âge de travailler. À terme, il y aurait 70% des hommes et des femmes sur le marché du travail dans le groupe 65-69 ans. On conçoit qu'il faudrait un changement radical des comportements pour arriver à ce résultat.

Avec une telle hypothèse, relativement favorable, ainsi qu'avec une participation au marché du travail chez les moins de 55 ans plus forte que dans la simulation précédente, l'effectif de la population active ne commence à décroître qu'à partir de la période 2021-2026 (courbe 3 de la figure 1). C'est donc un gain appréciable par rapport aux situations antérieures. Mais à partir de là, la décroissance s'installe à un rythme assez fort, en raison des hypothèses démographiques, de sorte qu'en 2061, il y a tout de même 31% d'actifs de moins qu'en 2021.

On doit donc conclure que la hausse des taux d'activité ne peut qu'avoir un effet limité par rapport à l'accroissement naturel de la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité ne peut dépasser une certaine proportion de la population de 15 ans et plus et la hausse du taux d'activité ne se produit qu'une seule fois. Quant à la décroissance naturelle de la population de 15 ans et plus qui résulterait d'une fécondité de 1,5 enfant par femme, elle durerait année après année. Dans une perspective à long terme, la hausse des taux d'activité est une solution partielle à la décroissance engendrée par

une aussi faible fécondité: elle retarde l'échéance de la décroissance sans parvenir à l'empêcher.

C'est pourquoi, en raison de la limite que pose l'augmentation des taux d'activité comme solution à la décroissance naturelle de la population en âge de travailler, on propose souvent de hausser l'immigration.

3. La migration

Voici quelques chiffres qui montrent l'importance des migrations dans l'évolution de la population et de la population active québécoise:

- Au cours de la période de 1981-1986, les pertes interprovinciales, en ce qui a trait à la population active, se chiffrent à 41 630, soit 1,3% de l'ensemble de la population active québécoise. À titre de comparaison, les migrations interprovinciales ont laissé un gain de 72 875 personnes en Ontario, soit 1,5% de sa population active.
- En 1986, si on considère le lieu de naissance, on constate que 259 210 personnes de tous âges résidant au Québec sont nées dans une autre province. En contrepartie, 500 260 personnes nées au Québec résident ailleurs au Canada: les pertes nettes s'établissent à 241 050, soit 3,7% de la population de 1986.
- Toujours en 1986, on a dénombré 313 910 Québécois sur le marché du travail qui n'étaient pas citoyens canadiens à la naissance, soit 9,8% de la population active. On voit donc l'importance de l'immigration internationale qui vient en quelque sorte contrebalancer les migrations interprovinciales négatives.

Plus récemment, depuis 1985, le solde international est devenu plus considérable que le solde interprovincial, dégagant ainsi un solde total positif. Combien d'immigrants faudrait-il accueillir annuellement pour éviter la décroissance de la population active, dans le cas où la fécondité se maintiendrait à long terme à 1,5 enfant par femme?

40 000? Il semble que ce ne soit pas suffisant. Les plus récentes projections démographiques du Bureau de la Statistique du Québec font état d'un scénario avec une telle hypothèse d'immigration, d'où

découle une migration externe nette de près de 25 000, et avec une fécondité de 1,5 enfant par femme⁵. Avec de telles hypothèses, la population totale se met à décroître dans quelques décennies (à partir de la période 2021-2026). Quant à la population de 15 ans et plus, elle se met à diminuer tout de suite après, à partir de la période 2026-2031.

Décroissance naturelle

Au cours de la décennie 2040, par exemple, pour l'ensemble de la population, la décroissance naturelle serait de 60 000 par année en moyenne. Quant à la décroissance totale, elle serait de l'ordre de 35 000 personnes par année pendant cette décennie-là, compte tenu de la migration. Il faudrait donc beaucoup plus d'immigrants que le chiffre annuel de 40 000 déjà évoqué.

Nous avons répété les simulations de population active avec ce scénario démographique. Avec chacune des trois hypothèses d'activité décrite dans la section 2, la décroissance du nombre d'actifs est reculée d'une période quinquennale (tableau 1 et courbes 4, 5 et 6, de la figure 1), par rapport à la simulation correspondante, à migration nulle. L'hypothèse d'immigration envisagée ici ne réussit donc pas à modifier de façon sensible l'échéance de la décroissance de la population active.

Par contre, une fois commencée, la décroissance est beaucoup moins forte que dans le scénario démographique précédent. Mais, entre le début de la baisse et 2061, le nombre d'actifs diminuerait tout de même: de 22%, avec taux d'activité constants ou avec des taux obéissant à la tendance, et de 14%, avec un fort recul de l'âge de la retraite.

On aura noté que dans cette dernière simulation, le nombre d'actifs en 2061 serait plus élevé que maintenant. Cependant, pour la société de ce temps-là, c'est la décroissance qui retiendra l'attention, car la décroissance exigera des ajustements, compte tenu d'un niveau

5. Scénario H des projections du Bureau de la statistique du Québec (1990). À noter que la migration externe nette du Québec tient compte de l'immigration internationale de 40 000 par année, de l'émigration internationale de 9 000 et d'un solde interprovincial variant de -6 000 à -9 000.

maximum atteint auparavant. La situation qui prévaudra alors ne sera pas comparée à celle d'aujourd'hui, qui paraîtra bien éloignée, et oubliée, mais à celle qui précédera, caractérisée par la décroissance.

Avec un niveau très élevé d'immigrants à long terme, l'impact de l'immigration sur la population québécoise serait beaucoup plus important qu'il ne l'a été jusqu'à présent⁶. Dans les dernières décennies, la migration internationale a servi à combler une partie des pertes au chapitre des migrations interprovinciales. Dans l'avenir, même si le solde interprovincial demeure moins défavorable que dans le passé, il faudra que les gains au niveau de l'immigration internationale soient beaucoup plus importants que ce que l'on a connu, si l'on veut que la migration, dans son ensemble, contrebalance la décroissance naturelle qui résulterait d'une faible fécondité.

4. Le vieillissement

La diminution du nombre de jeunes actifs a contribué au vieillissement de la population active. Le poids des jeunes de 15-24 ans dans l'ensemble de la population active baisse de près de 5 points de pourcentage entre 1981 et 1986: il passe de 26,0% à 21,3%. Chez les employées de bureau et les usineurs, la proportion de jeunes a diminué de 8 points de pourcentage.

Certaines professions dont l'effectif total est en diminution ont fortement réduit l'embauche de jeunes. En fait, dans 6 des 8 groupes de professions dont l'effectif est en déclin entre 1981 et 1986, la diminution totale est équivalente à la baisse du nombre de jeunes dans ces professions. La réduction du nombre de jeunes a donc pu favoriser l'adaptation à des besoins moins grands de main-d'œuvre dans certaines professions.

L'âge médian sépare la population active en deux parties égales. En 1986, l'âge médian des actifs est de 35,2 ans pour les hommes et de 33,0 pour les femmes. L'âge médian s'accroît de 0,5 an chez les hommes et de 1,2 an chez les femmes au cours de la période 1981-1986.

6. Voir, à ce sujet, les remarques de M. Termote, dans «Ce que pourrait être une politique de migration», *L'Action nationale*, vol. LXXVIII, n° 5, p. 318.

Le vieillissement de la population active, qui commence à être observé, n'est que le début d'un long processus qui devrait se poursuivre pendant quelques décennies. Nos projections révèlent que la proportion du groupe d'actifs de 55 ans et plus, qui est inférieur à 10% en 1986, pourrait doubler et toucher 19 ou 20% d'ici 2 à 3 décennies avec des taux d'activité évoluant selon la tendance observée. Et si, pour faire face à des pénuries éventuelles de main-d'œuvre, on recule l'âge de la retraite de façon importante, la proportion d'actifs de 55 ans et plus pourrait atteindre près de 30% dans quelques décennies.

L'incidence du vieillissement

Mais ces chiffres sont des moyennes qui s'appliquent à l'ensemble de la population active. Le vieillissement futur variera beaucoup selon les secteurs d'activité et selon les professions. Déjà, on trouve une grande variété de situations. Considérons le facteur «profession».

Les professions se caractérisent fortement selon l'âge. C'est ainsi que l'on trouve des professions avec plus de 60% de jeunes de 15-24 ans (commis dans les stations-services, manœuvres dans les services, caissiers, entraîneuses et monitrices). À l'opposé, il y a des professions où les travailleurs de 50 ans et plus sont très nombreux (plus de 40% de l'effectif): contremaîtres, cadres, exploitants agricoles, par exemple.

Le vieillissement prévu touchera différemment les professions. Les professions caractérisées par un taux de roulement élevé et qui conviennent aux jeunes demeureront fort probablement des professions de jeunes. Par contre, les professions dominées par un effectif très stable, ou en diminution, connaîtront un vieillissement prononcé.

Le personnel enseignant est un bel exemple du processus du vieillissement. Le recrutement d'enseignants suit de près l'évolution de la population scolaire: le fort recrutement de la fin des années 1960 et de la première moitié des années 1970 a été suivi d'une chute dans l'embauche. Pas étonnant, dans ce contexte, que les enseignants soient relativement âgés, en moyenne: le groupe «enseignants et personnel assimilé» est le deuxième, après les membres des ordres religieux, en ce qui a trait à l'âge médian, en 1986, et c'est un groupe qui a vieilli plus que l'ensemble des travailleurs

entre 1981 et 1986. Le personnel embauché est peu nombreux et n'est pas très jeune: l'âge moyen du personnel embauché en 1988 à temps plein est de 32,5 ans⁷. Le vieillissement va se poursuivre jusqu'au moment où les départs nombreux vont permettre l'embauche de plus de jeunes.

On ne connaît pas bien l'incidence du vieillissement sur la capacité productive des travailleurs. Il y a des avantages certains, car le vieillissement s'accompagne d'une plus grande expérience. C'est ainsi que le vieillissement signifie sûrement une meilleure qualité de l'enseignement. En 1966-1967, dans la période de recrutement massif qui répondait à la croissance de l'effectif scolaire, le personnel enseignant était très jeune: 36% du personnel enseignant avait moins de 25 ans⁷. La qualité de l'enseignement a pu souffrir de cette jeunesse assez exceptionnelle.

Par contre, quels genres de problèmes cause un fort vieillissement de l'effectif d'un groupe productif? Les études à ce sujet sont à peu près inexistantes. On possède toutefois un avis du Conseil des Universités du Québec qui nous renseigne sur l'impact possible du vieillissement du corps professoral des universités sur la recherche et l'enseignement. Voici ce qu'il en dit, en résumé⁸:

Ce problème de vieillissement risque d'entraîner un affaiblissement des programmes d'études avancées et de recherche, une certaine désaffection pour les études de doctorat et, éventuellement, de graves difficultés au moment où il faudra recruter de nouveaux professeurs en plus grand nombre (p. 63).

D'une façon générale, pour l'ensemble de l'économie, une population active très vieille entraîne une moindre capacité d'adaptation. Non pas que les travailleurs ne soient pas compétents à exercer leur emploi: au contraire, ils ont souvent amélioré leur compétence avec les années. Cependant, la flexibilité de l'ensemble sera moindre.

7. J.-C. Bousquet, *Les besoins de recrutement de personnel enseignant à temps plein par les commissions scolaires de 1989 à 2011*, ministère de l'Éducation du Québec, juin 1990.

8. Conseil des universités, *Avis au ministre de l'Éducation sur le maintien et le renouvellement du personnel scientifique dans les universités québécoises*, n° 83-18, Sainte-Foy, 1984.

En effet, la mobilité diminue avec l'âge: mobilité entre les professions, entre les secteurs d'activité économique, entre les entreprises, entre les régions. À cet égard, la population active qui atteindrait un vieillissement très avancé aurait des effets négatifs sur l'économie.

5. Conclusion

En ce qui concerne ses incidences sur la population active, la faible fécondité présente des côtés positifs: elle favorise la participation des femmes au marché du travail, elle contribue à diminuer les pressions sur le plan de l'emploi des jeunes, elle engendre avec le temps une population active plus expérimentée, elle peut rendre l'adaptation moins difficile dans des secteurs industriels dont l'effectif diminue. Ces atouts se manifestent à court ou à moyen terme.

À très long terme, cependant, une fécondité très faible, comme c'est le cas présentement, peut entraîner des inconvénients majeurs. Le vieillissement présente des risques importants sur la capacité d'adaptation des diverses composantes de la population active aux besoins changeants de l'économie. Des goulots d'étranglement pourraient résulter de pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, créant des inefficacités économiques importantes et probablement du chômage.

De façon certaine, il sera très difficile de compenser la forte décroissance naturelle de la population de 15 ans et plus et donc d'éviter la décroissance de la population active. Même avec les hypothèses assez extrêmes de participation au marché du travail (recul important de la retraite) et de migration (niveau élevé d'immigration) envisagées dans l'article, il n'est pas possible de contrecarrer la décroissance naturelle de la population en âge de travailler. □

Essais, études et critiques littéraires des années 80

Kenneth LANDRY

chercheur

Faculté des Lettres, département de Littérature

Université Laval

Une multiplicité de discours sur la littérature québécoise

L'autonomisation des disciplines en sciences humaines et sociales a entraîné, au cours des années, un certain rétrécissement du champ littéraire. Ce phénomène de spécialisation ou de délestage, selon son point de vue, loin de priver la littérature d'un apport indispensable, a permis aux littéraires de se redéfinir et d'occuper presque seuls un des territoires de la culture qui devaient partager autrefois avec des anthropologues, des sociologues, des psychologues, des linguistes, etc., pour qui, maintenant, selon le dicton, «tout le reste, c'est de la littérature». En réalité, ce sont probablement les essayistes qui ont été parmi les plus touchés par ce processus de redéfinition des frontières du littéraire, puisque leur place au sein de l'institution littéraire est toujours demeurée problématique. Les cinq tomes du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* sont là pour le prouver. Une faible proportion seulement (environ 30%) des essais publiés au Québec ont été retenus pour fin d'analyse dans le corpus littéraire.

Une classification sans frontière

La prose d'idées québécoise des années 80 reflète les mêmes tensions entourant le statut du texte et crée des problèmes d'étiquetage ou de classement. Cette forme personnalisée du discours littéraire pourrait se situer, *grosso modo*, selon ses caractéristiques particulières, soit dans un registre cognitif (études ou analyses d'une question), soit dans un registre introspectif (une conscience individuelle s'exprimant par l'autobiographie, les mémoires, le journal intime, les souvenirs, la correspondance). Bien entendu, ces deux grandes catégories n'en excluent pas d'autres, comme la polémique (pamphlets et satires), qui fait aussi partie de cette famille nombreuse des écrits personnels en prose.

Pendant, c'est précisément à cause de ses registres et langages diversifiés et de sa forme protéenne que l'essai perturbe l'institution littéraire. Les historiens de la littérature, habitués à pouvoir identifier, inventorier, compter et classer ces objets qui font partie du champ culturel qu'ils étudient, sont démunis devant ce corpus étrange où l'on retrouve aussi bien les interrogations d'un Pierre Vadeboncœur (*Trois essais sur l'insignifiance*, 1983; *Essais inactuels*, 1987; *Essai sur une pensée heureuse*, 1989) ou d'un Fernand Ouellette (*Ouvertures*, 1988), que les réflexions de Naïm Kattan (*Le Désir et le Pouvoir*, 1983; *le Repos et l'Oubli*, 1985), les *Lettres aux journaux* (1985) du docteur Ferron ou l'échange de correspondance entre deux professeurs de littérature (*la littérature et le Reste* (1980), de Gilles Marcotte et André Brochu). L'essai, on le constate, fait fi des frontières, abordant en toute liberté des questions qu'un individu peut se poser. La «littérarité» des textes tient plus à la manière de poser ces questions qu'à la pensée qui se dégage du questionnement. L'aperçu suivant s'intéresse surtout à la dimension littéraire de ce questionnement.

Le registre cognitif

Il existe, au Québec, des périodiques consacrés aux autres genres littéraires (poésie, nouvelle, théâtre, fantastique...), mais pas à l'essai. Dans les universités, on préfère s'en tenir aux revues savantes d'«études littéraires», qui présentent des numéros thématiques sur diverses questions en rapport avec la littérature, ainsi que

des chroniques consacrées à la production récente québécoise et étrangère.

Citons, à titre d'exemple, *Voix et Images* (UQAM), *Études littéraires* (Université Laval) ou *Études françaises* (Université de Montréal). À l'Université de Sherbrooke, on publie des «Cahiers d'études littéraires et culturelles». Les maisons d'éditions universitaires font connaître les meilleures thèses en littérature dans leurs collections: «Vie des lettres québécoises» et «Essais», au Centre de recherche en littérature québécoise, à Laval; «Lignes québécoises», à Montréal; «Cahiers du CRCCF», à l'Université d'Ottawa. À Sherbrooke, les Éditions Naaman ont aussi publié ce genre d'études et des recueils collectifs conçus d'abord pour un marché étranger, comme *le Québécois et sa littérature* (1984). L'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC) a parrainé quelques ouvrages collectifs, issus de colloques: *l'Imprimé au Québec. Aspects historiques (18^e-20^e siècles)* (1983) et *l'Institution littéraire* (1986).

D'autre part, d'importants travaux d'érudition commencent à paraître sous forme d'études spécialisées sur un auteur, un genre ou une période en littérature québécoise. Ces travaux s'effectuent au moment où les programmes de littérature des cycles supérieurs se développent dans la plupart des universités québécoises. Autre phénomène récent: des organismes subventionnaires mettent des fonds publics à la disposition d'équipes de recherche en littérature et les résultats pourront contribuer soit à renouveler la problématique d'un genre (*le Phénomène IXE-13*, 1984), soit à créer de nouveaux instruments de recherche (*le DOLQ*), soit à explorer des domaines négligés précédemment par les historiens de la littérature, comme la formation littéraire (J. Melançon, C. Moisan et M. Roy, *le Discours d'une didactique*, 1988). À l'Université de Montréal, Laurent Mailhot et Benoît Melançon publient la première anthologie des *Essais québécois 1837-1983* (1984), alors qu'à l'Université d'Ottawa, sous la direction de P. Wyczynski, F. Gallays et S. Simard, ont fait paraître un vaste ensemble d'études sur *l'Essai et la Prose d'idées au Québec* (1986).

Cependant, ces travaux collectifs ne doivent pas faire oublier les patientes recherches individuelles qui aboutissent à des essais érudits comme *l'Institution du littéraire au Québec* (1989), de Lucie Robert ou *Mythe et Reflet de la France* (1987), de Sylvain Simard.

Ces travaux d'envergure et d'autres, comme l'étude de Guildo Rousseau, *l'Image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)* (1981) ou celui de Richard Giguère, *Exil-Révolte et Dissidence, Étude comparée des poésies québécoises et canadienne (1925-1955)* (1984) permettront de ré-examiner les fondements de nos histoires littéraires traditionnelles. Signalons aussi le travail magistral de Patricia Smart sur l'étendue de la culture patriarcale en littérature québécoise: *Écrire en la maison du père* (1988). Malgré leur caractère savant et la rigueur de leurs méthodes de recherche, ces essais, dont certains sont écrits à la première personne, illustrent jusqu'à quel point le discours sur la littérature s'ouvre maintenant à de nouvelles réalités, telles le féminisme, les études comparées et la présence de cultures étrangères au Québec.

D'autres essayistes

D'autres essayistes visent sensiblement les mêmes objectifs, tout en préférant le recueil d'articles à la thèse. Leurs rétrospectives ont l'avantage de réunir en volume des textes qui n'ont pas la prétention de «vider» une question, mais plutôt de l'explorer d'un point de vue personnel. On pourrait presque parler de la «signature» dans ce cas, puisque les auteurs reproduisent des écrits connus des gens du milieu littéraire et parus précédemment dans des revues ou journaux. Pensons à: *Y a-t-il un intellectuel dans la salle?* (1984) d'André Belleau; *Libre cours. Essais 1962-1983* (1983), de Marcel Bélanger; *la Lettre aérienne* (1985), de Nicole Brossard; *la Table d'écriture. Poétique et modernité* (1984), de Philippe Haeck; *Comparaison et Raison. Essais sur l'histoire et l'institution des littératures canadienne et québécoise* (1987), de Clément Moisan; *Lecture politique du roman québécois* (1984), de Jacques Pelletier; *l'Écologie du réel. Mort et naissance de la littérature québécoise* (1988), de Pierre Nepveu; enfin, le recueil *Entre la sainteté et le terrorisme* (1984), de Victor-Lévy Beaulieu, qu'on pourrait intituler «Comment devenir écrivain». Ce recueil offre des points de comparaison avec le cheminement des six écrivaines qui signent *la Théorie, un dimanche* (1988).

L'essai au féminin gagne des adeptes pendant les années 80, alors qu'on publie une série de réflexions sur les rapports du féminisme à l'écriture: *Féminité, Subversion, Écriture* (1983), édité par Suzanne Lamy et Irène Pagès regroupe des textes d'une vingtaine d'auteurs. Des ouvrages comme les *Lettres d'une autre* (1984), de

Lise Gauvin, *Quand je lis, me m'invente* (1984), de Suzanne Lamy ou *Entre raison et déraison* (1987), de France Théoret abordent une thématique similaire. Petit à petit, une critique féministe s'installe. Les Éditions du Remue-Ménage, qui ne publient que des écrits de femmes, font paraître *Stratégies du vertige... Trois poètes: Nicole Brossard, Madeleine Gagnon, France Théoret* (1989), de Louise Dupré.

Les monographies d'écrivains, dans le genre traditionnel de «l'homme et l'œuvre», demeurent toujours populaires, surtout quand elles sont bien documentées. Retenons, à titre d'exemples, les biographies suivantes: *Entre la neige et le feu. Pierre Baillargeon, écrivain montréalais* (1982), d'André Gaulin; *André Laurendeau* (1983), de Denis Monière; *Fleury Mesplet (1734-1794)* (1985), de Jean-Paul de Lagrave; *Guy Delahaye et la Modernité littéraire* (1987), de Robert Lahaise et *Nelligan 1879-1941*, (1987), de Paul Wyczynski.

Pour compléter cet aperçu des essais portant sur la littérature, signalons un ouvrage qui a soulevé des protestations de la part des gens du milieu universitaire et journalistique lors de sa parution. Il s'agit du *Destin littéraire du Québec* (1982), de Gérard Tougas, lui-même historien de la littérature, qui insiste sur la précarité de l'avenir réservé à «la deuxième littérature de langue française du monde». N'en déplaise au professeur Tougas, la production littéraire au Québec depuis la publication de cet essai controversé offre un contre-poids à ses affirmations alarmistes.

Le registre introspectif

La dernière décennie a vu les essais et les études sur la littérature se multiplier d'une façon constante, mais elle a aussi été l'occasion d'essais réflexifs, de retours de conscience sur elle-même, chez des écrivains qui choisissent de prendre la parole à la première personne. Françoise Van Roey Roux, la première, a signalé l'existence de ce courant dans *la Littérature intime du Québec* (1983). Depuis, les écrits introspectifs n'ont cessé de se multiplier à un rythme parfois surprenant: autobiographies, mémoires, souvenirs, journaux intimes et correspondances occupent une place de plus en plus prépondérante dans ce genre d'essais. Les souvenirs autobiographiques de Gabrielle Roy, *la Détresse et l'Enchantement* (1984), *la Culotte en or* (1980), de Roger Lemelin et *Ma vie comme rivière*

(1981-1988) de Simonne Monet-Chartrand ont tous une caractéristique commune: recréer l'atmosphère de toute une époque. D'autres tentent la même expérience, sur des périodes plus restreintes, par le biais d'un journal intime: Jean-Louis Major, *Entre l'écriture et la parole* (1984); Louise Maheux-Forcier, *le Sablier* (1984); Madeleine Ouellette-Michalska, *la Tentation de dire* (1985); André Carpentier, *Journal de mille jours* (1988); enfin, Nicole Brossard, *Journal intime* (1984).

Les mémoires suscitent aussi beaucoup d'intérêt, surtout à cause du rôle joué par l'auteur sur la scène politique ou culturelle: *Attendez que je me rappelle* (1986) de René Lévesque et *Mémoires d'un autre siècle* (1987) de Marcel Trudel brossent des tableaux attachants de leurs milieux respectifs.

On publie aussi des ouvrages qui répondent au goût du public pour des confidences d'écrivains. Ces «confessions» littéraires meublent d'abord le contenu des journaux et revues avant de se retrouver en volume. Retenons surtout les entrevues de Jean Royer, en cinq tomes: *Écrivains contemporains. Entretiens*: Donald Smith, *l'Écrivain et son œuvre* (1983) et Gérald Gaudet, *Voix d'écrivains. Entretiens* (1985).

La critique littéraire

Il serait difficile de nier l'importance qu'acquiert la critique littéraire au fil des ans dans la création d'une tradition de lecture au Québec. Chaque journal a un ou plusieurs critiques attitrés. Pendant les années 80, *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Droit* assurent une «couverture» des événements littéraires et présentent, sous forme de recensions, la production courante. Les revues de critique littéraire commentent aussi la production, en prenant soin de créer et de transformer, au besoin, des rubriques consacrées à chacun des genres. La revue de l'actualité littéraire, *Lettres québécoises*, demeure exemplaire à cet égard, mais *Nuit blanche*, *Nos livres* et *Québec français* s'intéressent aussi aux nouveautés littéraires au fur et à mesure de leur parution. Il est devenu pratiquement impossible pour un auteur québécois de passer complètement inaperçu, étant donné le nombre grandissant de commentateurs dans les périodiques. La réception des œuvres donne lieu, dans certains cas, à des recueils d'articles qu'on appelait autrefois des «mélanges littéraires», où les critiques font, à

leur manière, une rétrospective de la production. Pensons à: *les Livres parlent* (1984), de Claude Beausoleil; *la Visée critique* (1988), d'André Brochu; *Entrée en matière(s)* (1988), de Guy Cloutier; *Littérature et Circonstances* (1989), de Gilles Marcotte.

À en juger d'après la réception des œuvres, la littérature québécoise se porte bien, du moins dans les revues et journaux. Avant de reprendre la route vers les années 90, ce petit coup d'œil dans le rétroviseur permet de repérer quelques-unes des œuvres représentatives du territoire de l'essai qui ont marqué la dernière décennie. Avouons que cette production récente fournit déjà assez de matière pour une deuxième «anthologie de l'essai québécois». □

Les francophones du Canada:

un cas de nécessaire réciprocité

Jean-Luc DION, ing.
Université du Québec à Trois-Rivières

Résumé

Le professeur Dion formule des propositions concrètes pour établir des relations harmonieuses et permanentes avec les francophones hors Québec. Il réclame un traitement de réciprocité pour la minorité française établie au Canada anglais et pour la minorité britannique du Québec. Ces minorités jouiraient de la double nationalité et de divers droits et avantages.

Des modalités d'applications sont suggérées pour améliorer le système d'enseignement et les services de la télévision et de la radio. L'auteur recommande au gouvernement d'appliquer diverses mesures d'ordre politique, culturel et économique. Il croit qu'un Québec indépendant «pourra désormais assumer pleinement son rôle historique en Amérique du Nord».

Dans peu de temps, les Québécois auront choisi leur «chemin de l'avenir» qui passe logiquement et nécessairement par le plein exercice de leur souveraineté. Il n'y a rien là que de parfaitement normal. Entre-temps, les adversaires de l'affirmation québécoise vont répéter *ad nauseam* les mêmes rengaines usées que depuis des décennies. Ils vont même recourir au chantage pour tenter de maintenir le pays sous la gouverne canadienne. Un des arguments fallacieux que les fédéralistes affectionnent est celui de l'«abandon» des minorités francophones du Canada: comme si le sort que leur avait fait le Canada était tellement enviable, avec des taux d'assimilation atteignant 70%! Le rare groupe qui manifeste une vigueur remarquable est le peuple acadien dont la solidarité légendaire a permis la survivance, essentiellement au Nouveau-Brunswick, malgré les conditions faites par le système canadien. La minorité ontarienne est certes importante, mais ne peut guère vivre sa culture, dispersée comme elle est, avec des moyens culturels généralement faibles.

Or, pour les partisans du Québec souverain, il n'a jamais été question d'abandonner nos compatriotes minoritaires du Canada. J'ai toujours pensé qu'il serait lâche de se désintéresser du sort de ces communautés qui doivent constituer des pôles de rayonnement de la culture française et québécoise, dans la mesure où nous leur en donnerons les moyens. D'autre part, il faut bien dire que le Québec constitue en quelque sorte l'ultime port d'attache nord-américain pour les francophones qui tiennent à conserver et faire vivre leur culture. Il faut donc envisager d'une façon concrète, et enfin sérieuse, les moyens de soutenir ceux des francophones du Canada, et même d'ailleurs en Amérique, qui admettent l'importance vitale d'un rattachement culturel et polyvalent au Québec. Il faut bien dire qu'une minorité culturelle qui ne se rattache à aucune «métropole» voit sa raison d'être singulièrement réduite.

Dans son éditorial du 26 novembre 1990, madame Liše Bissonnette, directrice du *Devoir*, a placé le problème dans une bonne perspective. Elle a fait allusion aux nécessaires ententes Québec-Canada pour raffermir les liens entre les Québécois et leurs frères de l'extérieur, quelle que soit notre décision collective, mais sans proposer de moyens concrets.

Pour une réciprocité concrète et justice

Je voudrais ici proposer ce qui me semble un moyen concret, et peut-être dans son essentiel le seul véritable, de solutionner ce problème. Problème qui se pose également et se posera certainement avec autant d'acuité pour les anglophones du Québec indépendant. Il s'agit d'une solution de *justice*, de *réciprocité* et de *respect mutuel*: trois termes qu'on doit considérer d'une égale importance, quand il s'agit de la communauté francophone du Canada et de la communauté anglophone du Québec.

En bref, pour resserrer les liens et assurer un traitement équitable des minorités locales, il s'agit d'offrir à la minorité francophone du Canada la nationalité québécoise, et à la minorité anglophone du Québec la nationalité canadienne, en plus de la leur. Ce seraient les *minorités désignées*. Cela implique un certain nombre de règles précises dont l'observance doit assurer l'harmonie des relations Québec-Canada dans ce domaine.

Cette proposition est faite dans une perspective d'harmonie et d'échanges mutuellement profitables et soutenus entre les deux pays. Les divers énoncés qui suivent visent à exprimer l'essentiel de la proposition, sans entrer dans les détails d'application qu'il faudra préciser le cas échéant. La question amérindienne doit être traitée distinctement.

La double nationalité

On présume que le Québec aura auparavant offert aux minorités francophones du Canada d'excellentes conditions d'immigration. Il devrait en être sensiblement de même pour la minorité anglophone du Québec. Mais on peut prédire qu'un nombre relativement faible s'en prévaudra, dans la mesure où l'on aura de part et d'autre un comportement civilisé. Voici maintenant les grandes lignes du système de double nationalité.

- 1° Au moment où le Québec et le Canada parviennent au statut d'États distincts, il est offert simultanément aux membres de la minorité francophone du Canada et de la minorité anglophone du Québec *nés dans l'un ou l'autre pays* d'avoir la citoyenneté des deux pays.

- 2° La proportion de citoyens québécois et de citoyens canadiens ayant la double nationalité doit en tout temps être la même, a quelques centaines ou quelques milliers d'individus près, et ne pourra jamais dépasser 10% (ou une valeur voisine) de la population de l'un ou de l'autre pays. Il est d'importance capitale que cette proportion soit inscrite dans la constitution de chaque pays pour éviter des querelles et contestations interminables.
- 3° Le statut de l'une ou de l'autre minorité linguistique ayant la double nationalité doit être défini de façon identique dans la constitution des deux pays et ses droits concrets assurés d'une façon *démontrable dans les faits*.
- 4° Cette double citoyenneté doit assurer des avantages et des obligations de diverses natures qui soient tout à fait comparables dans les deux pays: mêmes proportions d'écoles et d'universités, de stations de radio et de télévision et autres installations culturelles, etc.
- 5° Chaque pays assume constitutionnellement les frais des services offerts à sa minorité désignée: enseignement, distribution des signaux de radio et de télévision, etc.
- 6° Les deux pays organisent conjointement des programmes de bourse d'études et d'échanges permanents d'étudiants, de travailleurs, etc., dont les contingents sont formés en moyenne de 33% de membres de la minorité désignée, par exemple.
- 7° La première allégeance d'un citoyen ayant la double nationalité doit être au pays dans lequel il vit habituellement. Chaque pays doit avoir naturellement des attitudes et des politiques qui évitent de placer ces citoyens en situation de conflit d'intérêt ou d'allégeance.

Ces arrangements particuliers entre les deux pays doivent être considérés comme des facteurs de paix et d'harmonie.

De plus, considérant le fait qu'il y a aux États-Unis plus de 10 millions de descendants de Québécois, le Québec devrait également offrir la citoyenneté québécoise à ceux qui en feraient la demande en pouvant prouver leur origine.

Quelques modalités d'application

Comité paritaire permanent

Dans tous les cas, la quantité et la qualité des services offerts aux deux minorités doivent être *comparables*. Afin de veiller à l'application équitable de l'accord passé entre les deux pays, on formera un comité *paritaire permanent* constitué de sept membres, dont un président. Ce dernier serait alternativement un Canadien et un Québécois désigné par son gouvernement, avec un mandat renouvelable bisannuellement. Chaque pays nomme trois membres dont deux de la minorité désignée et un de l'Assemblée nationale du Québec ou de la Chambre des communes du Canada, nommés annuellement pour deux ans, avec mandat renouvelable une fois. Le rapport annuel du comité est étudié par ces derniers organismes qui y donnent suite. Le comité se réunit alternativement dans l'un et l'autre pays. Le financement du comité est assuré par chaque gouvernement en proportion de sa minorité désignée.

Système d'enseignement

- Chaque minorité désignée doit avoir des institutions d'enseignement dans sa langue à tous les niveaux, en nombres proportionnels à son importance respective et doit en avoir le contrôle, en conformité avec les lois du pays.
- Le financement de ces institutions par chaque pays doit être le même que pour les institutions de ses citoyens «réguliers».
- Les programmes d'enseignement dans les institutions des minorités désignées doivent être harmonisés aux programmes de la majorité, sans en dépendre entièrement.
- La langue de la majorité doit être un sujet d'enseignement *obligatoire et de qualité*, à compter de la première année du cours primaire, jusqu'à la fin du cours secondaire.
- Il faudra faire en sorte que la minorité désignée joue un rôle privilégié dans l'enseignement de sa langue et son rayonnement culturel dans les institutions de la majorité.

Services culturels

Radio et télévision

- Les membres des minorités désignées doivent disposer d'un nombre de stations de radio et de télévision proportionnel à leur importance numérique, installés dans les régions où ces minorités les requièrent.
- Le soutien financier de chaque pays au développement du réseau de radio et de télévision de sa minorité désignée doit être comparable en proportion à celui qu'il donne à ses réseaux nationaux.
- Les diverses chaînes nationales de radio et de télévision d'un pays doivent être normalement accessibles dans l'autre, par la coopération des réseaux des deux pays.
- La transmission des signaux de radio et de télévision destinés à la minorité désignée de chaque pays est assurée gratuitement par ce dernier, ou selon d'autres modalités négociées.

Particularités du soutien québécois

Diverses autres mesures concrètes devraient être mises en vigueur par l'État québécois.

Au plan politique

- Deux sièges d'observateurs avec droit de parole seront réservés à l'Assemblée nationale du Québec à des représentants élus de la communauté québécoise et francophone du Canada, ainsi que des États-Unis, le cas échéant¹. Ils pourront normalement participer à tous les travaux de l'Assemblée nationale. Les modalités d'élection seront à définir.
- L'Assemblée nationale du Québec convoquera une commission parlementaire annuelle sur l'État des communautés québécoises et francophones nord-américaines. Ses travaux pourraient être coordonnés par une «direction permanente des relations avec les communautés francophones»².

1. Une proportion semblable figure dans le mémoire présenté par le *Conseil de la Vie Française en Amérique* à la Commission Bélanger-Campeau, en novembre 1990.

2. *Ibid.*

- Les réseaux de radio-télévision et les journaux québécois maintiendront des correspondants permanents dans tous les principaux centres de concentration de la minorité québécoise au Canada.

Au plan culturel

- Le Québec maintiendra un programme permanent de subvention et de soutien à la diffusion au Canada des publications québécoises (journaux, revues, disques, etc.). La communauté québécoise du Canada sera appelée à jouer un rôle privilégié dans ce domaine. Inversement, ce programme devra favoriser la diffusion au Québec des productions culturelles de cette communauté.
- Les réseaux de radio-télévision et les journaux québécois maintiendront des correspondants permanents dans tous les principaux centres de concentration de la minorité québécoise au Canada.
- Le Québec apportera un soutien technique et financier aux productions radio-télévision de la minorité québécoise du Canada et à leur diffusion, tant au Canada qu'au Québec.
- Le Québec maintiendra des programmes réguliers permettant des séjours prolongés d'études et de travail au Québec destinés aux membres de la communauté québécoise du Canada, tout particulièrement les jeunes. Un volet de ces programmes pourra s'adresser aux autres communautés francophones d'Amérique.

Au plan des relations économiques

- Les membres de la communauté québécoise du Canada pourront jouer un rôle d'intermédiaires privilégiés dans nos relations avec le Canada, particulièrement dans le domaine des relations économiques.
- On doit considérer les hommes d'affaires de la communauté québécoise au Canada comme les mieux placés, tant pour assurer la distribution des produits québécois que pour régler des échanges mutuellement profitables entre les deux pays.

Conclusion

Avec son accession à l'indépendance, le Québec pourra désormais assumer pleinement son rôle historique en Amérique du Nord.

Ayant les moyens d'un État normal et développant au maximum toutes ses compétences, il pourra établir des relations fécondes avec les diverses communautés francophones qui espèrent des formes variées de relations et de soutien à leurs activités. En proposant particulièrement à la communauté francophone du Canada la nationalité québécoise, assortie d'organismes permanents basés sur la réciprocité Québec-Canada, le Québec fera facilement plus pour elle qu'il n'a jamais fait. Comme États civilisés en bons termes, les deux pays devraient trouver normal d'harmoniser les conditions de vie faites à leurs minorités désignées. □

L'Assimilation des francophones hors Québec

Marc LAVOIE et Maurice SAINT-GERMAIN
Professeurs agrégés
Département de Science économique
Université d'Ottawa

Résumé

Le présent article a pour but de mesurer avec exactitude l'ampleur du phénomène de l'anglicisation chez les personnes de langue maternelle française hors Québec, d'en tracer l'évolution au cours des dix dernières années, et de faire une comparaison avec la francisation des personnes de langue maternelle anglaise au Québec. On constate de façon générale que l'anglicisation hors Québec est toujours aussi forte, et que de façon spécifique les Acadiens de la région acadienne du Nouveau-Brunswick résistent mieux à l'assimilation que les Anglo-Québécois hors de Montréal.

Depuis le début des audiences de la commission Bélanger-Campeau, des énormités n'ont cessé de se dire à propos des francophones vivant à l'extérieur du Québec. Ainsi on a entendu André Ouellet prétendre qu'il y avait deux millions de francophones hors Québec; un auteur a même déclaré qu'ils ne constituaient qu'un cadavre encore chaud; certains ont dit que le taux d'assimilation en Ontario était de 85%; on a aussi entendu claironner un taux de 15%. Il nous semble nécessaire de mettre un peu de rigueur dans ces questions.

Le nombre de francophones hors Québec

Pour ce qui est des chiffres absolus, Statistique Canada indique que, à la suite de son recensement de 1986, on estime à 842 815 le nombre de personnes qui ont le français pour langue maternelle (un million, si on inclut ceux qui déclarent le français et l'anglais comme langue maternelle). D'autre part, 575 095 personnes sont francophones, c'est-à-dire, selon la définition même du *Petit Robert*, parlent habituellement le français (à la maison, selon la question de Statistique Canada). La différence entre ces deux nombres est en grande partie causée par l'anglicisation.

Ainsi, lorsque M. Ouellet parle de deux millions de francophones, ou il abuse son auditoire, ou il se réfère aux francogènes, créatures éthérées du Secrétariat d'État, définies comme des personnes qui ont eu un ancêtre francophone, et destinées à gonfler artificiellement une population sur le déclin démographique.

L'assimilation linguistique

L'assimilation linguistique est un phénomène que l'on peut chiffrer depuis 1971. Malheureusement, les changements fréquents à la formulation des questions portant sur la langue font qu'il est difficile de comparer les réponses obtenues aux différents recensements fédéraux. On peut néanmoins comparer les réponses reçues dans le cadre d'un même recensement. Notre collègue Charles Castonguay a, en particulier, émis la très prolifique hypothèse que la cohorte des 35 à 44 ans permet de mesurer le taux d'assimilation actuel d'un groupe linguistique, tandis que la cohorte des 45 à 54 ans permet

de mesurer l'assimilation qui s'effectuait dix ans auparavant¹. Les personnes plus jeunes, en particulier la cohorte des 25 à 34 ans, n'ont pas toujours complété leur choix linguistique (à travers la formation des couples, par exemple), si bien que les données relatives à ces personnes ne sont pas définitives.

Dans le tableau ci-joint nous avons comparé les taux d'anglicisation des minorités de langue maternelle française hors Québec, pour les deux cohortes des hommes de 35-44 ans et de 45-54 ans, avec ceux de la minorité de langue maternelle anglaise du Québec. Ces chiffres proviennent de données spéciales que nous a fournies Statistique Canada dans le cadre d'une étude plus vaste. Les taux relatifs aux femmes seraient légèrement plus faibles.

On constate, en regardant tout d'abord l'ensemble du Canada hors Québec, que le taux d'assimilation n'a pas diminué en dix ans: 40,2% pour les 45-54 ans et 40,1% pour les 35-44 ans. Malgré tous les efforts entrepris par le gouvernement fédéral au cours des vingt dernières années, l'effritement du français hors Québec est toujours aussi marqué.

Variations régionales

Si on regarde maintenant les régions une à une, on constate de fortes variations dans les taux d'anglicisation, ce qui contribue peut-être à expliquer les perceptions très diverses que des personnes réfléchies semblent avoir des communautés francophones hors Québec. Ainsi, dans les trois provinces les plus à l'ouest, les taux d'anglicisation avoisinent les 75%. Au Manitoba, patrie du chanteur Daniel Lavoie, les taux d'assimilation approchent les 60%. La situation n'est guère plus reluisante dans les trois provinces les plus à l'est, où ces mêmes taux frisent ou dépassent les 50%. Restent l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Cette dernière province se subdivise en deux régions nettement distinctes: d'un côté la région acadienne, où les taux d'anglicisation

1. Voir Charles Castonguay, «Les transferts linguistiques au foyer», *Recherches sociographiques*, n° 3, 1976. La même méthode est adoptée par Réjean Lachapelle, «La démolinguistique et le destin des minorités françaises vivant à l'extérieur du Québec», *Mémoires de la société royale du Canada*, 5^e série, tome 1, 1986.

sont très faibles (8%); de l'autre, le reste du Nouveau-Brunswick, très anglophone, où ces mêmes taux sont identiques à ceux des autres provinces. On notera que les taux d'anglicisation de la région acadienne sont à peine supérieurs aux taux de francisation de la population de langue maternelle anglaise de Montréal (environ 5%), dont on aurait peine à dire qu'elle constitue un cadavre. De fait, les Acadiens de la région acadienne du Nouveau-Brunswick résistent beaucoup mieux à l'assimilation linguistique que ne le font les Anglo-Québécois vivant hors de Montréal, ces derniers subissant des taux de francisation de l'ordre de 14 à 17%.

Venons-en maintenant à l'Ontario, que nous avons subdivisé en plusieurs sous-régions. Pour l'ensemble de cette province, les taux d'assimilation sont autour de 40%, soit la moyenne du Canada hors Québec. Ce taux provincial semble aussi aller en augmentant, étant passé de 39,3% à 41,3% entre 1981 et 1986. Les chiffres diffèrent cependant grandement selon la région étudiée. Ainsi dans l'Est rural ontarien, la région limitrophe du Québec lorsqu'on emprunte l'autoroute pour se rendre de Montréal à Ottawa, les taux d'assimilation de 15% sont comparables à ceux de la population anglo-québécoise vivant à l'extérieur de Montréal. Cependant, à Ottawa même, les taux d'anglicisation doublent à 30% et semblent en hausse malgré ou à cause de l'omniprésence de la fonction publique fédérale. La situation de la langue française semble aussi se détériorer de façon comparable dans le Nord ontarien. Le reste de l'Ontario, qui comprend une partie substantielle des personnes de langue maternelle française, mais réparties sur un territoire essentiellement anglophone, montre des taux d'anglicisation comparables à ceux de l'Alberta, soit 67%.

Ainsi, nonobstant l'existence de quelques villages encore profondément francophones, ou de centres urbains où la francophonie semble encore économiquement viable comme à Saint-Boniface, seules les régions limitrophes du Québec paraissent destinées à un avenir francophone. À quelques exceptions près, les francophones des autres régions ou provinces du Canada sont voués à l'assimilation, malgré le soutien financier que leur procure généreusement le Secrétariat d'État au nom de l'unité nationale. L'asphyxie, malgré la respiration artificielle, est proche. En particulier, nous avons vérifié que seulement 53,4% des familles hors Québec dont la mère est de langue maternelle française voient tous leurs enfants parler le

français à la maison. Au Manitoba, ce chiffre chute à 34%, et au sud de l'Ontario, il tombe à 25%.

La région acadienne du Nouveau-Brunswick surtout, l'Est et peut-être même le Nord ontariens sont des régions où la francophonie est bien vivante. Quoiqu'il arrive sur le plan politique et constitutionnel, les francophones de ces régions frontalières sont autonomes et bien organisés et devraient bénéficier du dynamisme de la langue française au Québec. □

**Taux d'assimilation des minorités linguistiques (%),
35-44 et 45-54 ans, hommes 1986**

Région	34-44 ans	45-54 ans
Taux d'anglicisation		
Terre-Neuve	66,7	60,0
Île-du-Prince-Édouard	57,9	59,0
Nouvelle-Écosse	43,8	49,7
Nouveau-Brunswick	11,5	11,5
Région acadienne	8,0	8,0
Reste du Nouveau-Brunswick	56,6	63,3
Ontario	41,3	39,3
Ontario Est	25,1	22,4
Ontario Nord	28,4	21,6
Reste de l'Ontario	66,5	68,4
Ontario Est-rural	15,2	15,8
Ottawa Carleton	30,2	26,1
Manitoba	58,0	56,2
Saskatchewan	85,5	73,0
Alberta	72,4	71,2
Colombie-Brit.	78,9	81,9
T. N.-O. et Yukon	73,2	52,6
Canada hors Québec	40,1	40,2
Taux de francisation		
Québec	10,4	8,4
Montréal	5,4	4,3
Québec hors Montréal	17,3	14,3

Section

La prospérité

Hommage à la mémoire
de Gaston BEAUDRY

Cette section de *L'Action Nationale*, en collaboration
avec le Conseil d'expansion économique, vous présente

les nouvelles de la revue et de la Ligue,
les mots d'ordre du Mouvement Québec français,
des documents historiques.

Des chroniques seront aussi publiées:

- À travers l'univers
Jean CHAPDELAINÉ
 - Questions d'action nationale
Rosaire MORIN
 - Comptes rendus de volumes
-

Questions d'Action Nationale

Rosaire MORIN

Le rapport Allaire

Le rapport a l'air de Bourassa. Au Québec, il n'y a qu'un seul homme qui peut à la fois être fédéraliste et souverainiste. Cet homme, c'est le premier ministre. Avec un discours souverainiste, il veut bâtir un régime fédéral Terre-Neuve-Colombie-Britannique-Québec-Île-du-Prince-Édouard dans une interdépendance économique pour tout le monde. Lorsqu'il parle, M. Bourassa tente de satisfaire son père, son fils et l'âne. S'il se tait, il songe à ce qu'il doit dire pour garder le pouvoir. Car il veut le pouvoir pour le pouvoir.

Et le rapport Allaire en est l'expression. Le rapport est un fourre-tout. Le premier objectif du «Québec libre de ses choix», c'est l'établissement d'un nouveau fédéralisme ou d'une confédération réelle. Pour y parvenir, on partage le gâteau. Si les morceaux sont jugés trop gros, la négociation les réduira aux volontés du Canada anglais. Car, ce n'est sûrement pas un *design made in French* qui gagnera le référendum *usque ad mare* du magicien Mulroney.

Il faut le dire clairement: M. Bourassa n'est pas indépendantiste. Il est fédéraliste, mathématicien, calculateur, équilibriste, pour ne pas dire jongleur. S'il fait l'indépendance, ce sera parce que le Canada anglais lui aura montré la porte de sortie. Et quelle indépendance aurions-nous? et pour réaliser quel projet de société? Or, l'indépendance, ce n'est pas une forme de vie collective dans laquelle un peuple s'engage comme dans un pis-aller. Ce n'est pas un instrument

de chantage pour forcer une négociation avec des partenaires qui ne reconnaissent ni nos différences, ni notre identité. Ce n'est pas une mesure de remplacement à la suite d'une négociation manquée. L'indépendance, c'est la liberté, c'est la maîtrise de son destin.

Un projet en l'air

Le rapport Allaire n'est pas une proposition du Québec. C'est l'essai équivoque d'un parti politique pour sauver les meubles et éviter des divisions prévisibles. C'est un test qui voulait satisfaire les libéraux fédéralistes et souverainistes. Les premiers jugent le rapport négociable et les seconds l'acceptent comme un tout. Chacun y trouve ce qu'il veut. Sacré Ryan! De quoi vient-il se mêler, avec son «catéchisme» et son «concile de Trente»? Mais laissons les libéraux à leurs chicanes.

Entre nous, les propositions du Parti libéral sont utopiques. M. Bourassa qui refuse la constitution de 1982 veut imposer aux 9 autres provinces un régime politique que les deux tiers des Canadiens refusent... Quelle naïveté et quelle ruse à la fois! L'unanimité et la règle 7/50 régissent les modifications constitutionnelles. L'unanimité est impossible. M. Clyde Wells a déjà parlé: «Si Meech n'était pas acceptable, cela l'est encore moins... Si nous ne pouvons pas nous entendre sur un compromis, je peux seulement présumer que nous finirons par être deux pays.» (*Le Devoir*, 5 février 1991.)

La ruse, elle réside dans le personnage Bourassa. Les négociations s'engagent. On discute, on parlotte, on placote, on bavarde. Le temps passe. On s'entend sur un Meech Plus, comme on avait convenu d'un Meech Pygmée, il y a quatre ans. Vous allez m'objecter le calendrier et le référendum de décembre 1992. Mais qui rédigera la question? Quelles seront les forces en présence? L'heure qui passe ne reviendra pas. Et, d'ici là, la dette du Canada augmentera de 80 milliards \$ et le Québec comptera 100 000 chômeurs et assistés de plus.

M. Gil Rémillard

M. Gil Rémillard est bon professeur, mais c'est un politicien qui parle pour parler. Lors de la signature de l'entente Canada-Québec en matière d'immigration, il déclarait qu'il s'agissait d'«un premier pas pour une nouvelle vision de notre fédéralisme», d'un

«modèle des futures ententes à négocier entre les deux niveaux de gouvernement». C'est ça, la souveraineté du parti libéral...

Mais, ô malheur pour M. Rémillard, séance tenante, Benoît Bouchard, mon candide ministre, le rabroue publiquement: «On ne peut pas débattre de la Constitution canadienne pièce par pièce» déclare-t-il.

Le Mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins grandit, même si le député De Noce a fermé son compte. Le 6 décembre, trois nouvelles caisses étaient fondées: la Caisse d'économie Desjardins des employés de Laval, la Caisse populaire Île-des-Sœurs et la Caisse populaire Desjardins de Wemindji, en territoire cri, à la Baie James.

Les États généraux

21 ans après la prorogation des États généraux du Canada français, un témoignage d'appréciation est exprimé qu'il me fait plaisir de reproduire:

«... Plus près de nous, les États généraux du Canada français, en 1966, faisaient appel aux citoyens et citoyennes qui trouvaient déplorable et dangereux l'état de la culture française au Canada. Ces états généraux ont été à l'origine de toutes les législations linguistiques québécoises, des petits mouvements du gouvernement fédéral en faveur d'un statut réel de la langue française. Certains vont jusqu'à affirmer que le mouvement progressif des Québécois vers leur émancipation trouve ses racines dans cet événement.»

La Terre de Chez Nous, 28 janvier 1991, p. 5.

Merci de ce témoignage! Il est ici valable de rappeler que les 1 600 délégués des États généraux du Canada français avaient voté en faveur de 37 pouvoirs exclusifs que le Québec devrait détenir. Nous revenons aujourd'hui à la case de départ.

L'âme de la culture

Le 2 novembre 1990, M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, prononçait une allocution au Congrès de l'Association québécoise des professeurs de français. Voici quelques extraits de ce remarquable discours: «La langue française est [...]

l'élément le plus central, le plus vital de notre culture et de notre identité comme peuple, c'est-à-dire de notre façon d'être, de sentir, de voir, de comprendre, de se souvenir, de se réjouir, de se développer et de s'organiser...

«C'est donc par ce véhicule privilégié qu'est la langue française d'ici que prend forme notre vision du monde à nous, Québécois, Québécoises, notre identité comme collectivité. Une identité précieuse qui se distingue, non seulement de celle des quelque 250 millions d'anglophones de ce continent, mais également des autres francophones du monde. Et cette identité nous est d'autant plus précieuse qu'elle vit, ici en Amérique, dans un contexte difficile qui nous rappelle chaque jour sa fragilité...

«Cette fragilité, elle tient aussi à la persistante et injuste inégalité des chances qui fait que, 25 ans après le rapport Parent, deux fois plus d'anglophones que de francophones d'ici accèdent à des études universitaires. Dans une récente recherche effectivement, le Conseil supérieur de l'éducation a établi que, sur 100 enfants de langue maternelle anglaise qui entrent en maternelle, 44 accèdent à l'université contre 29 chez les allophones et 23 seulement chez les francophones.

«Cette fragilité tient enfin à l'effet combiné de la dénatalité et de l'impact culturel d'une immigration qui joue en défaveur des francophones d'ici. Notre poids démographique, déjà peu considérable, diminue en effet constamment en raison d'un taux de natalité qui est actuellement inférieur au minimum requis pour assurer le strict maintien de la population actuelle. Cette situation est aggravée par l'arrivée massive d'immigrants dont la concentration dans la seule région montréalaise — actuellement, les non-francophones y augmentent cinq fois plus rapidement que les francophones — est en passe de créer un déséquilibre dangereux. Et il ne faut pas compter sur l'obligation pour les enfants d'immigrants d'apprendre le français pour redresser la situation. Selon des données récentes, en effet, 73% des enfants d'immigrants qui terminent leur secondaire en français vont aux cégeps anglophones et ensuite aux universités anglophones McGill et Concordia. Le poids de moins en moins lourd de la société québécoise francophone dans l'ensemble canadien incite peu, il faut dire, les allophones et les immigrants à se lier à celle-ci.

«Voilà donc en quelque sorte l'état d'âme actuel des Québécois

et des Québécoises. Cet état de vulnérabilité dans lequel se trouve actuellement la langue française au Québec est par conséquent aussi celui dans lequel se trouve, aujourd'hui, l'identité même du peuple québécois...»

Les grenouilles vont crever

Nos gouvernements aiment compliquer les affaires. Le lait nature est provincial et le lait transformé fédéral. Les arachides salées sont taxées et les non salées ne le sont pas. Le yogourt est assujéti à la TPS à l'unité, mais il n'est pas imposé en 4 contenants reliés. À l'heure où il augmente le tarif des lettres, le fédéral impose sa TPS sur les timbres. Pour encaisser quelques milliards \$ additionnels, les gouvernements imposent la TPS et la TPQ sur des milliers de biens et de services, avec trois cents pages d'exceptions. Ils engagent quelques milliers de fonctionnaires pour gérer la loi. Ils obligent les entreprises et les services à dépenser des milliards \$ en leur qualité de fiduciaires des taxes fédérales et provinciales.

Il aurait été si simple d'ajouter une seule ligne au rapport d'im-pôt: «taxe sur la consommation, multiplier votre revenu net par Y% = \$ _____»

Il aurait suffi par la suite d'émettre des chèques de compensation aux contribuables les plus démunis. Mais cette mesure était trop simple, trop honnête, trop transparente et trop rationnelle.

Le développement régional

La commission Bélanger-Campeau a entendu plus de 250 mémoires. Trois réclamations étaient répétitives: le rapatriement des pouvoirs, la proclamation de la souveraineté et l'établissement de centres régionaux de décisions.

L'Action Nationale a abondamment commenté les deux premières revendications. Elle a accordé une faible importance à la décentralisation vers les régions. L'information qu'on nous communique en cette matière est irrégulière et plutôt mince. Les régionaux ne répondent pas vite aux offres de collaboration. Ce commentaire n'est pas un blâme, mais une invitation à nous transmettre des renseignements sur la situation présente et sur les réclamations exprimées.

Par le biais de la commission Bélanger-Campeau, nous avons pris connaissance d'une revendication presque unanime: une forme de gouvernement régional est demandée. L'arrière-pays et les centres-villes éprouvent de sérieuses difficultés. De Québec, on ne peut répondre aux besoins particuliers de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, du Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi... Des règles uniformes décrétées par l'Assemblée nationale ne répondent pas aux problèmes et aux besoins des régions. Les programmes de développement régional ont hélas oublié d'obtenir la participation des populations locales...

Le monde rural

L'UPA a sonné l'alarme. La campagne québécoise se transforme. Les changements sont majeurs. Ils modifient les valeurs. Les ruraux deviennent des citoyens. La population rurale agricole représente à peine 2 pour cent de la population québécoise et l'exode semble ne pas devoir prendre fin. 600 villages sont menacés de fermetures prochaines. Le dépeuplement des campagnes est une hémorragie nationale. Il faut intervenir. Les États généraux du monde rural ont parlé. «Le monde rural vivra et il vivra debout» déclarait le président de l'UPA à l'issue des assises. Le mois prochain, il sera question des éléments de redressement qui apparaissent et de la concertation permanente qui s'annonce. Des modèles de développement seront ici présentés. Comme dirait mon petit-fils Mathieu: «À la prochaine!».

300 petites municipalités

M. Daniel Johnson, le président du Conseil du Trésor, veut appliquer une coupure de 815 millions \$ au Programme d'assainissement des eaux du Québec. Les projets d'usine d'épuration qui dépassent 2 150 \$ par habitant seront désormais exclus. Ainsi, le ministre met à l'index 314 petites municipalités incapables d'entreprendre des projets envisagés. Ces municipalités sont condamnées une autre fois à demeurer des zones de seconde classe. Éventuellement, leurs eaux polluées contamineront les cours d'eau des municipalités qui ont bâti leurs usines d'épuration. Quel jugement! Quelle vision d'avenir!

Benoît le candide

Le ministre est confus. Il l'avouait lui-même: «Je suis, disait-il, un Québécois confus, un Canadien confus, un ministre confus...» Ce pauvre M. Bouchard attire la compassion. Il étale ses états d'âme sur la place publique. Il semble sincère et honnête. Mais quelle candeur! quelle naïveté! Il vient de servir un avertissement aux Canadiens-Anglais: «Réveillez-vous» leur clame-t-il. Au *Winnipeg Free Press*, il déclarait que la survie du Canada est en jeu. «Je crois, disait-il, que c'est très sérieux, beaucoup plus sérieux que nous pensions...» Et il ajoutait: «Si nous ne sentons aucune réaction de la part du Canada anglais (à propos de la position constitutionnelle du Québec), si nous sentons que la porte est fermée, nous risquons d'assister à la marche du Québec vers sa souveraineté.»

À quel jeu se prête Benoît le candide? Partisan du «oui» au référendum de 1980, il serait encore pour le «oui» et il travaille pour le «non».

Radio-Canada

Le Canada est en faillite. Son premier ministre panique. Il autorisait récemment Radio-Canada à fermer 11 stations de télévision régionales. 1 100 personnes ont perdu leur emploi. Matane, Rimouski et Sept-Îles seront desservies par Québec. C'est un recul inadmissible. L'arrière-pays recule dans le temps. CJBR de Rimouski était implantée en 1954. Pourquoi Radio-Canada l'a-t-il acquis en 1977?

La station française de Toronto est abolie. Les 40 000 auditeurs du bulletin «L'Ontario ce soir» devront se satisfaire de nouvelles leur parvenant d'Ottawa. C'est un dur coup pour les Franco-Ontariens.

Cette coupure bête et sauvage détruit les efforts accomplis pendant de nombreuses années pour servir les Franco-Ontariens de Toronto, Timmins, Windsor, Hearst et autres centres du Nord ontarien.

Les députés francophones n'ont pas beaucoup de pouvoir. Une autre fois, ils ont accepté la discipline du parti. Leurs explications sont maladroites. J'écoutais cette bonne amie, Monique Vézina, déclarer: «Il y a des choix à faire, nous avons préféré maintenir les

programmes sociaux et de développement régional... C'est à Radio-Canada de se financer.» Ces paroles sont trompeuses. Ma chère Monique, il y avait d'autres choix à faire. Une coupure de 12 milliards \$ dans la défense nationale aurait été douze cents fois plus significative. Une réduction de 3% des taux d'intérêts aurait diminué le coût de la dette de 10 milliards \$. L'intégration au travail de 500 000 chômeurs aurait augmenté les revenus de l'État et diminué ses coûts sociaux.

La correspondance et les correspondants

De nombreux abonnés nous écrivent. Nous sommes heureux de leurs commentaires, de leurs suggestions. Nous ne pouvons pas toutefois répondre à toutes leurs propositions. Des initiatives suggérées sont intéressantes. Mais notre capacité d'exécution a des limites. Les dirigeants de la Ligue et de la Revue sont des bénévoles. Qu'ils soient travailleurs ou retraités, ils connaissent vite les frontières du possible et de l'impossible. Néanmoins, c'est avec plaisir que nous accueillons les réflexions et les remarques de nos abonnés.

Plusieurs nous font aussi parvenir des textes pour publication. Cet intérêt est apprécié. Il nous gêne à la fois. Notre programme de rédaction connaît une expansion inattendue. Nous demandons dix textes pour un numéro. Nous en recevons treize ou quatorze... Vous comprenez alors notre embarras. Nous devons choisir et ce n'est jamais facile. Pour les textes dépassant 4 pages, il serait souhaitable que les auteurs communiquent avec nous, au préalable, pour convenir du sujet et de l'heure de tombée.

L'incertitude économique

L'un de nos lecteurs, Jacques Boucher, nous fait parvenir un texte sur «la force d'attraction des esprits rétrogrades». Nous en reproduisons un paragraphe:

«... l'incertitude et l'hostilité constituent un contexte peu propice à la négociation. Sauf qu'on semble oublier que le niveau d'activités commerciales des gouvernements représente un pourcentage très faible de la valeur des activités commerciales interprovinciales, et que dans l'ensemble, les relations commerciales interprovinciales se font entre des individus qui n'ont que faire de l'hostilité qui peut prévaloir entre gouvernements. Autrement dit, je mets sérieusement

en doute le fait qu'un climat d'hostilité entre gouvernements puisse se répandre sur les relations commerciales qu'entretiennent les gens d'affaires. Si c'était le cas, on en subirait les conséquences depuis longtemps, car les lois sur la langue, et même Meech, ne suscitent que de l'hostilité de la part des Canadiens anglais. Le commerce, et le profit qui en résulte, c'est une chose; la politique, c'est autre chose. Ce qui peut indisposer le monde des affaires, c'est la longueur des discussions des politicologues et des politiciens d'arrière-garde sur des outils commerciaux comme la valeur présente et future du dollar ou du taux d'intérêt et non pas un présumé climat d'hostilité...»

Le Canada aux enchères

La fermeture des stations de Radio-Canada fait partie d'une image qui pâlit. Des milliers de Canadiens étaient fiers des grandes sociétés d'État que le temps avait bâties. Mais monsieur Mulroney détruit tout sur son passage. Sur la Côte-Nord, il a fermé l'Iron Ore. À Ottawa, il a procédé à la vente d'Air Canada, il a amputé la moitié de Via Rail et il s'apprête à brocanter Petro-Canada. Rien de surprenant qu'il ait permis la réduction de Radio-Canada. Déjà, il a procédé à la vente d'une trentaine de sociétés d'État.

Les baggies

Ma visite à Tadoussac, en octobre dernier, devient un événement important dans ma petite vie. Elle m'a appris à regarder autour de moi. Ainsi, pour connaître la carte géographique de l'Ontario, je n'ai nul besoin de traverser la frontière; il me suffit d'examiner, dans ma petite épicerie de Trois-Rivières-Ouest, le lieu de provenance des produits qui me sont offerts. Alors, l'Ontario défile devant moi: Brantford, Don Mills, Guelph, Hamilton, Leamington, Mississauga, Paris (Ont.), Peterborough, Port Williams, Scarborough, Toronto, Trenton, Winosa... Je ne sais pas au juste où chacune de ces villes se situent sur la carte ontarienne. Le fait a peu d'importance. Ce qui est certain, c'est que les industriels d'outre-frontières reçoivent notre argent, paient leurs travailleurs, encaissent les bénéfices et qu'ils ne viennent jamais acheter dans nos épicerie, qu'ils ne déposent jamais dans aucune Caisse populaire et qu'ils ne lisent ni *Le Devoir*, ni *Relations*, ni même *L'Action Nationale*...

Speak White

Mais une autre leçon se dégage de ma visite à Tadoussac. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à un Institut linguistique et de payer de fortes sommes pour apprendre l'anglais. Depuis octobre, j'ai familiarisé mon oreille avec des mots anglais en lisant les étiquettes des produits de mon Métro-Richelieu de Trois-Rivières-Ouest. Je ne sais pas toujours ce qu'ils signifient, mais je vous le dirai bientôt, à la fin de cette petite section.

Pour le moment, mon vocabulaire s'enrichit: All, Baby, Bar, Beef, Beverages, Bisto, Bounty, Bran, Brand, Broth, Brother, Camay, Caress, Chicken, Chunky, Clamato, Clams, Clover, Cocktail, Corn, Cracklin, Cream, Crispix, Crunch, Delsey, Dove, Farm, FBI, Flakes, Foods, Froot, Frosted, Fruitful, Garden, Hi-Dri, Honey, HoneyComb, Irish, Ivory, Juice, Just, Kirspieds, Kleenex, Leaf, Lever, Loops, Lux, Magig, Marshmallow, Motts, Muslex, Noodle, Nut, Oat, Oyster, Paxo, Pep, Pepperidge, Pops, Prego, Quaker, Red, Rice, Right, Rose, Scotties, Scottowels, Shrimp, Snack, Sockeye, Solid, Spring, Squares, Stars, Sugar, Swan, Swanson, Tomato, Tuna, Welch, Wheats, White...

Ces mots anglais ne sont pas traduits pour la très grande majorité. Les enfants et les grandes personnes les voient. Ces mots apparaissent en gros dans la marque des produits. Leur image demeure. Notre visage est anglais.

Mais si vous ne savez pas ce que ces mots signifient, vous n'avez même pas besoin d'un interprète. Si vous êtes patient ou patiente, vous n'avez qu'à lire les renseignements qui apparaissent sur les enveloppes ou les boîtes des produits en question. Après quelques dizaines de lectures, vous recevrez un certificat vous qualifiant «bilingue parfait». Lisez avec moi l'information des «Kitchen Catchers». D'un côté, vous avez le texte anglais; de l'autre côté, le texte français. Lisons le texte anglais: «Kitchen Catchers with Odour-Suppressing CLADGARD. Not recommended for food storage. «Kitchen Catchers» is a trade mark owned by and «Glad» is a trade mark under license by First Brands (Canada) Corporation, Scarborough, M1B 3V4».

La traduction française vous donne le mot correspondant français. Que voulez-vous de plus? Ah! il est vrai qu'il y a quelques

exceptions. Les mots anglais suivants ne sont pas traduits: «KITCHEN CATCHERS», «FIRST BRANDS» et «GLAD» et la «Corporation» est traduite par «Société Inc.». La Loi 101 et le Mouvement Québec Français ne sont pas intéressés à ces détails. C'est dommage, parce que la vie se compose de mille détails.

Les vrais «baggies»

Colgate Palmolive de Toronto nous offre de vrais «baggies». Je n'ai pas trouvé ce mot dans *Larousse*, ni dans *Robert*. First Brand de Scarborough étale ses «Glad», ses «Cling Wrap» et ses «pleated sandwich bags». Dow Brands Canada vous propose ses «Stretch'n Seal» et ses «Handi-Wrap» printed in the USA. Voilà des achats qui exportent le fruit de votre travail. Vous payez des salaires à des travailleurs ontariens et de l'assistance sociale à des Québécois.

Reynolds de Montréal vous offre du papier d'aluminium, de la pellicule-plastique et du «Plastic Wrap». Alcan, une grande multinationale, expose son papier d'aluminium et sa «mince feuille emballée». Alcan et Reynolds sont deux entreprises québécoises anglophones, mais elles participent à différentes activités de la vie québécoise, en plus de contribuer au développement économique du milieu. Nos préférences sont nettement indiquées.

La Fédération des Moissons

La puissance économique et la «stabilité économique» de M. Bourassa n'ont pas résolu l'écart entre les pauvres et les autres. Le libéralisme économique est un échec qui sera consacré 20 ans après la faillite du communisme.

Au Québec, une famille sur cinq consacre la moitié de son revenu pour payer le logement. 60 pour cent des familles monoparentales, la plupart dirigées par une femme, vivent sous le seuil de la pauvreté. Un enfant sur cinq ne mange pas à sa faim. Dans des quartiers comme Hochelaga-Maisonneuve, le taux d'enfants chétifs est égal à celui de la Chine et du Maroc. Les pauvres ne peuvent obtenir de travail permanent. Leurs emplois sont précaires et les conditions de travail, difficiles. Dans un tel contexte, peut-on se surprendre de certaines conséquences: drogue, prostitution, délinquance?

Pour soulager la misère, des centaines d'organismes font appel à la générosité, à la charité, au bénévolat. Moissons est l'une de ces œuvres méritoires. Elle récupère près de 10 millions \$ de nourriture par année qu'elle dépose dans les assiettes des plus démunis. Il s'agit de produits mal étiquetés, légèrement altérés ou dont l'échéance de péremption ne permet pas la vente. Ainsi, à Montréal seulement, 10 000 repas par jour sont distribués.

Cette œuvre est financée à 50% par Centraide. La moitié de ses employés sont des bénévoles. De nombreux fournisseurs collaborent à cette cueillette d'aliments. Le Mouvement Desjardins est le leader de cette initiative avec ses filiales Culinar, Vachon, Stuart, Lido et Grissol.

Les francophones hors Québec

Les francophones hors Québec s'interrogent. Ils ont constitué un groupe de travail «Dessein 2000». Ils entendent situer l'espace qu'ils occupent au sein de la communauté canadienne. Ils visent surtout à préciser la place qu'ils doivent occuper dans l'avenir. Ils ont la volonté de «développer un discours de bâtisseurs». Ils remettent en question leurs relations avec les gouvernements et la francophonie. Ils recherchent «un espace bien à eux, un espace qu'ils pourraient, au moins dans une certaine mesure, sinon contrôler, du moins gérer. Il s'agit probablement d'un espace qui n'a rien à voir avec le territoire, la géographie, mais tout à voir avec l'attitude, la confiance en soi et en ses capacités...»

Dans la recherche de son avenir, les francophones hors Québec se sont un moment isolés du Québec. Une muraille les séparait de la francophonie québécoise, pourtant la première société avec laquelle ils pourraient bâtir des partenariats dans tous les domaines. Leur ouverture était fermée, même avec leurs amis. Un rapprochement semble se dessiner et il est heureux qu'il en soit ainsi. Pour sa part, depuis toujours, *L'Action Nationale* s'est intéressée à la vie française dans les autres provinces. Elle a publié plus de 2 000 pages sur les problèmes des francophones hors Québec. Les commentaires ont presque toujours été favorables à leur épanouissement.

Depuis juin 1989, nous avons publié une centaine de pages sur les minorités. Aucune note discordante, aucune remarque négative; j'exprime aujourd'hui la première réserve. La FFHQ, l'ACFO, la

Fédération des femmes canadiennes-françaises ont apporté une collaboration qui aurait pu être agrandie. Mais les autres groupes nous ont ignorés malgré plusieurs appels à leurs dirigeants. Nous serions même satisfaits de recevoir des nouvelles sur leurs problèmes, sur leurs réussites, sur leurs luttes quotidiennes. Il est vrai que nous ignorons la condition de vie des francophones hors Québec. Mais comment pouvons-nous les mieux connaître, si la plupart d'entre eux refusent de nous parler?

Les coopératives forestières

Les coopératives forestières, c'est une force montante. Elles comptent 47 coopératives en activité et 3 369 membres. Elles réalisent un chiffre d'affaires de 170 millions \$, dont 82 millions \$ dans la coupe du bois. Les revenus dans le secteur du sciage ou de la transformation du bois se chiffrent à 57 millions \$. Les coopératives travaillent activement dans le reboisement: 55 millions de plants en 88-89.

L'ère est à la diversification des activités. Plusieurs exemples le démontrent. À Guyenne, en Abitibi, les Serres coopératives qui produisent des plants pour le reboisement en forêt publique ont construit de nouvelles serres pour produire des tomates destinées au marché du Nord-Ouest québécois et du Nord de l'Ontario. D'autres coopératives du Nord-Ouest ont une participation dans la papetière Tembec. Les coopératives du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont coactionnaires avec Donohue d'une usine de panneaux de bois à Chambord. À Girardville, la coopérative forestière qui fournit des plants à Domtar songe à acquérir une scierie et à produire des huiles d'aiguilles d'épinettes noires pour le marché de la parfumerie. □

Les précurseurs: Anatole Vanier — Joseph Gauvreau — Léon Lorrain

Rosaire MORIN

Écrire l'histoire de la Ligue n'est pas une tâche facile pour un «homme ordinaire». C'est une agréable corvée, mais il est regrettable d'être bousculé par le temps dans l'accomplissement de ce travail. J'ai un peu l'impression d'écrire dans le désordre de la loto. J'avais l'idée d'abandonner, mais on me demande de continuer. Les prochaines chroniques seront consacrées à la petite histoire de *L'Action Française*, la première période de notre Ligue, 1917-1928.

Depuis octobre, les articles ont parlé du premier numéro de la revue, des auteurs de la première période, de l'origine de la Ligue des Droits du français, du fondateur de la Ligue: le P. Papin Archambault, de l'homme-doctrine de la Ligue: Lionel Groulx et du premier directeur de la revue: Omer Héroux. Aujourd'hui, nous présentons Anatole Vanier, Joseph Gauvreau et Léon Lorrain, trois des quatre membres fondateurs, le quatrième étant le célèbre jésuite Papin Archambault.

Anatole Vanier

Anatole Vanier est né à Montréal le 13 mars 1887. En 1911, il est admis au Barreau et il est élu président de l'ACJC de Montréal. Deux ans plus tard, le 11 mars 1913, il participe à la réunion de

fondation de la Ligue. Pendant plusieurs années, il occupe la fonction de secrétaire. Il demeure actif dans la Ligue jusqu'en 1959; il est alors âgé de 72 ans. Ses rapports annuels relatent avec détails les activités du mouvement.

M. Vanier prêche par la parole et l'écrit. Sous les auspices des Conférences de *l'Action Française*, il prononce de nombreuses causeries pour contribuer au réveil populaire. Il collabore à la revue avec régularité. *L'Action Française* publie 34 de ses textes. Il y est question de l'État français du Québec, de doctrine, d'unité nationale, de bilinguisme, du français dans les entreprises, d'immigration, du Labrador, de politique intérieure, d'agriculture, d'apostolat...

M. Vanier mène la «petite guerre», à la manière de Pierre Homier. Il poursuit dans leurs derniers retranchements le gouvernement fédéral et les compagnies qui attentent aux droits du français. Il pourchasse les politiciens. Avec une ténacité infatigable, il lutte contre l'anglomanie. Il réclame le timbre bilingue, le drapeau canadien. Il invite ses compatriotes à préparer l'État du Québec, advenant la «dislocation de l'État fédéral».

En sa qualité de secrétaire de la Ligue, il entretient une volumineuse correspondance. Il écrit à nombre de ministres. Les sujets sont diversifiés: conscription, bilinguisme, enseignement scolaire, moralité publique, divorce, droit des femmes, constitution, séparatisme, relations avec la France... Il écrit à MacKenzie King, Robert Borden, Alexandre Taschereau, Ernest Lapointe, Henri Bourassa, Georges Pelletier, Armand Lavergne, Mgr Ernest Beaupin, Mgr François-Xavier Ross, Mgr Guillaume Forbes... Il faudra revenir sur l'analyse de sa pensée exprimée à travers sa correspondance.

Avocat, il exerce d'abord sa profession avec Me P.-B. Mignault, l'un des grands juristes de l'époque, puis avec son frère, Guy Vanier. Il enseigne à la Faculté des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, de 1940 à 1951. Il joue aussi un rôle actif à la Ligue d'Action Nationale, où on le retrouve secrétaire en 1932 et 1933, avant de devenir président de 1941 à 1954.

M. Vanier a participé à plusieurs mouvements éducatifs et patriotiques. Il fut l'un des fondateurs du Comptoir coopératif qui précède l'avènement de l'UCC. De 1917 à 1922, il est secrétaire de la Ligue patriotique des intérêts canadiens, organisme qui s'est opposé

à la loi de la conscription. Il collabore à l'Union catholique d'études internationales, au Comité des Amitiés catholiques françaises à l'étranger, au Conseil de la vie française en Amérique, au Comité montréalais de la Ligue du dimanche, au Centre d'information nationale...

Anatole Vanier, précurseur de l'*Action Nationale*, fut un modèle de ténacité constante.

Joseph Gauvreau

Le docteur Joseph Gauvreau est présent à la réunion de fondation du 11 mars 1913. Il est le premier secrétaire de la Ligue dont il demeure directeur jusqu'en 1923. Il écrit quelques articles; six sous sa signature: présentation de la revue, programme d'action pour la Saint-Jean-Baptiste, célébration de la fête de Dollard. Comme secrétaire de la Ligue, il ne se satisfait pas de la rédaction des procès-verbaux; il entretient une correspondance suivie: plus de 500 lettres. C'est un orateur éloquent. Il prononce des dizaines de conférences par année pour réveiller la fierté nationale. Il est le propagandiste par excellence de la revue; en des discours enflammés, il recrute les abonnements par blocs de 25 et 50 par assemblée.

Le père Papin Archambault dira de lui: «Il nous fallait un secrétaire, cheville ouvrière de l'œuvre. Notre choix n'hésita pas. Il se porta sur le plus ardent du groupe, le plus en vue aussi par sa position sociale, le docteur Gauvreau. Son acceptation, d'ailleurs, pressentie à l'avance, avait été posée comme condition essentielle de la fondation de la ligue» (*Action Française*, janv. 1921, 36).

Le dr Gauvreau est né à Rimouski, le 27 août 1870. Il fréquente le séminaire de Rimouski et l'Université Laval. Il pratique la médecine à Rimouski de 1896 à 1909. Dans un accident de voiture, il perd le bras gauche. Il abandonne la pratique médicale. Il s'installe à Montréal. Il est nommé registraire du Collège des Médecins, poste qu'il occupe jusqu'en 1937. En marge de ses activités à la Ligue, il devient vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il est le premier président de l'École sociale populaire de Montréal. Il est membre fondateur du Cercle universitaire de Montréal.

Il est l'auteur de plusieurs travaux de médecine vulgarisée: mortalité infantile, tuberculose, goutte de lait, cure marine, tempérance,

allaitement maternel... Il signe plusieurs notices biographiques de médecins réputés. En 1926, il reçoit le Prix David pour sa *Biographie de Michel Sarrazin*. La même année, il est créé «Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem» par le pape Pie XI. À travers toutes ses activités, il participe à la lutte pour la tempérance, il travaille à l'établissement de l'hôpital universitaire de Laval et il devient l'un des premiers membres du Bureau médical de l'Institut Bruchési de Montréal.

L'homme est pittoresque, vibrant, dérangeant et aussi généreux que bouillant.

Léon Lorrain

Léon Lorrain participe à la fondation de la Ligue, le 11 mars 1913. Il fait partie du Bureau de publicité de la Ligue et, à ce titre, il traduit et rédige les textes d'annonces, de prospectus... que des entreprises francophones et anglophones lui soumettent. Il quitte la Ligue en 1917. Il est remplacé par monsieur l'abbé Lionel Groulx. Il collabore à la revue jusqu'en 1952. Dans *L'Action Française*, il écrit seize articles sur le français parlé, les anglicismes, la concision de la langue, la lecture, la langue du client, l'art oratoire...

Avec ses collègues Homier, Gauvreau et Vanier, il se réunit une fois la semaine «sous l'escalier» du Monument National. Pierre Homier (Joseph-Papin Archambault) dira de ces rencontres: «Que d'heures intéressantes nous avons passées dans cet antre obscur, où n'atteignaient pas les vains bruits de la rue. L'esprit de Lorrain fusait comme ces étoiles qui traversent soudain le ciel» (*L'Action Française*, janv. 1921, 40).

M. Lorrain participe activement aux Conférences de l'Action Française, même après avoir quitté la Ligue. Dans ses interventions, il traite de sujets patriotiques. À titre d'exemples, en 1918, il parle de la valeur économique du français; en 1919, il traite de la démographie du Canada français et à Ottawa, il aborde le problème de «trois anglicismes»... En 1921, il fait partie du jury du Concours d'art dramatique organisé par la Ligue et il produit dans la revue une étude remarquable sur le commerce canadien-français. En 1924, il accepte de devenir membre du Conseil technique de la Langue française formé par la Ligue.

Léon Lorrain est né en 1885. Il a commencé sa carrière dans le journalisme. Il succède à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* où écrivent Omer Héroux, Armand LaVergne, Jules Fournier. De 1910 à 1914, on le retrouve au *Devoir*. De 1914 à 1923, il est le secrétaire de la Chambre de commerce de Montréal. De 1923 à 1963, il est le secrétaire général de la Banque Canadienne Nationale. À travers ces diverses responsabilités, il enseigne à l'École des Hautes Études commerciales de 1917 à 1950.

Bref

Voilà les principaux personnages qui ont fondé la Ligue et la revue: Joseph-Papin Archambault, Lionel Groulx, Omer Héroux, Anatole Vanier, Joseph Gauvreau et Léon Lorrain. Ces précurseurs ont laissé un héritage intellectuel qui fera l'objet de nos prochaines chroniques.

Notes

Chronique de février 1991:

Lionel Groulx quitte L'Action Française

«... À partir de 1926, alors que pour recueillir ma vieille mère infirme, j'ai pris maison, sur le conseil de Mgr Gauthier, l'Université — après la querelle que vous savez — s'est déterminée à me payer un salaire: 2 400 \$, ce qui n'était pas exorbitant pour tenir maison. En retour, je renonçais à la direction de *L'Action Française*, qui me donnait mes moyens de vie et je m'engageais à donner tout mon temps à l'Université» (*Mes mémoires*, Lionel Groulx, tome 4, 174).

Chronique de novembre 1990:

L'ombre des pseudonymes

Dans la chronique de novembre 1990, à la page 1326, il est noté que le père Rodolphe Dubé, S. J., utilisait le pseudonyme «François Hertel» pour signer ses articles dans *L'Action Française*.

Mais avant lui, l'abbé Georges Courchesne avait employé le même pseudonyme. Cette précision est de l'abbé Groulx: «De Bourbonnais ou de Manchester, il (abbé Courchesne) m'envoie des

articles que je lui arrache pour *L'Action Française* qui vient de voir le jour. Il en signera quelques-uns du pseudonyme de 'François Hertel'; car il fut le premier à l'utiliser» (Lionel Groulx, *Mes Mémoires*, tome 4, 241).

Les 6 textes signés «François Hertel» dans *L'Action Française* sont de la plume du futur archevêque Courchesne; les sujets traités et le style ne laissent aucun doute. □

Deux nouveaux prix

La Ligue d'Action Nationale annonce la création de deux prix annuels: le Prix Richard-Arès et le Prix François-Albert-Angers.

«La Ligue est fière de rendre hommage au Père Richard Arès et au professeur François-Albert Angers qui, par leur inlassable travail d'éducation sociale, économique et nationale, ont contribué d'une manière incomparable à l'évolution de la société québécoise au cours des cinquante dernières années».

C'est en ces termes que le président de la Ligue, monsieur Rosaire Morin, a confirmé l'entente intervenue. En effet, les lauréats de chacun des deux prix se verront remettre une bourse de 2 000\$, par la Compagnie de Jésus, dans le cas du Prix Richard-Arès, et par le Mouvement Desjardins dans le cas du Prix François-Albert-Angers.

Le Prix Richard-Arès sera attribué à un ouvrage publié au Québec, et qui témoigne de l'engagement de l'auteur à éclairer ses concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Quant au Prix François-Albert-Angers, il sera attribué chaque année à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure contribution ayant pour but de promouvoir la coopération par l'analyse, l'étude, l'information ou l'animation, peu importe le medium utilisé.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 décembre 1991 pour chacun des deux prix, et soumises à un jury. Le jury du Prix Richard-Arès est formé de Madeleine Blanchet, Jean-Éthier Blais, Fernand Dumont et Julien Harvey. Le jury du Prix François-Albert-Angers est composé de Madeleine Gauthier, Jeannine McNeil, Yvon Daneau et Pierre Marois.

On peut se procurer les règlements, et obtenir toutes autres informations concernant les prix, à l'adresse suivante:

Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3

Pour information: Léo Jacques (418) 643-4695
Gérard Turcotte (514) 845-8533

PRIX RICHARD-ARÈS

Origine

Ce prix est créé par la Ligue d'Action Nationale en hommage au Père Richard Arès qui, par ses multiples écrits sur notre question nationale, a contribué d'une manière exceptionnelle, à stimuler et à enrichir la réflexion de nos compatriotes, à approfondir et à clarifier les options fondamentales qui s'offrent à notre peuple.

Objectifs généraux

La création du Prix Richard-Arès a pour objectifs essentiels de promouvoir la culture nationale, de susciter un intérêt accru pour la question nationale en encourageant l'expression de la pensée nationale.

But spécifique

Le Prix Richard-Arès sera attribué à un ouvrage publié au Québec et qui témoigne de l'engagement de l'auteur à éclairer ses concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Nature du prix

Le lauréat se verra remettre une bourse de 2 000\$ offerte par la Compagnie de Jésus.

Règlements

1. Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 décembre 1991 et, par la suite, jusqu'au 31 décembre de l'année pour laquelle le Prix est attribué.
2. L'auteur ou l'éditeur désireux de participer doit faire parvenir cinq exemplaires d'un ouvrage paru au cours de l'année, au secrétariat du Prix, à l'adresse suivante:

Prix Richard-Arès
Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal — H2X 1X3

3. Le prix sera remis chaque année, au cours du mois de mars.
4. Le jury est formé de personnes désignées par la Ligue d'Action Nationale. Pour 1991, les membres sont: Madeleine Blanchet, Fernand Dumont, Jean-Éthier Blais et Julien Harvey.
5. La recommandation du jury prend effet quand elle est confirmée par la Ligue.

PRIX FRANÇOIS-ALBERT-ANGERS

Origine

Ce prix est créé par la Ligue d'Action Nationale en hommage à François-Albert Angers. Outre qu'il a été l'un des chefs de file du mouvement nationaliste depuis cinquante ans, monsieur Angers a consacré sa vie professionnelle à l'enseignement et à la recherche, en vue de contribuer au développement de l'économie canadienne-française et québécoise, notamment par le système coopératif.

Objectif

La création du Prix François-Albert-Angers s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir l'économie du Québec par la coopération, tout en favorisant l'élaboration d'un projet de société.

But spécifique

Le Prix François-Albert-Angers sera attribué chaque année à l'auteur, ou aux auteurs, de la meilleure contribution de l'année ayant pour but de promouvoir la coopération par la recherche, l'analyse, l'étude, l'information et l'animation.

Nature du prix

Le lauréat se verra remettre une bourse de 2 000\$ offerte par le Mouvement Desjardins.

Règlements

1. Les dossiers de candidatures seront reçus jusqu'au 31 décembre 1991 et, par la suite, jusqu'au 31 décembre de l'année pour laquelle le Prix est attribué.
2. Le prix sera remis chaque année, au cours du mois de février.
3. Toute personne, ou tout groupe, désireux de soumettre une candidature, pourra se procurer un formulaire à cette fin, ainsi que les règlements détaillés au secrétariat du Prix, à l'adresse suivante:

Prix François-Albert-Angers
Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal — H2X 1X3

4. Le jury est formé de personnes désignées par la Ligue d'Action Nationale. Pour 1991, les membres sont: Yvon Daneau, Madeleine Gauthier, Pierre Marois et Jeannine McNeil.
5. La recommandation du jury prend effet quand elle est confirmée par la Ligue.

NOUS COMPTONS SUR VOUS

Depuis 75 ans, *L'ACTION NATIONALE* analyse les événements sociaux, politiques et économiques et fait le point sur la situation du Québec. De fait, c'est la plus ancienne des revues québécoises, mais également la plus engagée. De Lionel Groulx à nos jours, *L'Action Nationale* a su s'adjoindre des collaborateurs de renom, qui ont marqué leur époque. Faites une ACTION... NATIONALE et recrutez un nouvel abonné.

Remplir le coupon et retourner à:

l'Action Nationale, 82 rue Sherbrooke ouest,
Montréal, Québec, H2X 1X3 – Téléphone (514) 845-8533

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone: Bureau _____ Résidence _____

Profession _____

Abonnement	1 an (10 numéros) 35,00\$	2 ans (20 numéros) 60,00\$
------------	------------------------------	-------------------------------

Autres pays	45,00\$	75,00\$
-------------	---------	---------

Abonnement de soutien	75,00\$ et plus
--------------------------	-----------------

Étudiants	20,00\$
-----------	---------

On peut se procurer les numéros de la revue

Grâce aux nombreux collaborateurs qui se sont joints à *L'ACTION NATIONALE*, tous les numéros publiés depuis janvier 1988 ont suscité un vif intérêt, tant par les sujets traités que par la compétence et le prestige de leurs auteurs.

On peut se procurer des exemplaires de ces numéros, au coût de cinq dollars l'unité, en s'adressant à *L'ACTION NATIONALE*, tél. 845-8533, 82 Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 1X3.

Quatre numéros spéciaux, qui constituent des dossiers de grande actualité, méritent particulièrement d'être signalés: celui de janvier-février 1988, sur la situation linguistique au Québec, traitée notamment par Jacques-Yvan Morin et Gaston Cholette; celui de mai 1988, consacré à la situation présente et à l'avenir de la population du Québec, préparé par Jacques Henripin et Yves Martin, avec la collaboration de spécialistes chevronnés; celui de juin 1989 sur la situation présente et l'avenir du nationalisme canadien-français auquel ont collaboré dix-sept personnalités dont les énoncés méritent d'être lus et vécus; celui d'avril 1990 sur la jeunesse, signé de quinze personnalités québécoises.

La plupart des numéros des années antérieures, soit depuis 1933, sont également disponibles. □

Rappel

Avez-vous fait parvenir votre souscription
à la Fondation Esdras-Minville?
Sinon, il est toujours temps de le faire.

Libellez et adressez votre chèque à:
LA LIGUE D'ACTION NATIONALE
82 ouest, rue Sherbrooke
Montréal H2X 1X3

Vous recevrez un reçu qui rend votre don
déductible des impôts fédéral et provincial.
Nous déposerons votre don à la
FONDATION ESDRAS-MINVILLE.

**DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
tél.: 845-8533

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste
604, rue Waterloo
London – Ontario
N6B 2R3

AVIS DE RECHERCHE

LA FONDATION DU PRÊT D'HONNEUR

tente présentement de retracer ses anciens boursiers. Elle lance un appel aux quelque 5 200 personnes qui se sont partagé des prêts totalisant 3 millions, entre 1945 et 1971, et tous ceux qui ont profité de ce service par la suite.

Depuis l'instauration d'un régime public de prêts et bourses au début des années 1970, la Fondation s'est orientée vers l'attribution de bourses de recherche pour ceux qui entreprennent des études postdoctorales.

Les anciens bénéficiaires sont invités à contacter la Fondation du Prêt d'Honneur:

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal,
H2X 1X3 (514) 843-8851.

FONDATION DU PRÊT D'HONNEUR

DON

chèque Visa Master Card

carte _____

date d'expiration _____

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____



Ce que les Ducharme attendent de Grande-Baleine

Des retombées économiques. Depuis toujours, l'industrie de la construction est un secteur important de l'activité économique. L'aménagement du complexe Grande-Baleine fournira aux frères Ducharme, comme à de nombreux autres travailleurs et travailleuses de cette industrie, l'occasion de façonner à nouveau l'avenir du Québec. Les quelque 47 000 emplois soutenus par le projet Grande-Baleine débordent largement du secteur de la construction. Ils touchent des milliers de personnes de tous les métiers et professions, que ce soit dans le domaine du transport, des biens manufacturés ou des services techniques et administratifs. Chaque dollar payé par un client d'Hydro-Québec génère au moins 76 cents de retombées au Québec. Déjà, depuis plus de 15 ans, des centaines d'ingénieurs et de spécialistes ont étudié le projet Grande-Baleine afin d'évaluer sa faisabilité technique, d'en mesurer l'impact sur le milieu et de proposer des mesures pour protéger l'environnement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 ÉNERGIE, quel que soit votre indicatif régional.

NOTRE PROPRE ÉNERGIE



Hydro-Québec

**Avec les
hommages
de**



**Assurance-vie
Desjardins**

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**

425, boulevard de Maisonneuve ouest
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711



HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
du Centre du Québec

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

Avec les hommages
du Mouvement National
des Québécois et Québécoises
et de ses sociétés affiliées



Mouvement National des Québécois et Québécoises

2207, rue Fullum Montréal H2K 3P1

Tél.: (514) 527-9891

Télécopieur: (514) 527-9460

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'espérance de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpellier notre Église.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 20,35\$
(TPS incluse)
à l'étranger: 24,00\$

RELATIONS

25, rue Jarry ouest
Montréal QC
H2P 1S6

Nos collaborateurs 1990-1991

Omar AKTOUF
Pierre ANCTIL
François-Albert ANGERS
Louis BALTHAZAR
André BEAUCHAMP

Jules BÉLANGER
Léon BERNIER
Louise BISSON
Jean-Éthier BLAIS
Aurélien BOIVIN

Gérard BOUCHARD
Jacques BOULAY
Gilles BOULET
Robert BOURBEAU
Jean-Louis BOURQUE

Odina BOUTET
Guy BOUTHILLIER
Henri BRUN
André BZDERA
Robert CHAMBERLAND

Jean CHAPDELAINÉ
Solange CHAPUT-ROLLAND
Guy CHARTRAND
Roland CHAUSSÉ
Gaston CHOLETTE

Jean-Charles CLAVEAU
Édouard CLOUTIER
Paul-André COMEAU
Daniel CÔTÉ
Jean-Marc DALPÉ

Sylvie d'AUGEROT-AREND
Gilles de la FONTAINE
Bernard DENAULT
Jean-Luc DION
Léon DION

Gilles DORION
Jean DORION
Clermont DUGAS
Fernand DUMONT
Micheline DUMONT

Jean-Pierre DUPUIS
Philippe FALARDEAU
Michel FICHET
Pierre FORTIN
Carole GALAISE

Hervé GAUTHIER
Madeleine GAUTHIER
Philippe GÉLINAS
Jean-Luc GOUTIN
Réginald GRÉGOIRE

Denis GRENON
Jean-Claude GUÉRARD
Pierre HAMELIN
Fernand HARVEY
Julien HARVEY

Jacques HENRIPIN
André JOYAL
Marcel LAFLAMME
Guylaine LANCTÔT
Kenneth LANDRY

Simon LANGLOIS
Ann LAPERRIÈRE
Robert LAPLANTE
Gaston LAURION
Marc LAVOIE

Jacques LAZURE
Michel LE BEL
Jacques LECLERC
Yvon LECLERC
Jean-Marc LÉGER

Vincent LEMIEUX
Brigitte LEPAGE
Jean L'HÉRIAULT
Ligue d'Action Nationale
Michel LORD

Doris LUSSIER
Yves MARTIN
Georges MATHEWS
Jacques MAURAI
Julie MERCIER

Claude MORIN
Rosaire MORIN
Denis MORISSETTE
Lise NOËL
Edmond ORBAN

Laurent OUMET
Michel PAILLÉ
Roméo PAQUETTE
Roland PARENTEAU
Yvon PERON

Madeleine PLAMONDON
Jacques POISSON
Gilles PRONOVOST

Jacques PROULX
Bernard RACINE

Marc RENAUD
André RICHARD
Maurice SAINT-GERMAIN
Jean-Jacques SIMARD
Aurèle THÉRIAULT

Marc TERMOTE
Marc-Adélar TREMBLAY
Rodrigue TREMBLAY
Gérard TURCOTTE
Pierre VADEBONCŒUR
Pierre-André WILTZER

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président:

Rosaire MORIN

Membres:

André BEAUCHAMP

Jacques-Yvan MORIN

Christiane BÉRUBÉ

Jean-Marcel PAQUETTE

Nicole BOUDREAU

Roméo PAQUETTE

Vice-présidents:

René BLANCHARD

Guy BOUTHILLIER

Hélène P.-BAILLARGEON

Claude DUGUAY

Michel BROCHU

Juliette RÉMILLARD

Louise-C. BROCHU

Gilles RHÉAUME

Hélène CHÉNIER

Jean-Jacques ROY

Conseillers:

Yvon GROULX

J.-Charles CLAVEAU

L.-Philippe ST-MARTIN

Léo JACQUES

Pierre DUPUIS

André THIBAudeau

Pierre LAMY

Lucia FERRETTI

Pierre TRÉPANIER

Robert LAPLANTE

Philippe GÉLINAS

Jean GENEST

Denise JULIEN

Membres honoraires:

Jacques BOULAY

Secrétaire-trésorier:

Gérard TURCOTTE

Jacques HOULE

Thérèse BARON

Marcel LAFLAMME

Alain LARAMÉE

Yvon LECLERC

Ex-président:

Delmas LÉVESQUE

Jean-Marc LÉGER

Membre émérite:

Anna L. NORMAND

Jacques MARTIN

Georges MEYERS

Denis MONIÈRE

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *L'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assumant la permanence de la publication de *L'Action Nationale*.

Éditions de L'Action Nationale

Par son service d'éditions, *L'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

L'Action Nationale

75e année

«Qu'on nous permette d'énoncer ici, après bien d'autres, un desideratum. Pourquoi les élèves de nos collèges classiques, qui ne se destinent pas au sacerdoce, se croient-ils tenus, à mesure qu'ils franchissent le seuil du collège, d'aller encombrer les professions dites libérales? Au lieu d'y végéter misérablement, combien d'entre eux ne feraient-ils pas, après les quelques études supplémentaires ad hoc, d'excellents agriculteurs, négociants, industriels, ingénieurs. Ils seraient tout d'abord — et je crois bien que la preuve en est déjà faite — les meilleures élèves des diverses écoles énumérées plus haut. On les verrait ensuite, les uns grands fermiers, chefs de culture, initiateurs de tous les progrès dans nos belles campagnes, d'autres mener le commerce, d'autres l'industrie, d'autres le génie civil, et dans toutes ces branches se montrer supérieurs à leurs fonctions et par là exercer autour d'eux une influence profonde.»

Édouard Lecompte, S.J.

L'Action Française, avril 1917, p. 99.